

Charte de l'écologie urbaine 1997 - 2001


Etat
d'avancement
2000

OBSERVATOIRE DE L'ENVIRONNEMENT

Sommaire

Introduction

Avancement du plan d'action
par thème p 3

Territoires urbains  p 5

Territoires périurbains  p 21

Eau  p 35

Déchets  p 49

Air  p 59

Bruit  p 71

Energie  p 81

Risques  p 89

Observatoire  p 101

Information  p 107

Annexes p 123

Fonctions de notation
Tableau récapitulatif

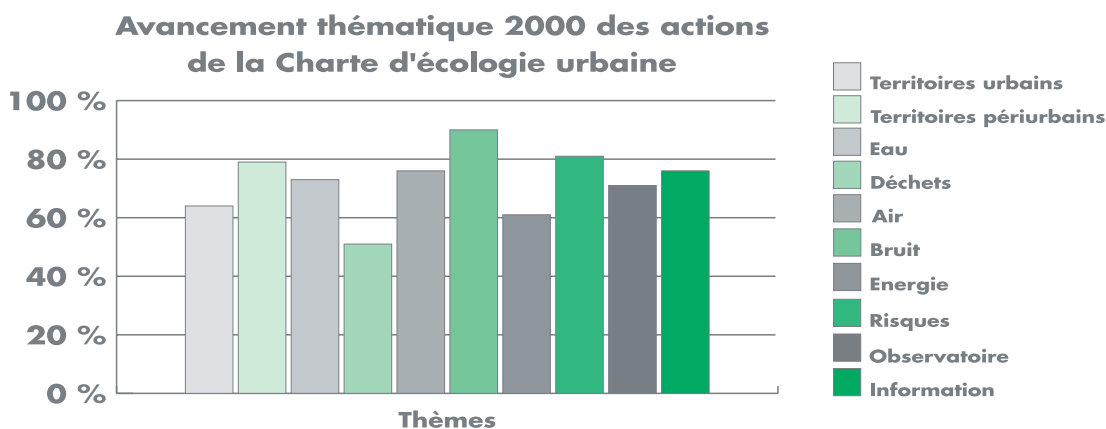
Introduction

Le Grand Lyon fait partie des premières collectivités à s'être lancées, dès 1992, dans la planification et la mise en œuvre d'une politique environnementale, au travers de deux Chartes d'écologie urbaine (1992 - 1995, puis 1997 - 2001). Parallèlement, des outils ont été développés, au sein de l'Observatoire de l'environnement du Grand Lyon, afin de suivre et d'évaluer ces politiques au cours du temps.

La Charte d'écologie urbaine vise à assurer la cohérence des actions entreprises au service de l'environnement, et à optimiser la nécessaire transversalité entre les acteurs intervenant dans leur mise en œuvre. Elle a été élaborée avec la participation de 25 services du Grand Lyon, l'avis des 55 communes et de l'ensemble des conseillers communautaires. De même, un grand nombre de partenaires (services de l'Etat, organismes institutionnels, associations et professionnels de l'environnement) a participé à la définition et la réalisation des actions planifiées.

La Charte 1997 - 2001 planifie 103 actions, déclinées en 183 opérations et réparties dans les thèmes suivants : territoires urbains, territoires périurbains, eau, déchets, air, bruit, énergie, risques, observation et information. L'Observatoire de l'environnement en assure un état d'avancement annuel, en collaboration avec tous les acteurs impliqués dans sa réalisation. Pour l'année 2000, c'est-à-dire au terme de quatre années de mise en œuvre, l'avancement de l'ensemble du plan d'action devrait théoriquement être de 80 %, si on considère un avancement linéaire de 20 % par an pour atteindre 100 % au bout de cinq ans.

Avec 72 % de réalisation à la fin de l'année 2000, l'état d'avancement global, bien qu'inférieur à l'avancement théorique, témoigne néanmoins de l'ampleur et de la diversité du travail accompli. Cependant, les scores diffèrent de façon importante selon les thèmes. Il convient de nuancer ces disparités en fonction des objectifs stratégiques définis au départ, et notamment de l'ampleur des actions programmées sur le plan financier. On peut prendre pour exemple la différence entre le thème du bruit et celui des déchets, respectivement le plus avancé (avec 90%) et le moins avancé (avec 51%), mais dont le budget prévisionnel était de 21 MF dans le premier cas et de 226 MF dans le deuxième.



Le document propose une brève analyse pour chacun des dix thèmes, puis le détail des réalisations pour les 103 fiches de la Charte, précisant leur état d'avancement individuel, le budget prévisionnel voté le 13 mai 1996 et le budget engagé par le Grand Lyon au cours des quatre années de mise en œuvre.



Avancement du plan d'action par thème



Réalisation à la fin 2000 :
64 %

Le Grand Lyon possède un cadre de vie de qualité. Afin de le préserver et de le mettre en valeur, un certain nombre d'actions a été mené depuis 1997, répondant à cinq objectifs principaux :

- Promouvoir la qualité du paysage urbain (7 actions (n° 1, 2, 3, 4, 5, 7 et 8), 13 opérations) ;
- Favoriser les transports en commun (2 actions (n° 6 et 9), 2 opérations) ;
- Favoriser la place des cyclistes et des piétons (2 actions (n° 10 et 11), 4 opérations) ;
- Développer et renouveler les plantations urbaines (3 actions (n° 12, 13 et 14), 8 opérations) ;
- Faciliter l'accès à la nature dans les territoires urbains (1 action (n° 15), 2 opérations).

Fin 2000, c'est-à-dire après 4 ans de mise en œuvre de la Charte d'écologie urbaine, qui programme des actions sur 5 ans, le taux de réalisation global du thème "territoires urbains" atteint 64%. Ce score est inférieur à l'avancement théorique, qui est de 80% (20% par an), mais avec des disparités selon les objectifs stratégiques fixés.

Ce thème a surtout été pénalisé au travers de l'objectif "promouvoir la qualité du paysage urbain", resté à 50% du fait du blocage de trois actions : l'intégration de clauses environnementales dans les marchés publics, le développement d'une Charte partenariale avec EDF et la mise en œuvre du concept éco-ZI. En revanche, un certain nombre d'actions a pu être largement développé, telles que la création de missions d'architectes conseil, la requalification de centres de quartiers, d'entrées de villes, de zones et parcs industriels, ou encore la mise en place d'un atelier de composition urbaine.

Parallèlement, le volet "déplacements", concernant l'amélioration de l'offre en transports en commun et le développement des aménagements à destination des piétons et des cyclistes, a atteint le niveau d'ambition fixé lors de l'approbation de la Charte d'écologie urbaine par le Conseil communautaire. C'est ainsi que deux lignes de tramway ont été réalisées et mises en service, la Charte du piéton et la Charte du vélo votées, et que le territoire de la Communauté urbaine de Lyon compte, à la fin de l'année 2000, 210 kilomètres de voiries aménagées pour les cyclistes.

De même, avec près de 80% d'avancement, les plantations d'arbres en milieu urbain et leur entretien ont atteint le degré de réalisation voulu, et permettent aujourd'hui de comptabiliser 61 500 arbres d'alignement sur le territoire communautaire. On peut également noter l'approbation en 2000, de la Charte de l'arbre.

Enfin, la politique d'accessibilité à la nature via les "jardins partagés" connaît un résultat mitigé en terme de surface, mais, grâce à l'important travail méthodologique et de sensibilisation qui a été mené, il semble que les réalisations opérationnelles vont s'accélérer dans les années à venir.

Objectif initial

Reconquérir les paysages urbains dégradés en menant des actions de verdissement des friches industrielles.

Engagement prévisionnel (1997)

5,52 MF (et 2 MF/an pour les démolitions à venir)

Budget engagé par le Grand Lyon (1997 - 2000)

14,45 MF

Avancement de l'action

64%

Partenaires

Pour en savoir plus

Grand Lyon
DGDU - Direction
des opérations
Bernard LENSEL
04 78 63 46 91

Grand Lyon
DGSUP - DLB -
Domaine privé
Michel FOURNIER
04 78 63 44 70

Territoires urbains



Fiche action n°1

Le verdissement des friches industrielles

Le Grand Lyon mène une politique paysagère sur ses terrains en friche, afin de reconquérir les paysages urbains dégradés. Bien que les contraintes budgétaires de fonctionnement ne permettent pas d'action systématique, 2,5 ha ont été enherbés au printemps 1997 (tènement des "chaix Beaucairois" à Vaise), 3,7 hectares en 1998 (Lyon 3^{ème} rue Trarieux, Lyon 8^{ème} Lenzboulevard, Lyon 9^{ème} sur le terrain des anciennes puces, Oullins rue Dubois Crancé, Villeurbanne avenue Salengro). On peut également citer le parc de Gerland, qui requalifie d'anciennes friches industrielles sur une grande surface.

En parallèle, la politique paysagère menée par la mission RPZI (Requalification des Parcs et Zones Industriels) s'applique globalement sur 11 sites en requalification (Chassieu mi-plaine, Corbas Montmartin, Craponne, Dardilly, Lyon Sud-Est, Lyon Nord Val-de-Saône, Meyzieu, La Mouche, PERICA, La Soie, vallée de la chimie) ; un cabinet d'étude a été mandaté afin de conseiller et d'orienter la requalification des 11 zones concernées, et produit un bilan annuel des réalisations, qui tient compte de l'évolution des objectifs et des enjeux propres à chaque site :

- les zones industrielles montrent une grande diversité : taille, site, activités, durée du processus de requalification ;
- le nombre de plantations impose une lecture nuancée : le monde industriel se caractérise par des contraintes techniques sévères (transports, normes de sécurité...). Les entreprises s'impliquent peu localement car le processus industriel développe des relations de plus en plus éloignées. Enfin, les évolutions des espaces industriels s'avèrent rapides et souvent imprévisibles.

Les actions paysagères envisagées sur les zones industrielles se fondent sur quelques principes simples :

- la plantation d'arbres fastigiés, qui expriment le monde de l'industrie à l'échelle du territoire et, pour accueillir les pratiques humaines, d'arbres "confidents";
- le regroupement de la végétation en bosquets, qu'imposent les contraintes de sous-sol et de circulation ;
- la défiance à l'égard des arbustes et des haies qui se comportent comme des pièges à détritiques ;
- le refus d'utiliser la végétation pour masquer l'activité industrielle qui doit maîtriser ses effets ;
- le choix des arbres pour leurs qualités propres (feuillage, écorce, fleurissement) et non comme composants d'une organisation spatiale : un alignement n'est plus suffisant pour ordonner un paysage déstructuré ;
- la nécessité de privilégier les objectifs qualitatifs plutôt que quantitatifs ;
- la mise en œuvre d'une stratégie inspirée des processus industriels : réactivité importante, plantations d'opportunité.

Mais la requalification paysagère ne se limite pas à la plantation de végétaux. Elle cherche aussi à mettre en œuvre les 3 points suivants :

- l'entretien des espaces et la qualité des réalisations nouvelles ;
- le juste calibrage de la chaussée pour laisser un espace aux autres moyens de transport ;
- l'attention portée à la vie concrète de tous ceux qui fréquentent les zones industrielles, à travers les transports en commun, les continuités piétonnes, les petits lieux de détente.

Le volet "paysage" a fait l'objet d'une application progressive : ainsi, en 1998, 216 arbres d'alignement ont été plantés, 1816 arbres en 1999, et 1021 en 2000 (623 réalisés, 398 en cours d'étude). Ce très gros effort de plantation vient accompagner les travaux entrepris sur l'ensemble des sites industriels.



Des clauses environnementales pour les marchés publics

Aucun recensement des clauses environnementales déjà intégrées dans les marchés publics n'a été réalisé. On peut citer, pour 1998, le marché de désherbage sur le territoire de la Communauté urbaine qui intègre une nécessité de préciser la nature de dégradation biologique et les rémanences des produits utilisés.

En parallèle, de manière à développer les bonnes pratiques environnementales, un travail a été conduit en 1998 afin d'appliquer un système de management environnemental, selon le référentiel de la norme ISO 14001, aux différents métiers du Grand Lyon. Un bilan des actions environnementales entreprises par le Grand Lyon et croisées avec la réglementation a permis de proposer des actions pour aller vers une certification des services ; un logiciel méthodologique pour aider à mettre en place la norme ISO 14000 a également été proposé. Seule l'usine d'incinération Sud s'est lancée dans une telle démarche, mais le projet a été arrêté avant son terme.

Objectif initial

Développer les bonnes pratiques environnementales : mettre au point des clauses afin de les introduire dans les marchés publics.

Engagement prévisionnel (1997)

intégré aux dépenses de fonctionnement

Budget engagé par le Grand Lyon (1997 - 2000)

0 KF

Avancement de l'action

10%

Partenaires

Industriels

Pour en savoir plus

Grand Lyon
DGDU – DPA –
Mission écologie
Jean VILLIEN
04 78 63 46 72

Objectif initial

Mettre en place des outils de gestion de l'espace urbain :

- innover les règles et documents d'urbanisme ;
- créer un atelier de composition urbaine ;
- créer deux nouvelles missions d'architectes conseil ;
- éditer des documents d'information ;

thématiques à l'usage des concepteurs et usagers ;

- mettre en place des opérations pilotes pour promouvoir un habitat alternatif.

Engagement prévisionnel (1997)

1 MF/an

Budget engagé par le Grand Lyon (1997 - 2000)

12,5 MF

Avancement de l'action

95%

Partenaires

Agence d'urbanisme, professionnels, maîtres d'ouvrage

Pour en savoir plus

Agence d'urbanisme
Frédérique MARTINENT - SPERTO
04 78 63 43 72
Grand Lyon
Guy URBAN
DGDU – DPA – Mission habitat
04 78 63 45 92

Grand Lyon
DGDU – DOT
Edwige PASQUAL
04 78 63 43 36
Grand Lyon
DGDU – DOT - DPLU
Patrick CLANCY
04 78 63 44 80

Territoires urbains



Fiche action n°3

Des outils pour une meilleure qualité du paysage urbain

L'intégration d'aspects qualitatifs dans les règles et les documents d'urbanisme a été réalisée en 1999 : des cahiers de recommandations urbanistiques et paysagères ont été annexés au nouveau P.O.S., pour les zonages urbanisables (UI, UA, UD). Des documents pédagogiques non réglementaires illustrent les articles du P.O.S. visant la qualité du bâti et son insertion dans le site.

Les missions d'architectes conseil : en 2000, l'ensemble du territoire des communes périphériques est couvert par des architectes conseil de secteur. Sur les territoires des Monts d'Or, du Franc Lyonnais et du Val d'Ozon, les marchés ont été reconduits à nouveau pour 3 ans.

La mission de conseil auprès des maires s'effectue sur la base des cahiers de recommandations architecturales, urbanistiques et paysagères (CRAUP), validés préalablement par les élus communaux et communautaires (1999). Elle comporte essentiellement 2 volets : une intervention en amont des projets par la formulation d'un avis ou l'élaboration de directives d'aménagement sur les sites à enjeux, et une intervention au moment du dépôt des autorisations d'urbanisme par l'examen des demandes d'autorisation relatives au droit des sols. L'architecte conseil intervient à la demande du maire et/ou de la Communauté urbaine. Sur toute la partie Ouest du territoire, le conseil s'effectue lors d'une permanence intercommunale bimensuelle de 2 heures en commune. Sur le reste du territoire, le conseil s'élabore d'une façon plus informelle en fonction des besoins en conseil identifiés.

L'atelier de composition urbaine a été mis en place en 1996 à l'Agence d'urbanisme. Constitué d'une équipe d'architectes, urbanistes et paysagistes, c'est un lieu de débat où les maîtres d'ouvrage et les concepteurs partagent une culture urbaine. L'objectif est de mettre en œuvre un processus destiné à développer un savoir-faire dans l'organisation de l'espace, viser une culture partagée entre maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre, et capitaliser la réflexion sur la composition urbaine. Le champ d'application vise les études de composition urbaine préalables à la révision des P.O.S., les Z.A.C. ou tout projet particulier. L'atelier émet des avis et des expertises, dans le cadre de l'aide à la décision auprès des techniciens et des élus. Une Charte de l'atelier a été publiée en 1999, et fixe notamment les objectifs, les méthodes, la déontologie de l'atelier. En 2000, les préconisations ont porté sur :

- des orientations pour la réorganisation d'espaces publics ;
- des propositions d'organisation pour la mise en cohérence de territoires ;
- des préconisations urbaines et architecturales intégrées dans les cahiers des charges des concours. On peut citer par exemple les études sur la Part Dieu et le centre de Vaise. Une conférence - débat (200 personnes) en novembre à l'Opéra de Lyon a été l'occasion d'éclairer le mode de fonctionnement de cet outil, d'en comprendre les fondements et l'efficacité opérationnelle.

Alternative à l'habitat individuel : après l'étude diagnostic réalisée sur l'initiative de la Mission habitat en juin 97, trois opérations pilotes ont été retenues : la Z.A.C. du Fort de Bron, (66 logements), la Z.A.C. du Nouveau Bourg à Saint-Romain au-Mont-d'Or, (5 logements), et une opération rue Bréchan dans le 3^{ème} arrondissement de Lyon (9 logements). Les deux premières opérations ont été lancées en 98, et livrées en 2000. L'opération rue Bréchan a fait l'objet en 2000, d'un compromis de vente de terrain (6 logements). Enfin, deux Z.A.C. ont fait l'objet d'un lancement de consultation d'opérateurs : Z.A.C. des Hauts de Feuilley à Saint-Priest (140 logements) et Z.A.C. Narcisse Bertholley, à Oullins (250 logements dont 12 maisons de ville).



La requalification de l'espace public des centres urbains

La création ou la rénovation d'une quarantaine d'espaces publics étaient prévues dans la Charte d'écologie 1997 – 2001.

De 1997 à 1999, les espaces suivants ont été achevés :

- l'espace Valmy à Vaise ;
- le parc des Hauteurs (Lyon 5^{ème});
- le jardin des Hortensias, et l'esplanade de Fourvière (Lyon 5^{ème}) ;
- la place Ferber (Lyon 9^{ème});
- la place du 11 novembre à Vernaison ;
- la place de l'église à Dardilly ;
- l'espace de l'église à Marcy-l'Étoile ;
- la place Salengro à Saint-Fons ;
- les places Jaboulay et Joffre à Saint Genis Laval.

Au cours de l'année 2000, les espaces suivants ont été achevés :

- Bron : square Cumbernauld, square Grimma, place Louis Jovet ;
- Ecully : place de la Libération, place Charles De Gaulle ;
- Lyon 2^{ème} : place Bellecour (1^{ère} tranche) ;
- Lyon 7^{ème} : parc de Gerland (1^{ère} tranche), square Galtier ;
- Oullins : espace Orsel ;
- Sainte-Foy-lès-Lyon : place F. Millon ;
- Vénissieux : places Sublet / Barbusse.

Les opérations suivantes sont en cours de réalisation :

- Lyon 1^{er} : montée de la Grande Côte ;
- Lyon 3^{ème} : place Moncey / Saint Jacques ;
- Lyon 5^{ème} : rue Jaricot ;
- Lyon 8^{ème} : place du 8 mai 1945.

Les opérations suivantes sont à l'étude :

- Lyon 3^{ème} : esplanade Dauphiné ;
- Lyon 5^{ème} : place Saint Irénée ;
- Oullins : place Salengro.

Ce ne sont pas les seules réalisations du Grand Lyon : les opérations sur les centres urbains font également l'objet de soins particuliers lors des opérations de voirie. A l'occasion de travaux, l'espace est entièrement recomposé. Changeant le plus souvent de vocation, il redonne de la place aux piétons, améliore la sécurité du lieu, offre une grande qualité de traitement des espaces, redistribue et aligne le mobilier urbain, et introduit le végétal dans la majorité des cas.

Objectif initial

Requalifier les centres de quartiers : une quarantaine d'opérations seront réalisées notamment des projets de création ou de rénovation d'espaces publics.

Engagement prévisionnel (1997)

24 MF/an + 40% de participation communale

Budget engagé par le Grand Lyon (1997 - 2000)

133,6 MF

Avancement de l'action

80%

Partenaires

Pour en savoir plus

Grand Lyon
DGDU - Direction des opérations - Espace Public
Jean-Louis AZEMA
04 78 63 42 26

Objectif initial

Reconquérir les paysages urbains dégradés : les entrées de villes et les espaces routiers feront l'objet d'un projet de requalification (N6, N7, vallée de la chimie,...).

Engagement prévisionnel (1997)

Intégré aux dépenses de fonctionnement

Budget engagé par le Grand Lyon (1997 - 2000)

11 MF

Avancement de l'action

50 %

Partenaires

Industriels, architectes, CCI

Pour en savoir plus

Grand Lyon
DGDU – DOT -
Urbanisme territorial
Elisabeth ROUX
04 78 63 47 17
Jean-Pierre
COCHARD
04 78 63 45 07
Christian LAMORTHE
04 78 63 45 97

Territoires urbains



Fiche action n°5

La requalification des entrées de ville

La requalification de l'entrée Sud de Lyon - vallée de la chimie : en 1997, la Charte paysagère traitant des interventions à réaliser sur le paysage, la couleur et la lumière a été acceptée par les maîtres d'ouvrages. En 1998, deux actions de requalification ont été engagées par le Grand Lyon (chemin Faure à Saint-Fons et rue des Brotteaux à Feyzin). La raffinerie Elf s'est associée à la démarche sur la rue des Brotteaux et des plantations y ont été réalisées en 2000. D'autres réflexions ont été engagées, notamment sur la requalification de la lône de Pierre-Bénite, en partenariat avec la DDE, la commune et la CNR : les plantations d'arbres prévues ont fait l'objet de plantations tests en 1999.

Par ailleurs, un concept de mise en lumière et de plantation d'arbres en diffus a été élaboré (plantations tests en 1999). Rhodia Belle Etoile a planté plus de 150 arbres à grand développement et Elf Atochem a réaménagé son entrée d'usine.

En 2000, plusieurs hypothèses de requalification ont été étudiées, sur l'avenue Ramboz, en accord avec la DDE, la commune de Saint-Fons et Rhodia Belle Etoile.

Le projet de mise en lumière à l'entrée Sud de Lyon a fait l'objet de négociations avec la CNR et ses amodiataires. Une convention devrait convenir des conditions de réalisation et d'exploitation des futurs ouvrages implantés en 2001.

La requalification de la RN6 Nord (communes de Champagne, Dardilly, Limonest). Une étude diagnostic a été réalisée en 1998 pour aboutir à des propositions de profils types, d'épaisseur de paysage et à une Charte d'aménagement. Le Grand Lyon est intervenu en 1999 dans le cadre de ses compétences, la DDE attendant l'inscription du projet au contrat de plan Etat-Région 2000/2006 (cette inscription est intervenue en 2000). En 2000, l'Etat propose une première tranche de travaux sur la traversée de Champagne-au-Mont-d'Or (chaussée exclusivement). La Communauté urbaine souhaiterait réduire le périmètre d'intervention à l'hypercentre de la commune et coupler ce projet avec celui de l'ancienne route départementale 42 et de la place Kennedy. Le programme des aménagements sera élaboré 2ème semestre 2001, si son principe obtient la validation des élus communaux et communautaires.

Le projet de requalification de la RN6, dans sa section traversant le pôle commercial de la Porte de Lyon, a été précisé courant 2000 par une étude de préféabilité. Dans un souci de sécurisation générale, cette dernière a réaffirmé la pertinence du principe de contre-allées et a souligné la nécessité de les prévoir discontinues. Une contre-allée a été réalisée. Par ailleurs, l'étude prévoit le traitement de la RN6 comme un espace public avec, notamment, une réappropriation du site par les piétons (création de trottoirs et facilitation des traversées). A ce jour, les orientations d'aménagement ont reçu l'assentiment des élus communaux. Cependant, la requalification de la RN6 n'a pas été inscrite à la PPI, les priorités sur le secteur concernant principalement les opérations de centralité.

L'opération sur la RN6 Est est menée avec l'Etat dans le cadre du PAE Mi-Plaine, sur une douzaine de kilomètres jusqu'à Satolas. En 97, le cadrage urbain et l'étude paysagère ont été réalisés sur le territoire communautaire, et des préconisations reprises dans les cahiers des charges d'aménagements futurs. En 98, l'étude de maîtrise d'œuvre a été engagée par l'Etat et le dossier d'utilité publique réalisé. Le démarrage des travaux a été différé suite à la procédure en Conseil d'Etat, dont la finalisation est intervenue en 2000. Le DCE et la consultation seront réalisés courant 2001. L'aménagement du rond-point Charles de Gaulle a été initié sur l'axe Rillieux-Caluire en 97. Le boulevard de l'Hippodrome et son prolongement vont être réaménagés dans le cadre de la requalification de la Z.E.I. Périca.

La requalification de la route de Strasbourg (RD 83) : le projet repose sur un réaménagement de l'espace public coordonné avec une réorganisation des commerces situés en bord de voie. Un diagnostic commercial a été réalisé et une étude urbaine est en cours, mais les travaux seront de compétence du Conseil général, avec possibilité d'apport d'un fonds de concours de la Communauté urbaine en 2002.



■ Des lignes fortes pour un transport collectif performant et attractif

La réalisation, entreprise en 1998, des deux premières lignes fortes de transports en commun dans le cadre du P.D.U. adopté en 1997 (lignes de tramway n°1 "Perrache/La Doua" et n°2 "Perrache/Saint-Priest"), s'est poursuivie sur l'année 2000.

Les principales tâches effectuées au cours de l'année 2000, qui a vu l'achèvement complet du projet, sont les suivantes :

- achèvement des travaux de déviation des réseaux ;
- achèvement du centre de maintenance de la Porte des Alpes (inauguré le 13 avril 2000) ;
- achèvement de l'infrastructure de la voie ferrée (plate-forme) et des travaux d'aménagement de la voirie contiguë (corridor du tramway) ;
- montage de la superstructure des stations d'arrêt ;
- montage des équipements électromagnétiques et de la ligne d'alimentation électrique de contact ;
- livraison de 24 rames sur les 39 prévues pour l'exploitation (première rame livrée le 6 avril 2000) ;
- réalisation des essais de bon fonctionnement et de la marche à blanc.

Le tramway a été inauguré le 18 décembre 2000 et sa mise en service commerciale est intervenue le 2 janvier 2001.

Parallèlement, la soixantaine d'aménagements dits connexes au tramway, réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de la Communauté urbaine et en vue de parfaire l'insertion fonctionnelle du tramway, a été pratiquement achevée à l'exception de trois aménagements programmés en 2001.

Concernant l'extension de la ligne n°2 de la Porte des Alpes à Saint-Priest/Bel Air (5 km), le maître d'œuvre a été désigné par le SYTRAL et les études de projet ont été entreprises (pratiquement achevées à fin 2000). Cette extension de la ligne n°2 est prévue pour être mise en service en décembre 2003.

Les études de faisabilité portant sur les itinéraires et les conditions d'insertion des lignes fortes A3 (La Duchère/La Part Dieu/Vénissieux) ont été remises par les bureaux d'études missionnés. Les décisions quant à la poursuite des travaux restent en attente.

Objectif initial

Offrir une réelle alternative à l'utilisation de la voiture individuelle par la mise en place de lignes fortes de transports en commun.

Engagement prévisionnel (1997)

Financements croisés

Budget engagé par le Grand Lyon (1997 - 2000)

375 MF

Avancement de l'action

100%

Partenaires

SYTRAL, Ville de Lyon, collectivités, Etat, Conseil général du Rhône

Pour en savoir plus

Grand Lyon
DGDU – DPA –
Mission tramway
Belgacem M'Barki
04 37 91 29 01

Objectif initial

Diffuser un guide des implantations industrielles et rechercher une zone pilote ECO-ZI.

Engagement prévisionnel (1997)

50 KF

Budget engagé par le Grand Lyon (1997 - 2000)

0 KF

Avancement de l'action

50 %

Partenaires

Industriels, aménageurs, DRIRE, CCI

Pour en savoir plus

Grand Lyon
DGDU - Direction des opérations
Bernard LENSEL
04 78 63 46 91

Territoires urbains



Fiche action n°7

■ Une Charte pour les implantations industrielles

Pour le volet "requalification des parcs industriels", une référence est prise au guide pratique pour les implantations industrielles édicté par la Communauté urbaine en 1996 (il serait sans doute pertinent d'engager une remise à jour et une simplification de ce guide au cours de l'année 2001). Cette réflexion s'applique essentiellement aux restructurations et aux extensions de bâtiments existants.

En ce qui concerne le volet des implantations industrielles, aucune action spécifique n'a été menée pour l'année 2000, si ce n'est un suivi régulier des autorisations de permis de construire lié à une démarche de qualité urbaine minimale. La recherche d'une Eco-ZI n'a plus lieu.



Des Chartes partenariales

La négociation de la Charte avec EDF a été mise en attente de façon concertée entre les parties.

Objectif initial

Reconquérir les paysages urbains dégradés par des Chartes partenariales comportant un volet paysage et signées avec les grands acteurs d'infrastructures (EDF, SNCF).

Engagement prévisionnel (1997)

Intégré aux dépenses de fonctionnement

Budget engagé par le Grand Lyon (1997 - 2000)

0 KF

Avancement de l'action

0%

Partenaires

EDF

Pour en savoir plus

Grand Lyon
DGSUP - DLB
Claude VINCENT
04 78 63 49 00

Objectif initial

Développer les aménagements pour les transports en commun dans le cadre du P.D.U. (Plan des Déplacements Urbains).

Engagement prévisionnel (1997)

Intégré au P.D.U.

Budget engagé par le Grand Lyon (1997 - 2000)

0 KF

Avancement de l'action

60%

Partenaires

SYTRAL

Pour en savoir plus

SYTRAL
Jean-Dominique
LASSERRE
04 72 84 58 40

Territoires urbains



Fiche action n°9

Renforcer l'offre des transports en commun et la rendre plus attractive

De nombreuses actions ont eu lieu et sont en cours pour améliorer l'attractivité du réseau :

En 1998, de nouvelles tarifications ont été mises en place.

En 2000, les deux premières lignes de tramway ont été achevées ainsi que le prolongement de la ligne B du métro jusqu'à Gerland. Le projet billettique et le système d'information dynamique voyageurs (les arrêts de bus seront équipés d'écrans où sera affiché le temps d'attente pour chaque ligne ; progressivement, un système d'information équipera aussi les bus et annoncera notamment les arrêts) ont également avancé en 2000. Au niveau de l'accessibilité aux personnes handicapées, on peut noter l'acquisition de 60 bus à plancher bas, et la mise en place de nouveaux ascenseurs dans le métro.

Le budget 2000 s'élève à 1,5 MF, à la charge du SYTRAL.



Développer l'usage du vélo dans le Grand Lyon

La Charte du vélo a été signée en avril 1999. Elle constitue un engagement politique visant à reconnaître le vélo comme un mode de transport à part entière. Le schéma directeur vélo 1998-2001 est un document de planification qui prévoit de porter le réseau cyclable de 90 km fin 1999 à 300 km d'ici 2001. Ces deux documents ont été validés en Conseil communautaire le 26/01/98.

Les réalisations sont les suivantes :

En 2000, 115 km d'itinéraires ont été réalisés, essentiellement pour le maillage du réseau. Au 1er janvier 2001, le réseau compte 210 km de voiries aménagées, ce qui porte à 380 km la longueur totale d'itinéraires (différence longueur de voirie et longueur d'itinéraires, qui comptabilise les double-sens). L'objectif à atteindre fin 2001 est 295 km de voiries aménagées. Le nombre de parcs vélos est de 200, ce qui représente une offre de 1050 places de stationnement.

Un guide d'utilisation des aménagements cyclables, intégrant une cartographie, a été diffusé à plus de 80 000 exemplaires.

D'autres actions ont été menées :

- journée vélo en collaboration avec la sécurité routière ;
- acquisition de vélos pour des agents du Grand Lyon.

Objectif initial

Développer les aménagements cyclables (notamment dans le cadre du P.D.U. - Plan des Déplacements Urbains).

Engagement prévisionnel (1997)

10 MF/an à compter de 1998

Budget engagé par le Grand Lyon (1997 - 2000)

47,6 MF

Avancement de l'action

100%

Partenaires

Conseil général, SYTRAL, Etat, DDE, Région, communes concernées

Pour en savoir plus

Grand Lyon
DGSUP - Direction de la voirie -
Service études
Daniel BADOIL
04 78 89 70 48

Objectif initial

Réaliser une "Charte du piéton" pour préciser les caractéristiques des voiries réservées aux piétons (trottoirs, îlots, sorties d'écoles, têtes de pont), ainsi qu'un jalonnement d'itinéraire privilégié. Créer un réseau "d'itinéraires verts" de loisirs.

Engagement prévisionnel (1997)

85 KF

Budget engagé par le Grand Lyon (1997 - 2000)

30 MF

Avancement de l'action

55 %

Partenaires

Pour en savoir plus

Grand Lyon
DGSUP - Direction de la voirie -
Service études
Christian MINAUDIER
04 78 63 44 79

Agence d'urbanisme
Joëlle DIANI
04 78 63 43 47

Territoires urbains



Fiche action n°11

Favoriser la place des cyclistes et des piétons

La Charte du piéton a été approuvée en Conseil de communauté le 14 avril 1999 et diffusée à 700 exemplaires en 1999 et 1000 exemplaires en 2000.

Depuis 1998, la création des nouveaux aménagements se fait selon les préconisations de la Charte. Parallèlement, un programme d'actions est élaboré (signalisation lumineuse, marquage de passages piétons, lignes d'arrêt pour les véhicules, aménagement des trottoirs). Les programmes d'aménagements piétons pour les personnes à mobilité réduite et pour améliorer la sécurité aux abords des écoles en font partie. En 2000, des aménagements de ce type ont été réalisés à hauteur de 13,5 MF (5 MF pour les programmes piétons, 4,5 MF pour les écoles et 4 MF pour les personnes à mobilité réduite).

L'élaboration du schéma du réseau d'itinéraires verts pour les piétons a été initialisé puis abandonné.



Adopter une Charte des arbres du Grand Lyon

En 1999, la rédaction définitive de la Charte de l'arbre s'est achevée. L'année 2000 a vu l'adoption par le Conseil communautaire de cette Charte (séance du 27/11/00). Au préalable, un certain nombre d'ajustements, de présentations et de débats ont eu lieu pour achever la validation du texte. Des fiches actions ont été élaborées : elles serviront de guide à la mise en œuvre de la Charte de l'arbre.

Le patrimoine d'arbres communautaires a augmenté de 3% en 1999, et de 4% en 2000, et les dépenses d'entretien ont pu être maîtrisées (pas d'évolution du budget). Cependant, l'augmentation du patrimoine, mais aussi du coût des travaux, entraîne une réduction de certaines interventions d'entretien ne présentant pas de caractère prioritaire. Ces travaux correspondent toutefois à l'essentiel des demandes des riverains et des élus locaux. Une réévaluation du niveau d'entretien souhaité s'avère donc nécessaire. Des préconisations font déjà partie du cahier des charges : par exemple, depuis 1997, l'utilisation d'un mélange terre-pierre (d'après les travaux de SCIENCIL). Les réflexions se poursuivent.

Les missions de conseil (aux communes et aux entreprises), d'assistance à maîtrise d'ouvrage (services aménageurs du Grand Lyon) et de maîtrise d'œuvre (plantations du tramway pour le SYTRAL) se sont poursuivies au cours du mandat.

Objectif initial

Adopter un document d'orientation stratégique pour définir une nouvelle place de l'arbre dans la ville.

Engagement prévisionnel (1997)

Economie attendue à moyen et long terme

Budget engagé par le Grand Lyon (1997 - 2000)

10 KF

Avancement de l'action

87%

Partenaires

Communes, associations, milieu professionnel

Pour en savoir plus

Grand Lyon
DGSUP - Direction de la voirie -
Unité arbres et plantations
Frédéric SEGUR
04 78 95 70 65

Objectif initial

Favoriser les plantations d'arbres en milieu urbain dans le cadre d'une planification spatiale et temporelle des plantations

Engagement prévisionnel (1997)

10 MF/an
Economie attendue à long terme

Budget engagé par le Grand Lyon (1997 - 2000)

130 MF

Avancement de l'action

100%

Partenaires

Communes, Conseil général du Rhône

Pour en savoir plus

Grand Lyon
DGSUP - Direction de la voirie -
Unité arbres et plantations
Frédéric SEGUR
04 78 95 70 65

Territoires urbains



Fiche action n°13

Favoriser les plantations d'arbres en milieu urbain

Les plantations d'arbres d'alignement se sont réparties comme suit : 1 200 arbres nouveaux plantés en 1997, 2 100 en 1998 (10 nouvelles variétés introduites), 1 877 en 1999 et 2 448 en 2000.

En 1997, 874 arbres ont été remplacés, 1 300 en 1998, 1 491 en 1999 et 1586 en 2000, soit 5 251 en tout.

Cela porte à 12 876 le nombre d'arbres plantés depuis début 1997, dont 7 625 nouveaux arbres (59%) et 5 251 renouvellements (41%). Le budget de ces plantations se répartit au sein des différents services et opérations du Grand Lyon.

Le patrimoine compte désormais 61 500 arbres appartenant à près de 150 espèces différentes.



Poursuivre les travaux de recherche sur les arbres en milieu urbain

Des études juridiques ont été conduites pour la faisabilité de la création d'une association comme moyen pour pérenniser SCIENCIL ; cette démarche n'a pas encore abouti et devra être réactivée en 2001.

Une exposition de présentation du programme SCIENCIL a été réalisée en 1998 et circule : en 1999, la Communauté urbaine de Lyon a ainsi participé à l'organisation des Rencontres Nationales d'Arboriculture Ornementale dont le thème était : "les plantations urbaines : la science sur le terrain".

Trois études ont été réalisées en 1997, trois en 1998 et deux en 2000 :

- le transfert hydrique du sol à l'arbre après transplantation de jeunes frênes américains ;
- les anthrosoles reconstitués des espaces verts de la Cité Internationale : étude des propriétés physiques et de leurs corrélations ;
- l'architecture et le développement des arbres de la Cité Internationale ;
- l'étude des marqueurs morphologiques du dépérissement ;
- l'étude sur l'utilisation du pénétromètre PANDA pour l'évaluation de la compacité des sols de plantation ;
- la poursuite de la caractérisation et du suivi de l'évolution des sols reconstitués de la Cité Internationale (matière organique, métaux lourds) ;
- l'observation de systèmes racinaires de plusieurs espèces, afin de caractériser la reprise (2000) ;
- la poursuite des contrats de cultures expérimentaux d'arbres adaptés aux contraintes urbaines (2000, initialisés en 1999).

En outre, un dispositif de suivi tensiométrique de l'arrosage est en place sur 15 sites pilotes répartis sur l'ensemble du territoire communautaire depuis 1997. En 1999, ce suivi pour rationaliser l'irrigation des plantations a fait l'objet d'une tentative de généralisation sur 1/3 du territoire. De plus, en 1999, une banque d'images de plus de 500 arbres a été créée afin de suivre et de comprendre leur développement dans le temps.

Objectif initial

Poursuivre les travaux de recherche scientifique et technique déjà engagés et permettant d'améliorer la réalisation et le suivi des plantations urbaines.

Engagement prévisionnel (1997)

1 MF/an
Economie attendue à moyen et long terme

Budget engagé par le Grand Lyon (1997 - 2000)

850 KF

Avancement de l'action

44%

Partenaires

Communes, milieu professionnel, SEM de la Cité Internationale, INRA, ENITHP, CNRS...

Pour en savoir plus

Grand Lyon
DGSUP - Direction de la voirie -
Unité arbres et plantations
Frédéric SEGUR
04 78 95 70 65

Objectif initial

Développer l'offre de jardins familiaux au travers d'actions partenariales avec les communes.

Engagement prévisionnel (1997)

Etude : 50 KF
1,5 MF/an

Budget engagé par le Grand Lyon (1997 - 2000)

726 KF

Avancement de l'action

60%

Partenaires

Communes, CAUE,
Ministère de
l'Environnement

Pour en savoir plus

Grand Lyon
DGDU - DPA -
Mission écologie
Jean VILLIEN
04 78 63 46 72

Caroline HUSTACHE
Le passe-jardins
04 78 94 37 69

Territoires urbains



Fiche action n°15

Développer l'offre de jardins familiaux

Une étude de faisabilité de mise en place des jardins familiaux a été réalisée en 1997, comprenant le recensement des jardins existants et une analyse juridique et paysagère pour l'installation de nouveaux jardins. Il en a résulté des possibilités d'implantation sur une dizaine d'hectares à Feyzin, Saint-Priest, Rillieux, Villeurbanne, Vaulx-en-Velin et Vénissieux.

En 1998, un pôle "Conseil Jardin" a été créé à l'initiative de la Communauté urbaine, en collaboration avec le CAUE du Rhône. En outre, la Communauté urbaine a participé en 1998 à la mise en place d'un réseau régional intitulé "Jardin dans tous ses états" en collaboration avec la Fondation de France, les Jardins d'Aujourd'hui, le Passe-Jardin, le CAUE et l'association Argo.

Le projet de soutien aux jardins familiaux de la Communauté urbaine de Lyon ne se limite pas à ce seul type de jardin. En effet, les jardins collectifs, communautaires, pédagogiques, d'insertion contribuent à leur manière à créer des liens sociaux et à préserver et développer la trame verte. Le nouvel objectif de cette action est donc le développement des jardins "partagés".

Pour en favoriser le développement, le Grand Lyon propose, à travers l'intervention de l'association "le passe-jardins", une aide qui vise à soutenir les porteurs de projets dans la définition et la mise en œuvre de leur projet de jardin. D'autre part la question foncière restant un des principaux freins au développement des jardins, des études concernant les acquisitions foncières ont débuté en 2000 et doivent continuer en 2001 pour faciliter les acquisitions régulières dont le but est de développer et pérenniser l'offre en jardins. La réalisation d'une plaquette de communication exposant la politique communautaire et les propositions d'actions a permis de soutenir de nombreux porteurs de projets.

L'association "le passe-jardins" a créé en 2000 un nouveau type de jardin dit "jardin communautaire". Il s'agit d'un jardin collectif d'habitants, qui a pour but de créer des espaces améliorant la qualité de vie, un espace "naturel" qui puisse être approprié par le voisinage. Ce jardin bénéficie d'une animation professionnelle et constitue un site expérimental. Son émergence est le résultat de deux ans de travail. Sa gestion collective se fait sur la base de la démocratie participative où toutes les décisions sont prises de manière consensuelle.

Un autre exemple pour l'année 2000 est le jardin d'insertion sociale de Rillieux-la-Pape, qui doit accueillir un public recruté via les travailleurs sociaux de la commune. Il est destiné à des personnes en situation de précarité, qui désirent trouver un lieu où construire un projet personnel et retrouver les repères perdus. Un animateur professionnel doit gérer la dynamique du groupe. Les personnes travaillant dans le jardin souscrivent un contrat moral avec COGELORE, l'association gérant le jardin. Ces personnes ne perçoivent aucune rémunération dans le cadre du travail proposé.

Parallèlement, le projet des jardins familiaux du Loup pendu de Rillieux-la-Pape, qui a débuté en 1997, a vu la phase d'aménagement des 29 parcelles débuter en 2000. L'aménagement de ce jardin a fait l'objet d'une concertation avec les habitants de la commune, et d'un traitement paysager important dans le but de favoriser l'intégration dans un quartier en construction.

Plusieurs projets sont en cours d'élaboration sur les communes de Pierre-Bénite, Saint-Genis-Laval, Villeurbanne, Vénissieux, Bron et Feyzin. La multiplication des porteurs de projets constitue un signe encourageant pour la politique ainsi mise en œuvre.



Réalisation à la fin 2000 :

79 %

Les espaces naturels et agricoles périurbains, qui représentent près de la moitié de la surface du Grand Lyon (soit quelques 24 000 hectares), font partie des enjeux majeurs pour un développement équilibré de l'agglomération : enjeu en terme de cadre de vie et de paysage, enjeu en terme de préservation de notre patrimoine naturel, enjeu économique (activité agricole et attractivité d'une agglomération verte pour les entreprises), enjeu social (fonction de loisir et d'éducation). La Communauté urbaine de Lyon, au travers de sa Charte d'écologie, s'est donc attachée à agir en faveur de ces espaces périurbains, au travers de trois objectifs stratégiques :

* **Maintenir la Trame Verte** (7 actions (n° 16, 17, 19, 20, 21 et 27), 11 opérations)

Une ville durable doit rester relativement compacte, car un étalement incontrôlé induit une multiplication des axes de transport, des travaux pour le raccordement des réseaux, la disparition et le mitage des espaces naturels et agricoles périurbains, etc. C'est pourquoi, depuis 1990, la Communauté urbaine a développé le concept de trame verte ("ensemble des espaces peu ou pas bâtis, à caractère naturel et agricole, formant un réseau continu d'espaces végétalisés"). Des actions de préservation et de développement de cette trame ont été conduites, comme l'identification d'espaces d'intérêt paysager et agricole au niveau du schéma directeur, ou le passage de 1 100 hectares du statut de réserve d'urbanisation à celui de zones à vocation naturelle ou agricole, lors de la révision du P.O.S. en 2000.

* **Conforter l'agriculture** (4 actions (n° 22, 23, 24 et 25), 7 opérations)

L'activité agricole représente une activité économique réelle, avec 470 exploitations sur le territoire de l'agglomération, 1 000 emplois directs et 8 000 emplois indirects. En outre, la collectivité a de nombreuses attentes vis-à-vis de cette agriculture périurbaine : produits de qualité et de proximité, gestion de l'espace, environnement préservé, nouvelles fonctions sociales, pédagogiques et récréatives (on parle de la "multifonctionnalité" de l'agriculture). Parmi les actions entreprises dans ce domaine, on peut citer la réalisation de diagnostics agricoles à l'échelle communale ou le développement de pratiques agri-environnementales.

* **Accueillir le public dans les espaces naturels** (2 actions (n° 18 et 26), 2 opérations)

Il existe une forte demande de la population urbaine pour un accès à des espaces de nature. L'accueil du public dans des sites naturels est, de plus, l'occasion de sensibiliser les citoyens à l'importance et à l'intérêt de ces espaces. Les réalisations les plus importantes pour répondre à cet objectif sont les Projets Nature, au nombre de onze sur le territoire du Grand Lyon et couvrant le quart de la surface de la trame verte. Citons comme réalisations concrètes des Projets Nature : 100 km d'itinéraires balisés, 6 sentiers pédagogiques aménagés, 200 hectares d'espaces agricoles paysagers entretenus, des centaines d'animations de découverte de l'environnement nature, etc.

Objectif initial

Assurer la pérennité de la trame verte au P.O.S. : favoriser le rétrozonage des excès de réserve d'urbanisation.

Engagement prévisionnel (1997)

Intégré aux dépenses de fonctionnement

Budget engagé par le Grand Lyon (1997 - 2000)

0 KF

Avancement de l'action

100%

Partenaires

Communes, Conseil général, DDAF

Pour en savoir plus

Grand Lyon
DGDU – DPA -
Mission écologie
Céline CALPENA
04 78 63 46 53

Territoires périurbains



Fiche action n°16

Maîtriser les zones de développement futur

La planification d'un développement économe et durable passe par la maîtrise de l'étalement urbain qui s'effectue souvent par mitage des espaces naturels et agricoles périurbains. La préservation des équilibres écologiques a été l'un des 4 grands axes retenus pour la révision du Plan d'Occupation des Sols (en cours de finalisation). C'est notamment dans ce cadre que des études approfondies des zones d'urbanisation future ont été réalisées, avec une mission de conseil confiée à la Chambre d'Agriculture du Rhône.

Ainsi, quelques 1000 hectares classés en zonage d'urbanisation future (NA) à l'ancien P.O.S. ont été affectés à des zonages à vocation naturelle ou agricole (NC ou ND) (voir aussi la fiche n°22).



■ Cartographier la trame verte

De 1996 à 1998, une première cartographie de la trame verte a été réalisée en deux étapes à partir des orthophotographies aériennes de 1993 :

- réalisation d'une cartographie des espaces végétalisés (27 types d'espaces) ;
- définition d'un protocole pour délimiter le contour de la trame verte, par le choix et l'application de critères (taille, nature, continuité, etc.) permettant d'inclure ou d'exclure les différents espaces végétalisés.

Ce protocole de cartographie a été finalisé courant 2000. En revanche, son application à la campagne de photographies aériennes de 1997 n'a pas pu être réalisée comme prévu et est reportée à 2001 ou 2002.

Enfin l'outil informatique GISSEL, qui devait servir au pilotage des stratégies à mener dans la gestion de la trame verte, a été abandonné. Cette dimension stratégique a été révisée et les pistes de travail sont aujourd'hui plutôt :

- d'augmenter la communication à destination des services techniques communautaires et communaux, et des élus ;
- d'intégrer la cartographie et la trame verte au SUR ;
- d'imaginer une procédure interne visant à une meilleure prise en compte de la préservation de la trame verte lors d'opérations foncières ou d'aménagements.

Objectif initial

Développer des outils de connaissance et de suivi de la trame verte :
- cartographie trame verte à partir des orthophotos 1993 ;
- suivi (campagne orthophotos 1997) ;
- développement de l'outil de pilotage (GISSEL).

Engagement prévisionnel (1997)

1,5 MF

Budget engagé par le Grand Lyon (1997 - 2000)

844 KF

Avancement de l'action

43%

Partenaires

Agence d'urbanisme

Pour en savoir plus

Grand Lyon
DGDU – DPA -
Mission écologie
Céline CALPENA
04 78 63 46 53

Objectif initial

Mettre en place des programmes de gestion de l'espace périurbain : les "Projets Nature".

Engagement prévisionnel (1997)

4 MF/an

Budget engagé par le Grand Lyon (1997 - 2000)

26,54 MF

Avancement de l'action

80%

Partenaires

Communes, syndicats intercommunaux ou mixtes

Pour en savoir plus

Grand Lyon
DGDU – DPA -
Mission écologie
Céline CALPENA
04 78 63 46 53

Territoires périurbains



Fiche action n°18

Les "Projets Nature" du Grand Lyon

Les Projets Nature, souvent sur l'initiative des acteurs locaux, ont pour objectifs la connaissance, la préservation, la gestion, la valorisation (ouverture au public) d'espaces naturels et agricoles périurbains. Une douzaine de projets, déjà en place début 1997, suit son cours sur l'ensemble de la Communauté urbaine.

Les Projets Nature en cours en 2000 sont :

- les Monts d'Or (Albigny-sur-Saône, Chasselay, Collonges-au-Mont-d'Or, Couzon-au-Mont-d'Or, Curis-au-Mont-d'Or, Limonest, Poleymieux-au-Mont-d'Or, Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, Saint-Didier-au-Mont-d'Or, Saint-Germain-au-Mont-d'Or, Saint-Romain-au-Mont-d'Or) ;
- les Grandes Terres (communes de Feyzin, Vénissieux, Corbas) ;
- la branche Nord du V Vert (Décines et Chassieu) ;
- le vallon des Echets (Rochetaillée- sur-Saône, Fleurieu-sur-Saône, Fontaine-Saint-Martin) ;
- les vallons du Ribes et affluents (Saint-Genis-les-Ollières) ;
- les vallons de Serres et des Planches (Charbonnières-les-bains, Ecully, Dardilly) ;
- le plateau des Hautes Barolles (Saint-Genis-Laval et Brignais) ;
- la vallée de l'Yzeron (Craponne et Francheville) ;
- le Val de Saône ;
- le Rhône aval (Feyzin, Irigny, Vernaison) ;
- Miribel-Jonage.

Par ailleurs, une réflexion est en cours sur la vocation du site de Sermenaz (Rillieux-la-Pape).

Les programmes d'actions développés dans le cadre de ces Projets Nature ont permis : le balisage de quelques 100 km de sentiers et la mise en place de 5 sentiers thématiques ; la gestion de quelques 200 hectares par le biais de conventions avec des agriculteurs, la réalisation de plusieurs centaines d'animations découvertes à destination du scolaire et du grand public, la préservation et la gestion de plusieurs milieux écologiquement remarquables (prairie humide, landes, vallon boisé), des actions d'amélioration du paysage telles que la replantation de plusieurs kilomètres de haies...

On peut souligner les réalisations 2000 suivantes :

- le balisage du sentier de la Marinade sur le vallon des Echets et la conduite de négociations foncières pour la mise en place d'un second sentier ;
- le balisage de deux boucles (boucle de Sacuny et boucle de l'Observatoire) sur le plateau des Hautes Barolles ;
- la conception d'un sentier thématique "des hommes et des paysages" sur Saint-Genis-les-Ollières, qui sera mis en place début 2001 ;
- une étude sur les scénarii de valorisation de l'espace naturel et paysager de Sermenaz ;
- le démarrage d'une opération pour la mise en place d'une boucle de promenade sur la branche Nord du V vert (la boucle du tournesol devrait être mise en place pour partie en 2001) et une réflexion sur l'amélioration de l'accueil et du paysage (panneaux, plantations de haies, ...).

En 2000, plus de 900 KF ont été attribués aux communes sous la forme de fonds de concours pour les Projets Nature et 300 KF en commande directe (AMO, bilans...). De plus, le service des gestions externes du Grand Lyon alloue 7,3 MF au syndicat mixte de Miribel (SYMALIM), 570 KF au SMIRIL et 972 KF au syndicat mixte des Monts d'Or. Enfin, 1,2 MF sont consacrés au projet Val de Saône, dont 595 KF à la charge du Grand Lyon : cela concerne l'entretien des berges, l'assistance technique, la coordination et les études paysagères.



■ Des régies vertes au service du "petit entretien" de la trame verte

Au cours de l'été 1998, 18 personnes ont été recrutées pour constituer les brigades "Grand Lyon Nature". En 1999, 3 personnes supplémentaires sont venues compléter ce dispositif, de manière à constituer 3 équipes de 6, chacune encadrée par un responsable. Ces équipes Grand Lyon Nature ont été restructurées en 2000 en 2 pôles (Rillieux et Dardilly) : elles se composent désormais de onze personnes, sous statut "emploi jeune" et de 3 chefs d'équipes.

Elles assurent la gestion et l'entretien des espaces naturels et semi-naturels et interviennent sur des terrains communautaires (entretien du patrimoine foncier) et communaux. Au cours du temps, les missions se sont diversifiées : débroussaillage, nettoyage de sentiers, dégagement et tronçonnage d'arbres. Les conséquences de la tempête de 1999 ont nécessité une accentuation des travaux de nettoyage et de dégagement, ce qui a conduit à une multiplication par deux des activités d'abattage et de tronçonnage en 2000. D'autres missions plus ponctuelles ont également été réalisées en 2000, telles que la réfection de trottoirs ou de clôtures, la pose de moellons, etc.

En 1999, 148 chantiers ont été traités, ainsi qu'une trentaine d'urgences, sur 177 sites différents. Ainsi, pas moins de 20 hectares de terrain, plus de 6 km de ruisseaux et 6,5 km de sentiers ont été entretenus. En 2000, 180 chantiers ont été traités.

Objectif initial

Mettre en place des "brigades communautaires" chargées d'entretenir l'espace de la trame verte (Régie Verte).

Engagement prévisionnel (1997)

Frais d'encadrement
6 mois : 36 KF
Brigade :
324 KF / an

Budget engagé par le Grand Lyon (1997 - 2000)

324 KF

Avancement de l'action

100%

Partenaires

Etat

Pour en savoir plus

Grand Lyon
DGSUP - Direction
de la voirie -
Service Gestion
Territoriale
René SAUCAZ
04 78 35 34 14

Objectif initial

Restaurer une coulée verte continue d'espaces naturels à l'intérieur du "V-Vert" de la plaine de l'Est, valorisant le site économique.

Engagement prévisionnel (1997)

2,4 MF

Budget engagé par le Grand Lyon (1997 - 2000)

2,98 MF

Avancement de l'action

60%

Partenaires

Communes de la plaine de l'Est : Décines, Chassieu, Meyzieu, Bron, Saint-Priest

Pour en savoir plus

Grand Lyon
DGDU – DPA –
Mission écologie
Céline CALPENA
04 78 63 46 53

Grand Lyon
DGS - Mission Porte
des Alpes
Laurent MARQUET
04 72 79 12 02

Territoires périurbains



Fiche action n°20

Développer le V-Vert de la Plaine de l'Est

Depuis 1992, le Grand Lyon a engagé une opération de reconquête paysagère des espaces libres de l'Est Lyonnais afin de créer une vaste composition paysagère : le V-Vert.

Les négociations avec les communes de Décines, Meyzieu et Chassieu sur la branche Nord du V-Vert ont débuté en 1997 : travail au niveau du P.O.S. et mise en place d'un Projet Nature. Ce dernier est entré en phase opérationnelle en 2000, avec le démarrage d'actions pour la mise en place d'une boucle de promenade (le sentier du tournesol devrait être mis en place pour partie en 2001, puis en 2002) et une réflexion pour l'amélioration de l'accueil et du paysage (panneaux, plantations de haies, ...).

En 1999, la branche Sud du V-Vert, partie intégrante du projet Porte des Alpes, est entrée en phase opérationnelle et les plantations de la future forêt de Long de Feuilly, débutées en 1996, couvrent désormais une surface de 25 hectares.

En outre, 2 hectares d'aménagements verts comprenant des plans d'eau sont en place au sein du parc technologique ainsi que 11 hectares d'espaces verts et sportifs qui assurent la fonction de bassin d'infiltration aux abords de l'université. Ces trois espaces préfigurent une continuité verte qui pourra, à terme, permettre de relier le Parc de Parilly au Fort de Saint-Priest et devenir un parc d'agglomération.



■ Une politique foncière pour la trame verte

La continuité végétale constituant la trame verte est fragile face à la pression urbaine : la maîtrise foncière, en profitant des opportunités, est un moyen pour la pérenniser.

La collaboration avec le Conseil général du Rhône, pour l'étude et la définition de zones de préemption, est effective sur une dizaine de communes depuis 1998. En revanche, après discussion, aucune convention cadre ne sera signée entre le Conseil général et le Grand Lyon.

La possibilité de mettre en place une politique foncière avec d'autres partenaires, notamment la SAFER, a été étudiée en 1999 (en vertu des compétences élargies de la SAFER par la nouvelle loi d'orientation agricole de juillet 1999). En 2000, dans le cadre des Projets Nature de l'Yzeron et des Echets, une expérimentation de collaboration a été menée pour la conduite de négociations foncières dans le cadre des projets concernant la préservation et la valorisation des espaces agricoles et naturels périurbains.

Bien qu'une réelle politique foncière ne soit pas encore menée, une veille issue de la collaboration entre différents services du Grand Lyon a permis ponctuellement de participer à des opérations d'acquisition pour préserver des zones naturelles et paysagères importantes. En 1996, la Communauté urbaine a acheté 40 ha sur le site naturel de Sermenaz.

Objectif initial

Mener des actions de maîtrise foncière pour assurer la pérennité de la trame verte :
- signer une convention de partenariat avec le Conseil général pour la préemption foncière au titre des ENS (Espaces Naturels Sensibles) ;
- acquérir directement sur des secteurs stratégiques.

Engagement prévisionnel (1997)

500 KF/an

Budget engagé par le Grand Lyon (1997 - 2000)

96 KF

Avancement de l'action

100%

Partenaires

Conseil général

Pour en savoir plus

Grand Lyon
DGDU – DPA –
Mission écologie
Céline CALPENA
04 78 63 46 53

Conseil général du Rhône
04 72 61 77 77

Objectif initial

Pérenniser l'agriculture par son statut dans le P.O.S..
Adapter les zonages P.O.S. :

- pour permettre la prise en compte d'autorisations de création de bâti agricole (sièges d'exploitation notamment);
- pour confirmer le statut des zonages NC à vocation agricole.

Engagement prévisionnel (1997)

Intégré aux dépenses de fonctionnement

Budget engagé par le Grand Lyon (1997 - 2000)

75 KF

Avancement de l'action

100%

Partenaires

Communes, Chambre d'Agriculture, DDAF

Pour en savoir plus

Grand Lyon
DGDU – DPA–
Mission écologie
Céline CALPENA
04 78 63 46 53

Grand Lyon
DGDU – DOT – DPLU
Patrick CLANCY
04 78 63 43 43

Territoires périurbains



Fiche action n°22

■ Pérenniser l'agriculture au moyen du Plan d'Occupation des Sols

Une étude sur les zones à dominante naturelle mais en réserve d'urbanisation à plus ou moins long terme (NA) a permis de rétrozoner environ 1 000 hectares de ces surfaces en zone réservée à l'activité agricole et à l'espace naturel (NC et ND4). La surface des zones à dominante agricole proprement dite (NC) a ainsi augmenté de plus de 250 hectares, ce qui porte sa surface dans le nouveau P.O.S. à près de 8 700 hectares (+3%) (voir aussi fiche n°16).

Désormais, sur les 50 000 hectares que compte la Communauté urbaine, 18 200 hectares sont des espaces naturels et agricoles, soit +5% par rapport à l'ancien P.O.S..

Le règlement d'urbanisme sur les zones agricoles (NC) et les zones naturelles protégées (ND4) a été travaillé afin de permettre le maintien de l'activité agricole : possibilité de construire des bâtiments agricoles avec leurs logements sous certaines conditions, ouverture à certaines activités de diversification, etc.



■ Une synergie institutionnelle et opérationnelle avec la profession agricole

La convention avec la Chambre d'Agriculture a été reconduite en 1997, 1998 et 1999. Cette convention finance notamment un poste à la Chambre, consacré exclusivement à l'agriculture sur le territoire communautaire.

Un comité d'orientation agricole (rassemblant des élus communautaires et des élus de la Chambre d'Agriculture) s'est réuni en 1998 et en 2000. Lors de cette dernière rencontre, il a été décidé d'élargir et d'amplifier la politique agricole sur le Grand Lyon : une nouvelle convention de partenariat, intégrant les dimensions économiques, foncières et environnementales a été approuvée. Les premières actions de concrétisation de cette nouvelle convention ont été mises en œuvre (montant de la convention : 300 KF) avec notamment en 2000 :

- le démarrage d'un programme de réalisation de diagnostics agricoles communaux sur l'ensemble du territoire agricole communautaire ; 4 diagnostics ont été finalisés en 2000 (budget : 180 KF) ;
- la poursuite du développement du volet agricole des Projets Nature (voir fiche 18) ;
- le démarrage d'une réflexion sur la faisabilité de la mise en place d'un CTE (contrat territorial d'exploitation) agriculture périurbaine ;
- le démarrage de la concertation pour la création d'un observatoire agricole.

Une mission d'animation pour cette création a été confiée à l'Agence d'urbanisme (coût 250 KF). Plusieurs rencontres et réunions avec un éventail très large de partenaires (Agence de l'eau, services de l'État, organismes professionnels agricoles, autres collectivités) ont eu lieu.

Objectif initial

Conduire une synergie institutionnelle et opérationnelle avec la profession agricole :

- institutionnelle (convention avec la Chambre d'Agriculture avec mise en place d'un comité de suivi et création d'un comité stratégique sur l'agriculture au sein du Grand Lyon) ;
- opérationnelle par la création d'un "observatoire agricole" pour mieux définir les enjeux du foncier agricole.

Engagement prévisionnel (1997)

300 KF/an
Observatoire : 600 KF

Budget engagé par le Grand Lyon (1997 - 2000)

1,63 MF

Avancement de l'action

70%

Partenaires

Chambre d'Agriculture

Pour en savoir plus

Grand Lyon
DGDU – DPA –
Mission écologie
Céline CALPENA
04 78 63 46 53

Chambre
d'Agriculture du
Rhône
Marta PASUT-MOYNE
04 72 77 17 76

Objectif initial

Soutenir l'activité agricole par :
- la poursuite de la maîtrise foncière par le biais de la SAFER ;
- des démarches favorisant la rentabilité de l'exploitation agricole.

Engagement prévisionnel (1997)

150 KF / an
Convention d'entretien :
320 KF/an
Gestion espaces :
250 KF

Budget engagé par le Grand Lyon (1997 - 2000)

1,13 MF

Avancement de l'action

80%

Partenaires

SAFER, ADASEA,
Chambre
d'Agriculture, DDAF

Pour en savoir plus

Grand Lyon
DGDU – DPA –
Mission écologie
Céline CALPENA
04 78 63 46 53

Territoires périurbains



Fiche action n°24

Un partenariat foncier pour l'agriculture

La convention entre la SAFER et la Communauté urbaine de Lyon pour le suivi du marché foncier a été reconduite en 2000.

Sa traduction opérationnelle est à développer dans le cadre de la politique agricole périurbaine menée avec la Chambre d'Agriculture. Une réflexion a été conduite en 1999 pour élargir le partenariat entre la SAFER et le Grand Lyon : mise en œuvre d'une éventuelle politique foncière sur la Trame Verte ; négociations foncières pour la mise en place de sentiers dans le cadre des Projets Nature ; assistance pour la gestion d'espaces naturels périurbains appartenant à la Communauté urbaine.

Par ailleurs, des essais de collaboration sur des dossiers précis ont été testés en 2000 (cf. fiche n°21).



L'agriculture au service de la lutte contre les inondations

Plusieurs actions de réhabilitation du paysage et de lutte contre l'érosion et les inondations ont été menées :

- Feyzin – Vallon de la Raze : l'étude du vallon a été achevée en 1999. Le Projet Nature en réalisation doit tenir compte des contraintes hydrauliques qui en résultent, ce qui passe notamment par la construction de bassins de rétention en aval de terrains agricoles. Les modalités de mise en œuvre restent en suspens pour le moment. En 2000, cette étude a été complétée sur l'aspect hydrologique.

- Vallon de Montanay/Fleurieu, Chemin du Fossard : malgré des propositions de solutions techniques très variées (fossés, bandes enherbées, petits bassins de rétention...) à l'issue de l'étude financée par le Grand Lyon, le dossier n'a pas avancé en 1998 et 1999. En 2000, les projets ont été présentés et discutés avec l'exploitant et les agriculteurs. Les premières négociations foncières ont débuté.

- Saint-Priest - site "Pierre Blanche" : un bassin versant essentiellement agricole inonde ponctuellement des zones urbaines sur ce site. Suite à une étude déjà réalisée, un hectare de terrain a été acquis en 1999 par la Communauté urbaine de Lyon, dans le but d'y installer un bassin de rétention et de réinfiltration des eaux pluviales, conjointement à une surveillance des nitrates et des pesticides. L'autorisation " Loi sur l'eau " a été obtenue du préfet en 2000 et les travaux sont prévus pour 2001.

En parallèle, un certain nombre de démarches vise à assurer un meilleur entretien de l'espace et promouvoir une agriculture respectueuse de l'environnement :

- l'entretien des surfaces de terres agricoles en attente d'urbanisation a été reconduit en 1997 et 1998 : 300 hectares dans les Monts d'Or (320 KF) dans le cadre du Projet Nature ;

- des incitations pour réhabiliter le paysage de bocage et les haies ont été faites sur les Projets Nature de Feyzin et Vénissieux en 1997 ;

- une convention entre le Grand Lyon et 18 agriculteurs concernés par le périmètre de protection du captage de Saint-Priest "Les Quatre Chênes" a été signée en 1998 (voir fiche 32) en vue de diminuer les apports d'intrants.

Objectif initial

Associer l'agriculture à la lutte contre l'érosion (création de chenaux enherbés, de bassins de décantation) et à la protection de l'environnement.

Engagement prévisionnel (1997)

450 KF
50 KF/an

Budget engagé par le Grand Lyon (1997 - 2000)

100 KF

Avancement de l'action

90%

Partenaires

Chambre d'Agriculture, communes de Fleurieu, Montanay, Bureau d'études, CEMAGREF, Conseil général

Pour en savoir plus

Grand Lyon
DGSUP -
Direction de l'eau -
Etudes Exploitation
Traitement
Jean CHAPGIER
04 78 95 89 30

Objectif initial

Aménager des aires d'accueil à la périphérie des espaces naturels pour en faciliter l'accès et en contrôler la fréquentation.

Engagement prévisionnel (1997)

500 KF /an

Budget engagé par le Grand Lyon (1997 - 2000)

1 MF

Avancement de l'action

20%

Partenaires

Communes

Pour en savoir plus

Grand Lyon
DGDU – DPA –
Mission écologie
Jean VILLIEN
04 78 63 46 72

Agence d'urbanisme
Joëlle DIANI
04 78 63 43 47

Territoires périurbains



Fiche action n°26

Des sites d'accueil aménagés en périphérie d'espaces naturels

En 1997, le site des Gorges de l'Enfer a été aménagé avec la création de 1,5 ha pour l'accueil du public.

Aucun site n'a été complètement aménagé en 1998, 1999 et 2000 mais 3 sites sont en projet ou en cours de réalisation :

- l'avant-projet détaillé pour l'aménagement de l'ancienne décharge de Couzon est accepté et les premières actions de valorisation réalisées (1999) ;
- le site de Giverdy à Saint-Didier-au-Mont-d'Or a fait l'objet d'un projet détaillé en 1999 (syndicat des Monts-d'Or). Sa réhabilitation s'est poursuivie en 2000 pour 3 MF dont 690 KF à la charge du Grand Lyon ;
- une étude préalable sur le site naturel et archéologique d'Ecully a été réalisée et discutée en 1999 avec la commune (90 KF).

Des aménagements de points d'accueil pédagogique ont été réalisés pour 24 KF en 2000.



Mise à jour de l'inventaire des sites d'intérêt écologique du Grand Lyon

La réactualisation de l'inventaire des sites écologiques du Grand Lyon a été réalisée en 1998. Tous les sites faisant partie du précédent inventaire ont été "mis à jour" de façon à connaître leur évolution. Un site supplémentaire a fait l'objet d'un inventaire détaillé.

En 2000, une étude a été réalisée pour déterminer comment mieux faire connaître l'inventaire, auprès de qui et par quels médias, avec pour objectif de mieux préserver les sites remarquables de la Communauté urbaine.

Objectif initial

Réactualiser un inventaire des sites écologiques du Grand Lyon.

Engagement prévisionnel (1997)

100 KF

Budget engagé par le Grand Lyon (1997 - 2000)

125 KF

Avancement de l'action

100%

Partenaires

Associations de protection de la nature

Pour en savoir plus

Grand Lyon
DGDU – DPA –
Mission écologie
Céline CALPENA
04 78 63 46 53



Réalisation à la fin 2000 :

73 %

L'une des missions de la Communauté urbaine de Lyon est de fournir à ses habitants une eau de qualité irréprochable en quantité suffisante et permanente. C'est aussi, après usage, de rendre au milieu naturel une eau dépolluée.

C'est pourquoi, au travers de la Charte d'écologie urbaine, le Grand Lyon s'est engagé en se fixant cinq grands objectifs :

- reconquérir et améliorer la gestion des milieux naturels (3 actions (n° 28, 29 et 30), 7 opérations) ;
- reconquérir et améliorer les berges des fleuves (1 action (n° 31), 1 opération) ;
- sécuriser la production d'eau potable (3 actions (n° 32, 33 et 34), 7 opérations) ;
- maîtriser les eaux pluviales en contexte urbain (2 actions (n° 35 et 36), 5 opérations) ;
- lutter contre la pollution provenant des eaux usées (4 actions (n° 37, 38, 39 et 40), 10 opérations).

Le taux de réalisation global dans le domaine de l'eau, avec 73%, est satisfaisant notamment au regard des efforts consentis (57,1% du budget prévisionnel était consacré aux actions de ce thème), même s'il reste légèrement inférieur à la moyenne théorique (80%).

C'est le dernier objectif, "lutter contre la pollution des eaux usées", qui tire ce pourcentage vers le bas et ce, pour deux raisons : du retard a été pris dans la réalisation des travaux de rénovation des stations d'épuration et notamment pour celle de Pierre Bénite (d'une capacité de 475 000 équivalent-habitants), dont la consultation a été annulée par le Tribunal Administratif en 1999. D'autre part, l'action qui consistait à poursuivre la collecte des eaux usées, via le collecteur de l'Yzeron et à supprimer les rejets directs à la Saône dans le secteur du Vernay, a moins avancé que prévu.

Il faut néanmoins signaler que plus de 95% de la population du Grand Lyon est raccordée au réseau public d'assainissement, contre 81% en moyenne nationale (Source IFEN, 1995). De plus, les stations d'épuration des eaux usées de Saint-Fons et Neuville-sur-Saône ont été rénovées, plus de 4 000 entreprises raccordées au réseau ont été identifiées et plus de 3 000 ont fait l'objet de conventions pour les quantités de rejets acceptées sur le réseau : il en a résulté une augmentation des rendements épuratoires en matière organique de 37% en 1993 à 67% en 1999, permettant ainsi une amélioration de la qualité du Rhône aval.

Pour les autres objectifs, les taux de réalisation varient de 77,5% à 100%. En ce qui concerne les milieux naturels, si la Saône est de qualité médiocre, le Rhône est de bonne qualité à l'amont de Lyon et le reste à l'aval de la Communauté urbaine. L'eau potable, quant à elle, est essentiellement puisée dans la nappe d'accompagnement du Rhône, dans les champs captants de Crépieux-Charmy, où la qualité de l'eau sur le principal captage du Grand Lyon est naturellement excellente (notamment concentration en nitrates maximum de 8 mg/l – la norme étant fixée à 50 mg/l) et n'est chlorée que pour tenir compte de son transit dans les quelques 4 000 kilomètres de réseaux entretenus par le Grand Lyon. Cette recherche de qualité s'est traduite par des actions de sécurisation d'une part et par la mobilisation d'une deuxième ressource, la nappe de l'Est, dont la qualité est toutefois moins bonne, notamment en raison des nitrates.

Enfin, un important travail a été réalisé au niveau du traitement des eaux pluviales, avec par exemple la mise en place de techniques alternatives favorisant leur traitement et leur infiltration, ou la création d'une fédération de recherche, l'Observatoire de Terrain en Hydrologie Urbaine (OTHU).

Objectif initial

Favoriser la mise en place d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux sur la plaine de l'Est et la mise en place de contrats de rivière (Yzeron).

Engagement prévisionnel (1997)

5 MF

Budget engagé par le Grand Lyon (1997 - 2000)

500 KF

Avancement de l'action

67%

Partenaires

Communes, industriels, Etat, Agence de l'eau, Conseil général du Rhône et de l'Isère

Pour en savoir plus

Grand Lyon
DGSUP - Direction de l'eau - Etudes Exploitation Traitement
Jean CHAPGIER
04 78 95 89 30

Grand Lyon
DGSUP - Direction de l'eau - Bureau d'études
Anne PERRISSIN
04 78 95 89 51

Eau



Fiche action n°28

Des structures de gestion du milieu naturel

L'arrêté du 20 octobre 1997 fixe le périmètre du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) sur la plaine de l'Est. La Commission locale de l'eau chargée d'élaborer le SAGE a été définie par le Préfet en 1999, la nomination de ses membres demandée aux collectivités et associations des maires. Elle a été constituée en 2000.

Les études pour la mise en place d'un réseau de mesures sur la nappe de l'Est ont été réalisées en 1998.

Le contrat de rivière pour l'Yzeron a été adopté en 1998. L'ensemble des partenaires (22 communes dont SEAGYRC, Grand Lyon, Conseil général du Rhône, Conseil régional Rhône-Alpes, Agence de l'eau, DIREN) s'engage sur des objectifs qualitatifs et hydrauliques pour limiter les crues de l'Yzeron. En 1999, la demande d'agrément auprès du Ministère, établie par le SEARGYRC, a été acceptée, les études préalables au contrat ont été lancées et une convention pour fonds de concours a été établie entre la Communauté urbaine et le Syndicat. Ce fonds de concours a été apporté en 2000 par la Communauté urbaine pour les projets de barrages écrêteurs (500 KF).



■ Un plan de gestion de la réserve naturelle de Crépieux Charmy

Le plan de gestion de la réserve naturelle volontaire de Crépieux-Charmy a été achevé en 1997. En 1999, le Grand Lyon a signé une convention cadre avec le Conservatoire Rhône-Alpes des Espaces Naturels et la Compagnie Générale des Eaux pour la mise en œuvre concrète de ce programme d'actions. Cette convention tripartite prévoit la mise en place d'un comité scientifique et technique qui déterminera les actions à mettre en place pour préserver la faune et la flore sur le site (4 types de biotopes : prairie sèche, zone humide, zone alluviale, lande à orchidées). La CGE sera chargée d'entretenir la zone conformément à ces préconisations.

Les actions prévues pour 1999 et pour 2000 dans le plan de gestion ont été réalisées : études scientifiques, gestion des différents milieux, etc. Le comité de la réserve s'est réuni en 1999 et en 2000 pour assurer le suivi du plan de gestion et examiner des dossiers ponctuels.

Une action particulière a été menée en 2000 par la Communauté urbaine concernant la question des cormorans : réalisation d'une étude sur les déplacements des dortoirs du Rhône vers les Dombes et présentation de cette étude à l'ensemble des acteurs (services de l'État, pisciculteurs, organismes professionnels agricoles), propositions pour la mise en place d'un protocole d'effarouchement global et cohérent, participation au test de sa mise en œuvre sur l'hiver 2000-2001.

Objectif initial

Mettre en place un plan de gestion quinquennal de la réserve naturelle volontaire de Crépieux-Charmy.

Engagement prévisionnel (1997)

5,52 MF (et 2 MF par an pour les démolitions à venir)

Budget engagé par le Grand Lyon (1997 - 2000)

714 KF

Avancement de l'action

100%

Partenaires

Conservatoire régional du Patrimoine Naturel Rhône-Alpes, CGE

Pour en savoir plus

Grand Lyon
DGSUP - Direction de l'eau -
Bureau d'études
Anne PERRISSIN
04 78 95 89 51

Objectif initial

Restaurer le canal de Miribel pour préserver la ressource en eau et le parc de loisirs de Miribel-Jonage.

Engagement prévisionnel (1997)

400 KF

Budget engagé par le Grand Lyon (1997 - 2000)

850 KF

Avancement de l'action

100%

Partenaires

Communes riveraines, Etat, EDF, SYMALIM

Pour en savoir plus

Grand Lyon
DGDU – DPA -
Mission écologie
Jean VILLIEN
04 78 63 46 72

Eau



Fiche action n°30

La restauration du canal de Miribel

La restauration du canal de Miribel vise à préserver la ressource en eau et le parc de loisirs (plan d'eau des Eaux Bleues). Le canal de Miribel draine ce plan d'eau, entraînant depuis quelques années la baisse dramatique de son niveau d'eau à l'étiage.

Afin d'y remédier, il a été demandé à EDF d'augmenter le débit, pendant l'étiage, de 30 à 60 m³/s afin de ne pas descendre en dessous de la cote 169,5 mètres. Une convention de partenariat entre GDF et le SYMALIM (Syndicat Mixte) a été signée en 1998 pour une durée de 3 ans, afin de fixer les modalités d'exploitation que cela entraîne.

En 1999, le Grand Lyon a poursuivi, parallèlement avec le parc de Miribel-Jonage, des études hydrauliques sur les mouvements de nappe (BURGEAP) et les phénomènes de creusement du lit du canal de Miribel par érosion régressive. Les conclusions ont permis :

- de confirmer les termes du protocole signé en 1998 pour 3 ans et demandant des lâchés de 60 m³/s et plus afin de soutenir l'étiage à la cote 169,5 ;
- de demander une alimentation des lônes en amont du parc de 2 m³/s environ afin de soutenir la nappe ;
- de repositionner la concession pour promouvoir d'autres usages de l'eau et du site au-delà du simple usage énergétique.

Cette convention sera rendue définitive en 2003 par un avenant à la concession à EDF. Le cahier des charges qui doit être mis en place pour cette concession a été poursuivi en 2000 ; la phase d'enquête publique a eu lieu, l'approbation devrait intervenir dans le courant du premier semestre 2001.

En 1999, le seuil du point kilométrique 14 avait été réalisé sur le canal de Miribel pour permettre de soutenir la ligne d'eau et de remonter le niveau d'étiage dans le lac de Miribel.



La mise à jour du Plan Bleu

Le 20 avril 1998, la mise à jour du Plan Bleu a été approuvée en Conseil communautaire. En 1999, les premières actions correspondantes ont vu le jour :

- remise en état des quais Arloing et Chauveau (Lyon 1^{er}), dans le cadre de la Charte avec VNF ;
- réalisation de la halte fluviale de Couzon/Saint-Romain ;
- aménagement de la pointe du confluent.

En 2000, sur la Saône, la partie immergée des quais Gillet (Lyon 4^{ème}) et Saint-Vincent (Lyon 1^{er}) a été remise en état dans le cadre de la Charte de partenariat avec VNF.

Deux autres projets sont en cours de réalisation :

- la réalisation de la halte fluviale de Curis-au-Mont-d'Or ;
- l'aménagement du bas-port du quai Saint-Vincent (Lyon 1^{er}), face à la DRAC et aux Subsistances.

Objectif initial

Actions à réaliser dans le cadre du Plan Bleu.

Engagement prévisionnel (1997)

3 MF/an (activités fluviales)

Budget engagé par le Grand Lyon (1997 - 2000)

9 MF

Avancement de l'action

100%

Partenaires

Agence de l'eau,
Voies Navigables de France

Pour en savoir plus

Grand Lyon
DGDU - Direction
des opérations -
Espace public
Pierre ROMIER
04 78 63 45 90

Objectif initial

Assurer la protection des champs captants par :

- la réactualisation des périmètres de protection sur 7 captages supplémentaires (hors Crépieux-Charmy) ;
- le transfert du captage de Saint-Priest ;
- l'achèvement de la barrière hydraulique sur Crépieux-Charmy.

Engagement prévisionnel (1997)

Transfert Saint-Priest : 28 MF
DUP : 6 MF
Barrière hydraulique : 20 MF

Budget engagé par le Grand Lyon (1997 - 2000)

23,3 MF

Avancement de l'action

40%

Partenaires

Agence de l'eau,
Conseil général du Rhône, Etat

Pour en savoir plus

Grand Lyon
DGSUP -
Direction de l'eau -
Bureau d'études
Anne Perrissin
04 78 95 89 51

Eau



Fiche action n°32

Assurer la protection des champs captants

Les dossiers de DUP ont été montés pour les captages de Chassieu, Meyzieu et Jonage en 1998, transmis en Préfecture en 1999, où ils sont en consultation interservices en 2000. Le dossier de DUP pour le captage de Décines a également été monté en 1999.

En janvier 1998, un arrêté préfectoral autorise la mise en place du captage de Saint-Priest "Les Quatre Chênes". La demande de permis de construire a été déposée, l'acquisition foncière faite et le marché de travaux réalisé. Une convention entre le Grand Lyon et les 18 agriculteurs concernés par le périmètre de protection rapprochée a été signée en 1998 : elle prévoit l'acquisition de capteurs d'humidité et de logiciels permettant une irrigation raisonnée, la réalisation de bilan de sol tous les 5 ans et la mise en place d'un plan de formation pour permettre aux exploitants de gérer au mieux leurs apports d'intrants. Un premier bilan positif de la mise en place de cette convention a été réalisé en 1999.

En 1999, les conduites nécessaires au futur captage sont en cours de pose, et, en 2000, la construction du puits et de la station proprement dite sont en cours.

Le dossier d'autorisation pour la mise en place de la 2ème tranche de la barrière hydraulique, quasiment achevé fin 1999, a fait l'objet de compléments d'étude en 2000.



Améliorer la sécurité de l'alimentation en eau potable

Il s'agit d'améliorer la sécurité de l'alimentation en eau potable en agissant à trois niveaux sur le réseau de distribution : augmenter la capacité de stockage, accroître les interconnexions et maillages au sein du réseau et mettre des dispositifs anti-retours sur les branchements de tous les abonnés et sur les bouches de lavage.

- Augmentation de la capacité de stockage par la construction d'un réservoir à Sainte-Foy :

L'appel d'offres des travaux a été lancé en 1997, les travaux ont débuté en 1998 et la première tranche s'est achevée fin 1999 : il s'agit de deux cuves d'une capacité totale de 8 000 m³, et d'une station de surpression (budget 13 000 KF). La deuxième tranche (7 000 m³) a débuté en 2000 (10 000 KF) et s'achèvera en 2001 (7 000 KF).

- Interconnexions et maillages :

Les interconnexions du château de Fontanière ont été réalisées pour environ 10 MF en 1997. En 1999, la construction d'un autre réseau de maillage a été lancée sur Sainte-Foy et sur Saint-Priest (budget : 20 000 KF). Des interconnexions et maillages ont été réalisés en 2000 sur l'ensemble du territoire communautaire pour 10 000 KF environ.

- Dispositifs anti-retours :

Dans certaines conditions, des eaux polluées peuvent être aspirées dans le réseau de distribution d'eau potable. Des enquêtes ont eu lieu pour identifier ces abonnés "à risques" : 1 950 enquêtes ont été réalisées en 1997, et 2 800 en 1998. En 2000, on considère que des dispositifs anti-retours ont été installés sur tous les branchements des abonnés à risques (plus de 5 000).

La mise en place par la direction de l'eau de dispositifs anti-retours sur les branchements des particuliers et des bouches de lavage, a été réalisée pour un budget de 5 000 KF en 1999 et en 2000. La pose de ces dispositifs pour les nouveaux abonnés est automatique. Cette action se poursuivra en 2001 et les années suivantes à un rythme qui sera fonction des crédits annuellement affectés.

Objectif initial

Améliorer la sûreté de l'alimentation en eau potable par :
 - la construction d'un réservoir de stockage ;
 - la construction d'un réseau de maillage ;
 - la poursuite de la mise en place de dispositifs anti-retours auprès des abonnés à risques.

Engagement prévisionnel (1997)

Réservoir : 80 MF
 Réseau de maillage : 20 MF
 Dispositifs anti-intrusion : 6 MF pour les enquêtes et le financement des clapets (les autres dispositifs sont à la charge de l'usager)

Budget engagé par le Grand Lyon (1997 - 2000)

88,2 MF

Avancement de l'action

87%

Partenaires

Agence de l'eau

Pour en savoir plus

Grand Lyon
 DGSUP - Direction de l'eau - Territorial
 Pierre TERCIER
 04 95 89 24

Objectif initial

Pour les générations futures, étudier la possibilité d'utiliser une ressource autre que la nappe d'accompagnement du Rhône et la nappe de l'Est pour l'alimentation en eau potable.

Engagement prévisionnel (1997)

3 MF

Budget engagé par le Grand Lyon (1997 - 2000)

0 KF

Avancement de l'action

60%

Partenaires

Agence de l'eau

Pour en savoir plus

Grand Lyon
DGSUP - Direction de l'eau -
Bureau d'études
Anne PERRISSIN
04 78 95 89 51

Agence de l'eau
Elise DUGLEUX
04 72 71 27 71

Eau



Fiche action n°34

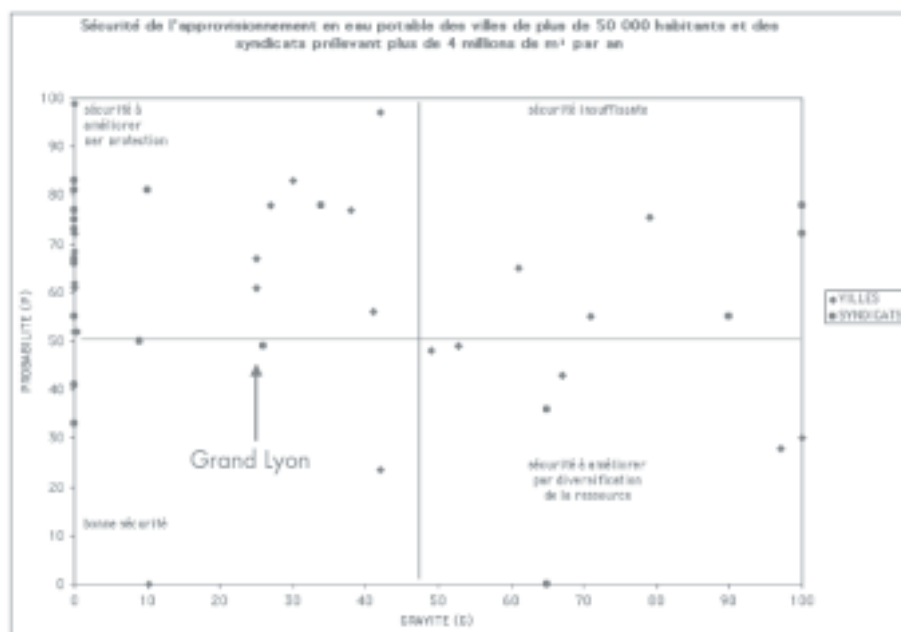
La recherche d'une troisième ressource

Actuellement, le Grand Lyon utilise deux ressources en eau : la nappe d'accompagnement du Rhône (la principale ressource) et la nappe souterraine de l'Est, essentiellement pour les captages de secours.

La principale ressource est de bonne qualité et elle est déjà bien protégée : station d'alerte à l'amont du Rhône, barrière hydraulique pour éviter qu'une pollution accidentelle du Rhône ne contamine les captages. Cette barrière est en cours d'achèvement (cf. fiche 32).

En revanche, la qualité de la nappe de l'Est semble se dégrader au fil du temps et c'est la raison pour laquelle le Grand Lyon s'implique fortement dans la mise en place d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) avec les multiples partenaires concernés. Il est donc prioritaire pour le Grand Lyon de mieux protéger cette ressource avant de se lancer dans la recherche d'une troisième, qui est repoussée dans le temps. C'est pourquoi l'objectif de cette fiche a été modifié : il s'agit cette fois d'un objectif de résultat qui synthétise les différentes actions sur la sécurisation en eau potable : être en "bonne sécurité" d'alimentation en eau potable selon les critères de l'Agence de l'eau, ce qui est le cas en 1999 et en 2000.

Il est intéressant de noter que le Grand Lyon fait partie des 5 collectivités prélevant plus de 4 millions de mètres cube, sur plus de 42 étudiées, ayant une "bonne sécurité", pour le bassin Rhône-Méditerranée-Corse (RMC). Cependant, les critères de l'Agence de l'eau conduiraient plutôt à mener des actions en terme de protection de la ressource, alors que l'analyse du Grand Lyon est plutôt d'améliorer la sécurité par diversification de cette ressource.





Mieux gérer les rejets par temps de pluie

Une fédération de recherche, regroupant 11 équipes (CEMAGREF, Ecole Centrale de Lyon, ENTPE, INSA, UCB Lyon I, Université Lyon III), a été créée en 1998 pour la mise en place de l'Observatoire de Terrain en Hydrologie Urbaine (OTHU), financé par le Grand Lyon, la Région et l'Agence de l'eau. Ses principaux objectifs sont une meilleure connaissance des rejets par temps de pluie et de leur impact sur leurs milieux récepteurs. Près de 1 MF de matériels a été acquis en 1998. Trois sites d'étude ont été entièrement équipés en 1999 (Ecully-Valvert, Chassieu RD29 et un site sur le ruisseau de la Chandagne - affluent de l'Yzeron).

En ce qui concerne les techniques alternatives, des tranchées drainantes, fossés et lacs de rétention ont été réalisés sur la Z.A.C. des Perches à Saint-Priest (Porte des Alpes) en 1997.

En 1998, des bassins supplémentaires ont été réalisés et des dispositifs de traitement de ces eaux pluviales mis en place à l'aval de la Z.A.C. (3,75 MF). Deux actions permettant de limiter les rejets des eaux pluviales ont également été réalisées : à Meyzieu la réhabilitation du bassin du Carreau, et à Lyon Vaise, la rehausse de seuils de réservoirs.

En 1999, des bassins permettant la rétention de l'eau de pluie de probabilité d'occurrence annuelle et de 20 ans sont achevés. Des terrains de football à la fois stockants et infiltrants ont été ajoutés, ce qui porte la capacité de stockage de l'ensemble au volume d'une pluie centennale (14 MF avec les aménagements paysagers). Une autosurveillance des déversoirs d'orage a également été étudiée ainsi que leur équipement météorologique. L'idée est de surveiller les déversoirs les plus importants, mais en allant au-delà de la simple surveillance par le traitement de ces rejets.

En 2000, les actions concernant les techniques alternatives ont été poursuivies :

- le bassin de La Liasse à Dardilly est terminé (financement OPAC) ;
- l'appel d'offres pour le bassin de la Z.A.C. Noyeraie est lancé ;
- l'ouvrage du Carreau à Meyzieu est terminé ;
- les marchés ont été lancés pour la réhabilitation des bassins de Chassieu et les travaux engagés en 2000. L'autorisation "loi sur l'eau" a été obtenue pour ce site ;
- le site de Pierre Blanche à Saint-Priest est en attente de l'autorisation "loi sur l'eau" ;
- sur le site de Porte des Alpes : mise en service de tous les bassins Minerve le long de la rue du Dauphiné (rétention + infiltration) et préparation du lancement du marché "agrandissement du lac n°2", pour lequel les travaux ont commencé en 2000.

Objectif initial

Améliorer la gestion des rejets par temps de pluie en :

- mettant en place un réseau de mesures des rejets par temps de pluie ;
- mettant en œuvre des techniques alternatives favorisant l'infiltration des eaux pluviales dans le sol pour réduire le débit de pointe (bassins de rétention, puits drainants...) ;
- traitant la pollution des eaux pluviales avant leur rejet au milieu naturel en fonction de leur sensibilité.

Engagement prévisionnel (1997)

Réseau de mesures et gestion automatisée : 10 MF
Traitement : 5 MF

Budget engagé par le Grand Lyon (1997 - 2000)

30,5 MF

Avancement de l'action

100%

Partenaires

INSA (coordonnateur des équipes de recherche Rhône-Alpes), GRAIE, Agence de l'eau

Pour en savoir plus

Grand Lyon
DGSUP - Direction de l'eau -
Etudes Exploitation Traitement
Jean CHAPGIER
04 78 95 89 30

Grand Lyon
DGSUP - Direction de l'eau -
Bureau d'études
J.C. VARNIER
04 78 95 89 50

Objectif initial

Poursuivre les travaux en cours et en engager de nouveaux pour limiter les inondations répétitives (construction de différents émissaires : émissaire plateau Sud-Est, partie Nord du collecteur de Vaulx-en-Velin).

Engagement prévisionnel (1997)

Émissaire plateau Sud-Est : 190 MF
Collecteur et station de relevage Vaulx-en-Velin : 80 MF

Budget engagé par le Grand Lyon (1997 - 2000)

174,3 MF

Avancement de l'action

55%

Partenaires

Communes

Pour en savoir plus

Grand Lyon
DGSUP - Direction de l'eau
Etudes Exploitation Traitement
Jean CHAPGIER
04 78 95 89 30

Eau



Fiche action n°36

Des émissaires pour limiter les inondations

L'émissaire du plateau Sud-Est - dont la réalisation s'étale entre 1993 et 2001 - représentera à terme 15 910 mètres de conduites de 1 à 4 mètres de diamètre. Il couvre un bassin versant de 4 400 hectares et devra permettre d'évacuer à l'exutoire, les 42 m³/s calculés pour une pluie décennale. Les réalisations sont les suivantes :

- l'émissaire BUS (Boulevard Urbain Sud) est terminé ainsi que l'antenne de La Rivoire Parilly soit 1100 mètres (58%) ;
- l'antenne de Corbas-Saint-Priest est bien avancée en 1999 (2 900 mètres à terme) et les travaux en 2000 ont représenté une dépense réelle de 24 MF. La prochaine tranche sera réalisée en 2001, la livraison de l'ouvrage étant prévue mi 2003 ;
- les consultations ont été lancées en 1999 pour la réalisation d'une première tranche vers Saint-Priest centre, ainsi que pour l'exutoire aval, soit 2 410 mètres supplémentaires. En 2000, 5 MF de travaux ont été exécutés, mais il reste encore des tranches à mener, notamment le traversée de l'autoroute A7.

L'avant-projet du collecteur Nord de Vaulx-en-Velin a été établi en 1998 et l'achat des terrains qui vont permettre l'extension du relèvement, réalisé. Il comporte un ouvrage de rejet et de prétraitement, une station de relèvement et 5 366 mètres linéaires de conduites d'un diamètre allant de 1 à 3,5 mètres. Un tronçon de 2 mètres de diamètre a été posé sous la place Baumer. Les dossiers et enquêtes obligatoires conformément à la loi sur l'eau ont été réalisés en 1999, mais les réalisations sont toujours en attente de cette autorisation préfectorale "loi sur l'eau" en 2000.



Poursuivre la collecte des eaux usées

En 1998, les études concernant la réhabilitation du collecteur de l'Yzeron ont été engagées, et ce dossier sera relancé simultanément aux études du SEARGYRC sur la rivière Yzeron. L'avant-projet pour le doublement du collecteur a été réalisé en 2000 et la reconnaissance géotechnique engagée.

Le dossier de la suppression des rejets directs à la Saône dans le secteur du Vernay n'a pas avancé.

Objectif initial

Poursuivre la collecte des eaux usées en :
- réhabilitant le collecteur de l'Yzeron ;
- supprimant les rejets directs à la Saône dans le secteur du Vernay.

Engagement prévisionnel (1997)

Yzeron : 50 MF
Vernay : 20 MF

Budget engagé par le Grand Lyon (1997 - 2000)

210 KF

Avancement de l'action

15%

Partenaires

Agence de l'eau

Pour en savoir plus

Grand Lyon
DGSUP - Direction de l'eau -
Etudes Exploitation
Traitement
Jean CHAPGIER
04 78 95 89 30

Objectif initial

Poursuivre le recensement et étendre le conventionnement des entreprises et des établissements connectés sur le réseau de collecte urbain.

Engagement prévisionnel (1997)

Intégré aux dépenses de fonctionnement

Budget engagé par le Grand Lyon (1997 - 2000)

8 KF

Avancement de l'action

100%

Partenaires

Associations des industriels de chaque ZI, DRIRE, Agence de l'eau

Pour en savoir plus

Grand Lyon
DGSUP - Direction de l'eau -
Stratégie
Jean-Luc PASCAL
04 78 95 89 27

Eau



Fiche action n°38

Un réseau de collecte avec des abonnés identifiés

L'objectif était de recenser 2 000 entreprises supplémentaires raccordées au réseau d'assainissement d'ici 2001 : au 30 novembre 2000, 4 400 établissements étaient répertoriés, dont 2 000 depuis 3 ans.

Sur la base de ce recensement, l'objectif était de définir des autorisations de déversement fixant le type et les caractéristiques des rejets (conventions) pour au moins 500 entreprises d'ici 2001. Fin 2000, 2 852 entreprises étaient conventionnées dont 1 452 depuis 3 ans.



Augmenter le rendement des stations d'épuration

Pierre Bénite : les études et le dossier de consultation, achevés en 1998, ont permis de lancer la consultation. Cette dernière a été annulée en 1999 par le Tribunal Administratif : un nouveau dossier a été établi début 2000, la consultation lancée et les offres remises. La décision d'attribution doit être prise début 2001 et les travaux couvriront la période 2001-2007. L'enquête publique est terminée et l'autorisation obtenue.

Jonage : Les études préliminaires et le dossier d'enquête publique ont été finalisés en 1999. L'enquête publique a eu lieu en 2000 et l'autorisation est attendue début 2001. Les négociations avec les partenaires extérieurs sont également terminées et les travaux prévus en 2003 - 2004.

Neuville - Fleurieu : Les études préliminaires et l'APS sont terminées depuis 1999, et, en 2000, le dossier d'enquête publique est en cours d'achèvement et l'autorisation, en cours de négociation. Les travaux sont prévus en 2003 - 2004.

Villeurbanne - Feysine : l'acquisition des terrains est faite et l'emplacement de la station défini depuis 1998. En 2000, le projet d'ouvrage de rejet est en cours.

Objectif initial

Accroître le rendement, la fiabilité et le niveau de traitement des stations d'épuration et plus particulièrement en azote ammoniacal :
- achever l'étude et commencer les travaux pour Pierre-Bénite ;
- reconstruire la station de Jonage ;
- étendre et rénover la station de Neuville-sur-Saône / Fleurieu-sur-Saône ;
- préparer la construction de la station à Villeurbanne.

Engagement prévisionnel (1997)

295 MF (dont 20 MF pour la Feysine)

Budget engagé par le Grand Lyon (1997 - 2000)

13,12 MF

Avancement de l'action

30%

Partenaires

Agence de l'eau, Etat, Service de la Navigation

Pour en savoir plus

Grand Lyon
DGSUP - Direction de l'eau - Stratégie
Pierre VERNETTE
04 78 89 72 96

Objectif initial

Assurer une meilleure prise en compte de l'assainissement en :

- prenant en compte des contraintes d'eau et d'assainissement dans l'instruction des permis de construire ;
- définissant sur l'ensemble du territoire les zones d'assainissement et les intégrant dans les documents d'urbanisme ;
- conseillant et contrôlant l'assainissement autonome, les réseaux, et les installations privées.

Engagement prévisionnel (1997)

Création de 6 postes :
3 MF

Budget engagé par le Grand Lyon (1997 - 2000)

6,22 MF

Avancement de l'action

90%

Partenaires

Agence de l'eau

Pour en savoir plus

Grand Lyon
DGSUP - Direction
de l'eau -
Territorial
Pierre GERMOUTY
04 37 85 19 01

Eau



Fiche action n°40

■ Une meilleure prise en compte de l'assainissement en parcelle privée

Une cartographie a été réalisée en 1998 sur l'ensemble du territoire communautaire, établissant les zones à assainissement collectif et celles à assainissement non collectif. L'enquête publique afférente a été lancée en 1999.

Les 6 contrôleurs de travaux, recrutés et formés en 1997, ont pu instruire 100% des permis de construire ou de lotir prévoyant un assainissement autonome qui leur ont été transmis (soit, à titre d'exemple, environ 5 000 dossiers en 1998). Ils ont contrôlé la conformité des installations nouvelles (assainissement autonome et lotissements raccordés au réseau) pour la totalité des dossiers (50 en 1998 et 93 en 1999).

Enfin, sur les quelques 10 000 installations autonomes de l'agglomération, plus de 1 200 installations - soit 12% - ont été contrôlées au cours de 1998 et 1999.

En 2000, les techniciens et contrôleurs chargés des contrôles des assainissements privés ont poursuivi leur mission de conseil et de contrôle. On note les résultats suivants :

- 75 dossiers de permis de construire instruits avec assainissement non collectif ;
- 51 contrôles de conformité d'installations neuves privées ;
- 347 installations privées anciennes visitées et contrôlées.



Réalisation à la fin 2000 :

51 %

Le Grand Lyon est compétent en matière de collecte et de traitement des déchets. Il s'agit donc, pour la direction de la propreté, de compléter son dispositif pour collecter au mieux le gisement des déchets ménagers de l'agglomération, mais aussi pour intégrer une dimension environnementale dans ses modes de gestion. C'est pourquoi quatre objectifs stratégiques visant à répondre à ces enjeux ont été fixés en 1997 :

- Inciter aux apports volontaires (3 actions (n° 41,42 et 43), 3 opérations) ;
- Développer la collecte sélective des déchets (2 actions (n° 44 et 45), 8 opérations) ;
- Améliorer les équipements et les traitements (2 actions (n° 46 et 47), 3 opérations) ;
- Maîtriser le devenir des déchets (2 actions (n° 48 et 49), 7 opérations).

Après quatre années de mise en œuvre de cette politique, et en dépit des importants progrès réalisés dans la plupart des domaines, force est de constater que le pourcentage de réalisation reste très inférieur au taux de réalisation théorique (80%). On peut expliquer cette contre-performance relative de deux façons : d'une part le niveau d'ambition fixé au départ était très élevé (220 MF de budget prévisionnel hors collecte sélective, soit 15% du budget total, ce qui constitue le second poste d'investissement derrière l'eau). D'autre part, un certain nombre de projets a été retardé ou abandonné, soit en attente de connaissances supplémentaires pour décider de grandes orientations (exemple : construction du sixième four d'incinération de l'agglomération en attente de l'influence de la mise en place de la collecte sélective), soit du fait de l'opposition de certains habitants (exemple : mise en place de 8 déchetteries supplémentaires, trouver des sites d'implantation pour des centres d'enfouissement techniques de classe I et II), soit encore pour des problèmes de compétences (exemple : mise en place d'une police de la propreté, organisation de pôles d'apport volontaire pour les petites entreprises).

On peut cependant noter, parmi les réalisations les plus marquantes, la mise en place de la collecte sélective, qui, à fin 2000, concerne plus de 800 000 habitants, ou encore la mise en place de la collecte mensuelle des déchets ménagers spéciaux (acides, peintures, solvants, aérosols, produits mercuriels ou phytosanitaires, etc.) qui permet d'éviter leur incinération ou leur passage par les stations d'épuration.

De plus, la Communauté urbaine de Lyon a initié des réflexions pour la valorisation de ses propres déchets : ainsi, les mâchefers, issus de l'incinération, sont envoyés sur des aires de maturation avant valorisation en soubassement de voirie dans des conditions strictement définies et les sables issus des travaux effectués par les différents services communautaires sont envoyés à la station de Pierre-Bénite où ils sont lavés avant d'être réutilisés.

Objectif initial

Ouvrir 8 nouvelles déchetteries dont le nombre passera de 12 à 20 (sans compter le renouvellement des déchetteries de Lyon 3ème et Lyon 9ème et l'agrandissement de la déchetterie de Pierre-Bénite).

Engagement prévisionnel (1997)

33 MF
2 MF de fonctionnement par déchetterie et par an

Budget engagé par le Grand Lyon (1997 - 2000)

4,7 MF

Avancement de l'action

13%

Partenaires

Communes

Pour en savoir plus

Grand Lyon
DGSUP - Direction de la propreté - Service études
Laurence LUPIN
04 78 95 88 13

Grand Lyon
DGSUP - Direction de la propreté - Etudes Traitement Logistique
Gérard HODOUL
04 72 13 09 54

Déchets



Fiche action n°41

Augmenter le parc des déchetteries

On trouve 13 déchetteries sur le territoire communautaire fin 2000. La construction des sites ne suit pas le rythme prévu (8 pendant le mandat) en raison de la difficulté à trouver des sites acceptés par tous. Des actions de réfection et de transfert ont toutefois été menées :

- en 1998, la déchetterie de Genas, conçue au départ comme un dépôt provisoire, a été aménagée avec des structures définitives et une nouvelle déchetterie a été mise en service en mai 1998 à Vaulx-en-Velin ;
- en 1999, la déchetterie de Lyon 3ème a été transférée à Lyon 8ème, une déchetterie définitive a été construite en remplacement de la déchetterie provisoire de Lyon 9ème, la déchetterie de Pierre-Bénite a été agrandie et une étude a été menée pour l'implantation d'une nouvelle déchetterie à cheval sur les communes de Francheville et Sainte-Foy-lès-Lyon.
- aucune nouvelle déchetterie n'a été réalisée en 2000. Les travaux d'extension de la déchetterie de Pierre-Bénite sont en voie d'achèvement.



Des collectes mensuelles pour les Déchets Ménagers Spéciaux

La fréquence de collecte a été respectée (une collecte mensuelle sur 24 points de collecte). Le succès de ces collectes va croissant, puisque les tonnages de déchets ménagers spéciaux collectés ont augmenté de 6% en 1999 (soit 78,2 tonnes) et de 15 % (par rapport à 1999) en 2000, avec 91,2 tonnes. 10 515 personnes ont fréquenté les 24 points de collecte en 2000, ce qui représente 8,7 kg d'apports par personne. La dépense correspondante s'élève à 680 KF pour la collecte et 487 KF pour le traitement, tandis que la recette perçue de l'Agence de l'eau représente 140 KF.

Les produits collectés sont les :

- acides et bases ;
- produits de laboratoires ;
- peintures ;
- solvants ;
- aérosols ;
- tubes fluorescents ;
- piles ;
- produits mercuriels ;
- produits phytosanitaires ;
- autres produits ;
- huiles ;
- batteries ;

La quasi totalité de ces tonnages est envoyée à différents prestataires chargés de les recycler.

Objectif initial

Mettre en place des points de collecte mensuelle pour les déchets toxiques des ménages (une collecte mensuelle sur 24 lieux définis).

Engagement prévisionnel (1997)

1 MF par an

Budget engagé par le Grand Lyon (1997 - 2000)

4,81 MF

Avancement de l'action

80%

Partenaires

MOS, Labo Services

Pour en savoir plus

Grand Lyon
DGSUP - Direction
de la propreté -
Service études
Laurence LUPIN
04 78 95 88 13

Grand Lyon
DGSUP - Direction
de la propreté -
Etudes Traitement
Logistique
Gérard HODOUL
04 72 13 09 54

Objectif initial

Favoriser l'émergence de pôles spécifiques d'apport volontaire (type déchetterie) pour les déchets et encombrants des activités artisanales.

Engagement prévisionnel (1997)

Intégré aux dépenses de fonctionnement

Budget engagé par le Grand Lyon (1997 - 2000)

200 KF

Avancement de l'action

20%

Partenaires

CCI, Chambre des métiers

Pour en savoir plus

Grand Lyon
DGSUP - Direction de la propreté - Service études
Laurence LUPIN
04 78 95 88 13

Déchets



Fiche action n°43

Favoriser des pôles d'apport volontaire pour les petites entreprises

En 1997, un appel à projets a été lancé dans le cadre du SPIRAL (Groupe Déchets) et de la DRIRE pour identifier les projets innovants pour la collecte des déchets des artisans. En 1998, 5 lauréats ont été retenus. La Communauté urbaine n'a pas prévu d'aides financières pour ce projet (les DIB n'étant pas de sa compétence) mais s'engage à jouer un rôle de "facilitation" et à apporter éventuellement un appui technique.

En 1999, l'objectif de favoriser l'émergence de pôles spécifiques d'apport volontaire pour les déchets des activités artisanales est mis en balance avec le projet de trouver des solutions matérielles et financières pour que ces déchets soient pris en charge par la Communauté urbaine de Lyon.

En 2000, le partenariat a été développé avec la Chambre de Commerce et d'Industrie ainsi que le SPIRAL déchets. Cette collaboration a amené les étudiants de l'IG2E à réaliser une enquête auprès des industriels du département du Rhône, dont l'objet était d'identifier :

- les producteurs de Déchets Industriels Banals (DIB) ;
- les modes de collecte et les filières de valorisation.

La direction de la propreté a cofinancé cette étude à hauteur de 200 KF.



L'extension de la collecte sélective

1996 : la mise en place de la collecte sélective a débuté sur 3 communes (66 000 habitants).

1998 : à la fin de l'année, environ 300 000 habitants sont concernés par la collecte sélective, au sein de 12 communes et de 2 arrondissements : Lyon 4ème, Mions, Oullins, Jonage, Chassieu, Meyzieu, Saint-Priest, Francheville, Ecully, Caluire, Lyon 8ème, Cailloux-sur-Fontaines, Fleurieu-sur-Saône, Poleymieux-au-Mont-d'Or.

Le programme d'extension de la collecte sélective 1999-2001 a été approuvé par le Conseil communautaire : elle sera réalisée en 3 phases d'environ 300 000 habitants sur 3 ans.

Dix animateurs de collecte ont été recrutés et formés pour assurer le suivi des communes desservies.

1999 : une nouvelle phase d'extension de 300 000 habitants a démarré en septembre (pour s'achever au printemps 2000). A la fin de l'année, 103 000 habitants supplémentaires sont concernés (soit 403 000 personnes) au sein des communes de Décines, Sainte-Foy-lès-Lyon, Rillieux-la-Pape, Saint-Fons (en porte à porte), Curis-au-Mont-d'Or, Albigny-sur-Saône, Couzon-au-Mont-d'Or, Saint-Romain-au-Mont-d'Or, Fontaines-Saint-Martin, Rochetaillée-sur-Saône (en apport volontaire).

2000 : depuis la fin de l'année, dans le Grand Lyon, plus de 800 000 habitants trient leurs déchets ménagers recyclables. En effet, 9 nouvelles communes et 4 arrondissements se sont engagés dans la collecte sélective entre mars et décembre (et ont ainsi rejoint les 22 communes et 2 arrondissements de Lyon desservis fin 1999). Les communes concernées sont : Villeurbanne, Lyon 1^{er}, 5^{ème}, 6^{ème} et 9^{ème}, Neuville-sur-Saône, Corbas, Saint-Genis-Laval, Irigny, Pierre-Bénite, Solaize, Feyzin et La Mulatière (en porte à porte), Charbonnières-les-Bains, Charly, Craponne, Genay, Marcy-l'Étoile, Montanay, Saint-Genis-les-Ollières, Saint-Germain-au-Mont-d'Or, Sathonay-Camp et Sathonay-Village, Vernaison (en apport volontaire).

On notera qu'au final le fonctionnement de la collecte sélective n'induit pas de coût supplémentaire par rapport à la collecte classique, puisqu'elle s'y substitue un jour par semaine : le budget indiqué ne tient pas compte de cette compensation.

Objectif initial

Étendre la collecte sélective à l'ensemble de la population de la Communauté urbaine de Lyon.

Engagement prévisionnel (1997)

à préciser selon les procédés retenus

Budget engagé par le Grand Lyon (1997 - 2000)

166,9 MF

Avancement de l'action

67%

Partenaires

Éco-Emballages, ADEME.

Pour en savoir plus

Grand Lyon
DGSUP - Direction de la propreté - Service études - Laurence LUPIN
04 78 95 88 13

Grand Lyon
DGSUP - Direction de la propreté - Service études - Qualité
Florence BAIZEAU
04 78 95 88 14

Objectif initial

Valoriser des emballages plastiques (bouteilles et flacons), métalliques, cartons recyclables sur la population desservie par la collecte sélective, ainsi que le verre, les journaux magazines et les prospectus.

Engagement prévisionnel (1997)

Commun avec la collecte sélective
Silos à verre : 3 MF

Budget engagé par le Grand Lyon (1997 - 2000)

16,9 MF

Avancement de l'action

92%

Partenaires

Éco-Emballages, Valorplast, Ligue contre le cancer, BSN, SETRALP, SOLLAC, France Aluminium, REVIPAC, papeteries Emin-Leydier, papeteries Matussière et Forest, Usinor packaging, Affimet

Pour en savoir plus

Grand Lyon
DGSUP - Direction de la propreté - Service études - Laurence LUPIN
04 78 95 88 13

Grand Lyon
DGSUP - Direction de la propreté - Service études - Qualité
Florence BAIZEAU
04 78 95 88 14

Déchets



Fiche action n°45

Favoriser le recyclage dans le Grand Lyon

Les objectifs ont été revus (en kg récupérés), puisque l'objectif est désormais d'arriver à 100% de la population desservie par la collecte sélective d'ici 2001, et d'atteindre 15% de valorisation par matériau, sauf pour l'acier où l'on veut atteindre 50%, le verre où l'on veut atteindre 36% et les papiers magazine 35%.

Dans le cadre du contrat avec Eco-emballages, les objectifs 2000 étaient les suivants :

- acier : 1,20 kg/hab., soit 10% par rapport au gisement ;
- aluminium : 0,07 kg/hab., soit 5,8 % ;
- plastiques : 2,05 kg/hab., soit 9,3 % ;
- cartons + briques : 5,5 kg/hab., soit 17,2 % ;
- verre : 14,8 kg/hab., soit 32,9 % ;
- journaux magazines : 13 kg/hab., soit 28,9 % (hors contrat) ;
- autres papiers : 13 kg/hab., soit 47,6 % (hors contrat).

Les résultats de la collecte sélective pour 2000 (extrapolation à partir des 3 premiers trimestres) sont :

- acier : 0,94 kg/hab., soit 7,8% par rapport au gisement ;
- aluminium : 0,11 kg/hab., soit 9,1 % ;
- plastiques : 1,92 kg/hab., soit 8,7 % ;
- cartons + briques : 5,5 kg/hab., soit 8,7 % ;
- verre : 13,31 kg/hab., soit 29,6 % ;
- journaux magazines : 10,6 kg/hab., soit 23,5 % (hors contrat) ;
- autres papiers : 13,83 kg/hab., soit 50,7 % (hors contrat).



Augmenter nos capacités de valorisation pour l'usine d'incinération Nord

Le projet d'extension d'une troisième ligne d'incinération d'une capacité de 105 000 tonnes/an est laissé en attente du suivi de l'évolution des tonnages collectés et de leurs caractéristiques (influence de la collecte sélective sur les tonnages, mais aussi sur le Point de Combustion Interne (PCI), c'est-à-dire la température à laquelle les déchets peuvent brûler par autocombustion).

Les équipements de broyage des encombrants de déchetteries prévus dans ce cadre sont de ce fait différés.

De nouvelles négociations avec le concessionnaire du site d'incinération de Rillieux sont programmées en 2001. Elles sont rendues nécessaires afin d'assurer une capacité de traitement adaptée à la collecte et de compenser les arrêts techniques plus fréquents, dus au vieillissement des équipements existants.

Toutefois, comme les objectifs initialement fixés ne seront pas atteints d'ici la fin 2001, nous proposons un objectif de substitution, dont l'intérêt d'un point de vue environnemental est plus fort : il s'agit de réduire la part non valorisée des déchets d'ici fin 2001. Cela revient à réduire la part de déchets mis en CET sans valorisation du biogaz.

En 1997, 31,1% des déchets ne subissent aucune valorisation. Fin 99, la part non valorisée est de 24,6%, ce qui représente une baisse de 6,5 % en 3 ans. A l'heure où nous imprimons ce bilan, nous ne sommes pas en mesure de communiquer les résultats pour l'année 2000.

Objectif initial

Etudier l'installation d'un troisième four à l'usine Nord pour sécuriser ses équipements et respecter les objectifs fixés par la loi du 17 juillet 1992.

Installer une machine pour broyer les déchets incinérables qui ne peuvent être admis dans le four uniquement en raison de leur taille, de façon à les incinérer et éviter ainsi leur mise en décharge.

Engagement prévisionnel (1997)

Intégré au coût de traitement à la tonne
Broyeur : 6 MF par an (en fonctionnement)

Budget engagé par le Grand Lyon (1997 - 2000)

0 KF

Avancement de l'action

33%

Partenaires

Elyo, Valorly

Pour en savoir plus

Grand Lyon
DGSUP - Direction de la propreté -
Service études -
Laurence LUPIN
04 78 95 88 13

Grand Lyon
DGSUP - Direction de la propreté -
PTV 1
Claude ROUSMANS
04 72 71 55 22

Objectif initial

Résorber progressivement les dépôts sauvages par le biais d'une police de la propreté qui sera créée avec le concours financier des communes.

Engagement prévisionnel (1997)

A préciser

Budget engagé par le Grand Lyon (1997 - 2000)

20 MF

Avancement de l'action

20%

Partenaires

Communes

Pour en savoir plus

Grand Lyon
DGSUP - Direction
de la propreté -
Service études
Laurence LUPIN
04 78 95 88 13

Grand Lyon
DGSUP - Direction
de la propreté -
Exploitation
Bernard JAMMES
04 78 95 88 07

Déchets



Fiche action n°47

La résorption des dépôts sauvages

La mise en place d'une police de la propreté communautaire se heurte à des problèmes de compétences. C'est pourquoi le Grand Lyon mène une politique d'incitation auprès des maires afin qu'ils utilisent leur pouvoir de police pour réprimer les dépôts sauvages.

En parallèle, le parc des 13 déchetteries permet d'offrir des "débouchés" pour les encombrants des usagers.

De plus, les services du Grand Lyon nettoient régulièrement des dépôts sauvages, lorsqu'on les leur signale : ils sont principalement collectés par des bennes de collecte d'ébouage et des camions de brigade. En 2000, 10 700 tonnes de déchets abandonnés sur la voie publique ont ainsi été évacuées, contre 9 940 tonnes en 1999.

Le Grand Lyon dispose également de 26 Véhicules d'Intervention Rapides (VIR), qui ont trois missions principales :

- ils interviennent pour des problèmes ponctuels, et ce très rapidement puisque ces véhicules sont équipés de téléphones et peuvent intervenir sur simple appel de leur subdivision ;
- ils interviennent lors de leurs patrouilles en évacuant tous les gros cartons ou objets encombrants aperçus sur la voie publique ;
- ils nettoient de manière complémentaire des emplacements stratégiques (écoles, têtes de pont ...).

Les 26 VIR de la direction de la propreté ont ainsi évacué, en 2000, 1 724 tonnes de déchets contre 1 838 tonnes en 1999.

Le budget correspondant est de 14 MF pour la collecte par les VIR et les véhicules d'ébouage et de 6 MF pour le traitement.

Enfin, un observatoire des dépôts sauvages recensés est en cours d'élaboration dans les 6 subdivisions d'exploitation. Chaque jour, la liste est ainsi complétée par les dépôts sauvages occasionnels signalés par l'ensemble de la maîtrise.



Valoriser les déchets des services communautaires

Le recensement des déchets a été effectué et la totalité des déchets sont caractérisés depuis 1997 : mâchefers, cendres de boues incinérées, déchets de dégrillage, produits de démolition, éco-matériaux.

Les deux aires de mûrissement des **mâchefers** (Saint-Priest et Bourgoin-Jallieu) sont opérationnelles depuis 1997. Une étude de marché a été réalisée en 1998 pour trouver des débouchés potentiels pour ces mâchefers, en tenant compte des contraintes environnementales de leur utilisation en soubassement de voiries. Un premier chantier expérimental à Collonges-au-Mont-d'Or, sur l'utilisation des mâchefers d'incinération d'ordures ménagères (MIOM) classés V (valorisable) dans le domaine routier, a fait l'objet d'une étude complémentaire par le laboratoire de la direction de la voirie ; elle visait à améliorer les propriétés mécaniques et physico-chimiques des mâchefers, au moyen d'ajout (grave recyclée mixte (béton + enrobés)), afin d'obtenir un matériau plus performant géotechniquement et à moindre coût. La mise au point en laboratoire s'est poursuivie en 2000 et concrétisée par la réalisation expérimentale d'une structure de chaussée située rue du Bordelais à Saint-Priest. Ce chantier communautaire a donné entière satisfaction tant sur le plan géotechnique qu'économique et a surtout permis de mettre en œuvre ce mélange en période très pluvieuse sans compromettre la qualité de l'ouvrage routier (ce qui n'aurait pu être réalisé avec du mâchefer seul). Cette expérience fructueuse permet désormais d'élargir l'éventail des pistes de valorisation des MIOM, particulièrement lorsque les conditions météorologiques sont défavorables. De plus, l'amélioration des propriétés mécaniques permet de diminuer la cubature des déblais ou déchets lors de la réalisation de chaussées communautaires qui sont traditionnellement encaissées sur le territoire du Grand Lyon.

Les cendres d'incinération des boues des stations d'épuration : il n'est pas encore possible de valoriser les cendres issues des UIOM. Par contre, des pistes sont à l'étude concernant les cendres d'incinération des boues de stations d'épuration : cela s'est traduit en 1999 par la mise en place d'un chantier expérimental pour l'étude au niveau national de la valorisation des centres de boues de station d'épuration (Sainte-Foy-lès-Lyon, rue Sainte-Barbe) en partenariat avec l'ADEME, OTV, le Creed et Eurovia. En 2000, le chantier a été entièrement réalisé et a fait l'objet d'un suivi jusque début 2001. Les résultats sont satisfaisants, mais le rapport final n'interviendra que fin mars 2001 pour transmission à l'ADEME. L'aboutissement pourrait être une nouvelle réglementation par le MATE pour l'utilisation de ces cendres (la législation en vigueur est très contraignante).

La station de lavage des sables ELSA a été installée en 1997 sur Pierre-Bénite. Dimensionnée de façon à pouvoir recevoir aussi les sables et boues de curage de la direction de la propreté, elle ne reçoit pour l'heure que les sables issus du dessablage des stations d'épuration et des réseaux d'assainissement (en 2000, des essais ont été conduits pour le lavage des sables issus des balayeuses mais le process de la station (et notamment les pompes) est perturbé par les poils métalliques issus des balayeuses). Les sables sont lavés et sont susceptibles d'être réutilisés comme remblai au lieu de partir en CET. Cette partie du gisement est estimée à 9 000 tonnes. En 1997, 1 277 tonnes de sables ont ainsi pu être réutilisées, 1 760 tonnes en 1998, 2 135 tonnes en 1999 et 2 215 tonnes en 2000. Des analyses trimestrielles (après lavage et maturation sur site de 3 mois) sont effectuées sur ces sables par le laboratoire de la voirie et par des laboratoires extérieurs. Une action de sensibilisation des utilisateurs potentiels a été réalisée en interne (décembre 2000) auprès des subdivisions territoriales de la direction de l'eau. Elle a permis d'écouler rapidement les 700 kg de stock accumulés fin 2000 et d'identifier des marges de progression en terme de débouchés pour ces sables.

Objectif initial

Valoriser les déchets communautaires :
- étude de recensement ;
- meilleure utilisation des mâchefers ;
- étude de valorisation des cendres ;
- valorisation des sables.

Engagement prévisionnel (1997)

Recensement :
0,2 MF / an
Cendres : économies attendues
Sables : 2 MF puis économie en coûts de fonctionnement

Budget engagé par le Grand Lyon (1997 - 2000)

524 KF

Avancement de l'action

95%

Partenaires

INSA, Universités, producteurs de briques béton agglomérées

Pour en savoir plus

Grand Lyon
DGSPU - Direction de la voirie -
Unité Laboratoire Jack RAMPIGNON
04 72 76 02 80

Objectif initial

Garantir une capacité d'enfouissement suffisante :
- réhabiliter le centre d'enfouissement technique de Genas ;
- trouver des sites d'implantation pour un CET de classe II et de classe I.

Engagement prévisionnel (1997)

Genas : 12 MF
Nouveau CET II : 20 MF

Budget engagé par le Grand Lyon (1997 - 2000)

5,1 MF

Avancement de l'action

40%

Partenaires

Groupe Serpol,
Ademe, Conseil général,
Région Rhône-Alpes

Pour en savoir plus

Grand Lyon
DGSUP - Direction de la propreté -
Service études
Laurence LUPIN
04 78 95 88 13

Déchets



Fiche action n°49

Garantir une capacité suffisante d'enfouissement

Le CET de Genas a été réhabilité : construction de digues, création d'alvéoles, végétalisation, amélioration du drainage des eaux pluviales et lixiviats (les lixiviats sont ensuite acheminés à la STEP de Meyzieu). Il est aujourd'hui entièrement opérationnel (achèvement des travaux 2000 : 1 MF), sa capacité résiduelle début 2001 est de 700 000 m³.

Le CET situé à Rillieux ne reçoit plus que des déchets de balayage et fermera fin 2002.

La recherche d'un site de CET de classe I est un projet régional qui n'a pas débouché cette année.

Pour le site de classe II, une étude a été réalisée en 1999 sur un site potentiel à échéance d'une dizaine d'années, mais le site définitif reste toujours à trouver.



Réalisation à la fin 2000 :

76 %

La ville rejette de nombreux polluants atmosphériques, provenant de sources multiples : chauffage, transports, industrie, etc. Cette pollution a des effets tant sur nos facultés respiratoires et notre santé en général que sur la végétation et le patrimoine bâti, et même, à un niveau plus global, sur l'équilibre de notre planète via la contribution à l'augmentation des gaz à effet de serre. Partant de ce constat, le Grand Lyon, qui s'insère dans un tissu d'acteurs (COPARLY, SPIRAL, Ville de Lyon, DDASS, etc.), s'est fixé les grandes orientations suivantes :

- Mesurer et prévoir la pollution atmosphérique (3 actions (n° 50, 51 et 52), 5 opérations) ;
- Réduire la pollution atmosphérique liée aux déchets (1 action (n° 53), 4 opérations) ;
- Réduire la pollution atmosphérique industrielle (1 action (n° 54), 2 opérations) ;
- Réduire la pollution atmosphérique due aux transports (3 actions (n° 55, 56 et 57), 7 opérations) ;
- Agir pour la santé publique (2 actions (n° 58 et 59), 4 opérations).

Après quatre années de mise en œuvre, on peut considérer que les objectifs initialement fixés ont été atteints avec 76 % d'avancement des actions (pour un avancement théorique de 80 %).

C'est dans le domaine de la mesure et de la prévision que la politique conduite par le Grand Lyon a été la plus efficace, 97 % des actions ayant été réalisées. C'est ainsi que depuis 1992, le Grand Lyon participe à la modernisation du réseau COPARLY : extension de la couverture géographique et du nombre de capteurs, mesure de nouveaux polluants ou acquisition du LIDAR, outil très performant utilisant la technique LASER pour mesurer finement la pollution dans les trois dimensions de l'espace. C'est la première fois qu'un réseau et des collectivités se dotent d'un tel outil. De plus, le cadastre des émissions POLYEN, effectué en 1990 et 1997, permet de mieux comprendre l'évolution des émissions liées à l'utilisation des énergies (qui constituent 95% des pollutions) et d'identifier les secteurs d'activité les plus polluants. Il met en évidence l'automobile comme source principale de pollution locale.

En ce qui concerne la pollution due aux transports, le Plan des Déplacements Urbains (P.D.U.) s'attaque au problème majeur de l'automobile, responsable de près des 2/3 des émissions des principaux polluants et de près d'1/3 du CO₂. Cette politique se traduit par le développement des transports en commun et la "désincitation" (via les règles de stationnement et la restriction de certaines voiries) à l'usage de la voiture particulière, au profit des modes de transport alternatifs (transports en commun, marche à pied, vélo).

Le Grand Lyon donne également l'exemple en développant les techniques propres pour ses flottes captives (véhicules légers et parc des poids lourds) mais aussi via le secteur des déchets grâce à la mise en conformité des 5 fours des deux usines d'incinération des ordures ménagères du Grand Lyon (Rillieux et Gerland) qui a permis de diminuer considérablement les émissions de polluants.

Au niveau des industriels, la Zone de Protection Spéciale impose d'utiliser des combustibles à basse teneur en soufre pendant la période hivernale et a permis une baisse des émissions soufrées et de la pollution totale de l'ordre de 10%.

Enfin, en collaboration avec les services de l'Etat (DDASS, DRASS), le Grand Lyon participe aux études épidémiologiques relatives à la santé et à l'environnement sur son territoire. Il s'est largement impliqué dans le problème des allergies aux pollens, avec par exemple le financement de deux capteurs de pollens, la publication sur le site internet www.grandlyon.com des indices allergo-polliniques, la publication d'études sur la prévalence (nombre de personnes touchées) de l'allergie à l'ambrosie dans l'Est du Grand Lyon, ou les campagnes d'arrachage de cette plante sur une cinquantaine de communes.

Objectif initial

Faire évoluer le réseau en fonction des impératifs techniques et réglementaires et mesurer de nouveaux composés.

Engagement prévisionnel (1997)

Investissement LIDAR :
1,5 MF
0,4 MF/ an

Budget engagé par le Grand Lyon (1997 - 2000)

1,95 MF

Avancement de l'action

100%

Partenaires

Coparly, Etat, Ville de Lyon

Pour en savoir plus

COPARLY
(COmité pour le contrôle de la Pollution Atmosphérique dans le Rhône et la région LYonnaise)
04 72 14 54 20

Air



Fiche action n°50

L'évolution du réseau de capteurs de la qualité de l'air

Depuis 1997, le contrôle de la pollution s'est renforcé :

- 4 nouveaux sites ont été mis en place : Dième et Villeurbanne avec O₃, NO, NO₂ en 1997, et en 1998 les sites de La Mulatière (NO, NO₂, CO, poussières) et de Genas (NO, NO₂, O₃, Poussières). Deux de ces 4 sites sont situés sur le territoire communautaire ;
- 3 sites (Croix-Luizet, Genas, La Mulatière) sont équipés depuis 1997 avec des appareils de mesure de poussières TEOM PM10, c'est-à-dire qu'ils mesurent des particules plus fines, susceptibles de passer la barrière pulmonaire ;
- un appareil de mesure BTX (benzène, toluène, xylène) a été installé en 1998 sur le site de Lyon Garibaldi (3ème).

Depuis fin mai 1998, il n'y a plus de mesures d'acidité forte (obsolètes) sur le réseau lyonnais.

D'autre part, le LIDAR, appareil qui permet l'analyse spatiale et à distance de la qualité de l'air, (dioxyde de soufre, dioxyde d'azote, ozone, benzène, toluène et aérosols) dans un rayon de 1,5 à 3 km suivant les composés, a été réceptionné fin février 1999. Les premières mesures d'ozone ont été réalisées avec le camion laboratoire dès le début de l'été sur l'agglomération lyonnaise. A titre d'exemple, le programme LIDAR de l'année 99 a été le suivant :

- programme ELO (étude lyonnaise sur l'ozone) ;
- campagne ADEMEDIIX 99 (sur le SO₂) ;
- campagne O₃ à Grenoble ;
- journée "en ville sans ma voiture" ;
- campagne de calibrage avec l'INERIS.

En 2000, l'accent a été mis sur la mise en place d'outils de précision et de modélisation : cadastre des émissions et plate-forme de modélisation déterministe.

Enfin, deux analyseurs de particules très fines (PM 2,5) seront installés début 2001 à La Mulatière (site trafic) et Lyon Gerland (site urbain de fond), qui a par ailleurs été retenu comme site pilote pour le programme national de mesure des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP).



La prévision de la pollution atmosphérique

Il s'agit de mettre en place des modèles prédictifs spécifiques à l'agglomération lyonnaise.

En 1997, COPARLY a souhaité remplacer la station météo par une station mobile SODAR permettant d'analyser les couches verticales, la température et le sens du vent au-dessus de l'agglomération ; cette acquisition s'est faite avec le LIDAR (voir fiche précédente) en février 1999.

Un essai de modélisation de la pollution atmosphérique sur l'agglomération a été lancée auprès de la société TRANSOFT sur un modèle appelé "FLUIDYN" qui utilise le système d'informations géographiques communautaire, le modèle de trafic DAVIS et les modèles météo (sens du vent et ensoleillement). Six situations type ont été étudiées :

- une journée réelle (le 23 décembre 1995) ;
- une journée de vent faible ;
- une journée type par saison (été, automne, printemps, hiver).

L'étude porte sur le dioxyde de soufre, le dioxyde d'azote et les poussières, le monoxyde de carbone et les hydrocarbures. Les premiers résultats relatifs à la géographisation des émissions ont été livrés fin 2000. L'étude sera achevée en 2001, les données d'émissions n'étant disponibles que depuis fin 1999.

En parallèle, le Grand Lyon a activement supporté les travaux universitaires de l'Ecole Centrale de Lyon en matière de modélisation. Une étude sur la représentativité des capteurs fixes à l'échelle de la rue a été conduite, appliquée sur la rue Garibaldi et le 6^{ème} arrondissement de Lyon. Par ailleurs, la mission écologie a soutenu les travaux d'une thèse sur "la modélisation de la dispersion atmosphérique à l'intérieur de la canopée urbaine".

Enfin, l'équipe " études" de COPARLY est opérationnelle depuis 2000 ; elle est amenée à prendre progressivement le relais des études portées par le Grand Lyon jusqu'à présent.

Objectif initial

Mettre en place des modèles prédictifs spécifiques à Lyon.

Engagement prévisionnel (1997)

Investissement météo : 200 KF
Etude : 300 KF/an

Budget engagé par le Grand Lyon (1997 - 2000)

690 KF

Avancement de l'action

90%

Partenaires

Ville de Lyon,
RhonAlpesénergie
Environnement

Pour en savoir plus

Grand Lyon
DGDU - DPA -
Mission écologie
Olivier LAURENT
04 78 63 46 71

Objectif initial

Modéliser la pollution issue des tunnels.

Engagement prévisionnel (1997)

300 KF

Budget engagé par le Grand Lyon (1997 - 2000)

300 KF

Avancement de l'action

100%

Partenaires

Ecole Centrale, EDF

Pour en savoir plus

Grand Lyon
DGDU - DPA -
Mission écologie
Olivier LAURENT
04 78 63 46 71

Air



Fiche action n°52

Modéliser les rejets des cheminées d'aération du tunnel de la Croix-Rousse

La modélisation a été réalisée en 1997. Des incertitudes demeurent sur l'exactitude des valeurs d'immissions évaluées à proximité de la cheminée modélisée. Les conclusions de l'étude demeurent toutefois exactes : le niveau d'extraction de ventilation maximale (niveau 5) permet une meilleure dispersion des polluants en sortie de cheminée et limite les retombées au niveau des bâtiments situés à proximité des cheminées.

En 1998, une réflexion a été engagée sur la faisabilité économique d'une extraction plus importante au niveau des cheminées. Le projet a été abandonné en raison de la priorité donnée à la sécurité.

En 2000, la mission écologie a demandé à l'ALE de fournir une proposition d'étude sur la faisabilité d'utiliser l'énergie produite par la cogénération au niveau des UIOM, pour alimenter en énergie ses propres installations, dont notamment les ventilations de tunnels. Ceci pourrait permettre à terme de procéder à une ventilation plus systématique du tunnel de la Croix-Rousse à moindre coût (cette proposition d'étude n'étant pas prête en 2000, elle n'a pas été validée à ce jour par la direction en charge de ce dossier).



Optimiser les émissions atmosphériques des usines d'incinération

Il s'agit de mettre aux normes les deux usines d'incinération des ordures ménagères et les usines d'incinération des boues des stations d'épuration.

Les usines d'incinération des ordures ménagères :

La mise en conformité selon les dispositions de l'arrêté du 25 janvier 1991 des 5 fours des deux usines d'incinération est achevée : celle de l'UIOM Nord (2 fours) est réalisée depuis l'été 1996 (coût : 18 MF, ce qui a entraîné une augmentation de 40F par tonne traitée), celle de l'UIOM Sud (3 fours) s'est achevée au premier trimestre 1997 (coût : 22 MF).

Cette mise aux normes a permis une réduction de flux des deux usines de plus de 50% pour de nombreux éléments, notamment les poussières et de nombreux métaux lourds.

L'année 2000 a vu la publication d'arrêtés d'exploitation complémentaires pour les deux sites d'incinération : ils prescrivent la modélisation mathématique de la dispersion des effluents gazeux et leurs impacts sur la santé. La prestation est confiée aux APAVE de Lyon : une première phase d'analyses complémentaires des diverses émissions s'est déroulée en 2000. Les phases suivantes de modélisation et de mesure in situ seront effectuées au premier semestre 2001 conformément aux échéances imposées dans les arrêtés.

La direction de la propreté se propose d'initier les études de faisabilité d'extension des équipements pour le traitement des fumées sur les sites de Gerland et Rillieux. La nouvelle tranche d'extension devra permettre d'atteindre les teneurs limites en polluants gazeux imposées dans la directive européenne sur l'incinération des déchets.

Les usines d'incinération des boues des stations d'épuration :

- **Pierre-Bénite** : l'arrêté préfectoral du 29 mars 1996 impose la mise en place d'un dépoussiéreur électrostatique (traitement complémentaire des fumées au lavage existant) pour respecter les valeurs limites imposées par la réglementation sur Pierre-Bénite avant le 1er janvier 1998. L'installation d'un électrofiltre et d'un laveur à eau en remplacement de l'ancien dépoussiéreur par voie humide s'est achevée en avril 1999 (coût total : 20MF). Elle permet désormais de réduire significativement le taux de poussières et les émissions de dioxyde de soufre et des chlorures.

- **Saint-Fons** : un arrêté préfectoral impose également des concentrations à respecter sur l'usine d'incinération de Saint-Fons avant juillet 2000. Après la mise en place d'un électrofiltre, cela impose l'ajout d'un laveur qui n'est pas encore en place. Son installation est prévue pour 2004 car cette opération nécessite un avenant au marché d'entreprise de travaux publics qui régit l'exploitation de l'usine de Saint-Fons.

Objectif initial

Mettre aux normes les deux usines d'incinération des ordures ménagères et l'usine d'incinération des boues.

Engagement prévisionnel (1997)

Lyon Sud : 28 MF
Lyon Nord : 21 MF
Pierre-Bénite : 20 MF

Budget engagé par le Grand Lyon (1997 - 2000)

60,1 MF

Avancement de l'action

80%

Pour en savoir plus

Grand Lyon
DGSUP - Direction de la propreté -
Usine d'incinération Lyon Sud
Claude ROUSMANS
04 72 71 55 22

Grand Lyon
DGSUP - Direction de l'eau -
Service ressources
Gilbert COLOMER
04 78 95 89 03

Objectif initial

Contractualiser avec les industriels pour une réduction de leurs émissions.

Engagement prévisionnel (1997)

Intégré aux dépenses de fonctionnement

Budget engagé par le Grand Lyon (1997 - 2000)

O KF

Avancement de l'action

40%

Partenaires

Préfecture, SPIRAL, industriels

Pour en savoir plus

Grand Lyon
DGDU - DPA -
Mission écologie
Olivier LAURENT
04 78 63 46 71

Air



Fiche action n°54

Réduire les émissions atmosphériques des industriels

Dans le cadre des travaux du PRQA (Plan Régional sur la Qualité de l'Air) qui a été approuvé en février 2001, des réductions d'émissions des sources fixes (appartenant au secteur de l'industrie et de la production d'énergie) ont été fixées à l'échelle régionale :

- dioxyde de soufre (SO₂) : -20% en 2003 par rapport à 1994 ;
- dioxyde d'azote (NO₂) : -10% en 2003 par rapport à 1994 ;
- monoxyde de carbone (CO) : -10% en 2003 par rapport à 1994 ;
- composés organiques volatils (COV) : -20% en 2003 par rapport à 1994.

Les éventuelles contractualisations avec les industriels se feront dans ce cadre. L'objectif recherché par cette fiche est réorienté vers le constat des réductions effectives des émissions des secteurs industriels au sens large, c'est-à-dire incluant la production d'énergie et l'incinération des ordures ménagères. On retient deux indicateurs (SO₂ et NO_x), sur lesquels on analyse les déclarations d'émissions des principaux émetteurs du Grand Lyon faites à la DRIRE. L'objectif fixé est une baisse de ces émissions sur la durée du mandat (année de référence 1995 - fin 2001) dans les mêmes proportions que l'objectif retenu pour le PRQA, soit :

- dioxyde de soufre : -13% entre 1995 et fin 2001 ;
- dioxyde d'azote : -6,5% entre 1995 et fin 2001.

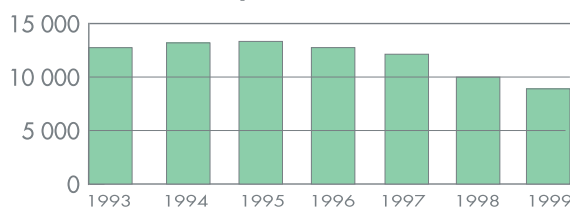
Les déclarations fiscales étant faites fin avril, on observe un an de décalage par rapport aux données d'émission.

En prenant une base 100 en 1995, les évolutions constatées sont les suivantes :

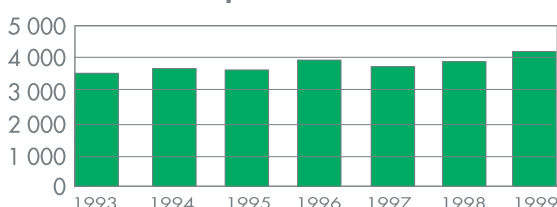
- dioxyde de soufre SO₂ : 1996 : -5%, 1997 : -12%, 1998 : -17%, 1999 : -24% ;
- oxydes d'azote NO_x : 1996 : +7%, 1997 : +4%, 1998 : +5%, 1999 : +17%.

L'objectif est d'ores et déjà atteint pour SO₂, du fait des efforts fournis par les principaux émetteurs : changements de combustibles et, dans certains cas, réductions d'activités. Pour les oxydes d'azote, poursuite de la tendance à la hausse. Il convient toutefois de rappeler que les émissions des sources fixes ne représentent que 20% environ des émissions globales sur le territoire du Grand Lyon, contre 80% pour les transports.

Évolution des émissions en SO₂ par les principales sources fixes du département du Rhône



Évolution des émissions en NO_x par les principales sources fixes du département du Rhône





Suivre l'effet du Plan des Déplacements Urbains sur la qualité de l'air

Un observatoire du Plan des Déplacements Urbains a été créé en 1998 pour en mesurer l'efficacité. Le suivi de l'observatoire dans son ensemble (près de 40 thèmes différents) est assuré par le CETE, avec un pilotage de la mission déplacements et une assistance de la mission écologie pour les aspects environnementaux. Le budget général de l'observatoire est de 2,6 MF sur 2 ans (1998 – 1999) dont 20% (520 KF) pris en charge par le Grand Lyon. Un volet "qualité de l'air" a été mis en place dans ce cadre.

Deux paramètres caractéristiques de la pollution automobile sont suivis par l'observatoire : le dioxyde d'azote (NO₂) et les poussières fines (PM10). L'objectif fixé est de contenir en tout point de l'agglomération des teneurs en dessous des valeurs guides de la réglementation : 50 µg/m³ pour le NO₂ (et 135µg/m³ pour P98) et 30 µg/m³ pour les PM10.

Le suivi se fait sur la base des mesures fournies par le réseau COPARLY. Un certain nombre de sites jugés représentatifs de l'agglomération (sites de fond et de proximité automobile) est retenu pour l'étude. Le site de Ternay est choisi comme "témoin" hors agglomération.

En 1999, le document "situation de référence 1995" a été publié. Il décrit les principes de l'observatoire et l'état des lieux pour l'année choisie comme référence. L'état des indicateurs pour l'année 1998 a été publié début 2000.

Objectif initial

Etudier l'effet du P.D.U. sur la qualité de l'air.

Engagement prévisionnel (1997)

Intégré aux dépenses de fonctionnement

Budget engagé par le Grand Lyon (1997 - 2000)

0 KF

Avancement de l'action

100%

Partenaires

SYTRAL, Etat, Ville de Lyon

Pour en savoir plus

Grand Lyon
DGDU - DPA -
Mission écologie
Olivier LAURENT
04 78 63 46 71

Grand Lyon
DGDU - DPA -
Mission
déplacements
Christelle BOURRIEAU
04 78 63 42 84

Objectif initial

Réduire la pollution due aux transports en commun :

- promouvoir des énergies moins polluantes (GNV, traction électrique, etc.) ;
- abaisser les émissions des autres véhicules du parc.

Engagement prévisionnel (1997)

Pas de budget propre Grand Lyon en dehors de sa participation au SYTRAL

Budget engagé par le Grand Lyon (1997 - 2000)

0 K€

Avancement de l'action

62%

Partenaires

SYTRAL, ADEME, SLTC, GDF, constructeurs

Pour en savoir plus

SYTRAL
Maurice COMTET
04 72 84 58 00

SLTC
M. DUPOUEZ
04 78 71 80 68

Air



Fiche action n°56

Des transports en commun plus propres

Fin 1999, le parc de transports en commun sur le Grand Lyon se compose de 73 rames de métro, 2 funiculaires, 87 trolleybus, 941 bus (parmi lesquels 6 roulent à l'aquazole et 1 au GNV, 168 répondent aux normes EURO 1 et 227 aux normes EURO 2).

En 2000, sur l'ensemble des kilomètres parcourus annuellement par tous ces modes de transports, 30% sont réalisés par des véhicules électriques (métro, funiculaire et trolleybus), 38% par des véhicules qui répondent à des normes moins polluantes (EURO 1 et 2), mais seulement 0,1% par des véhicules utilisant des carburants plus propres (aquazole et GNV). Sur un total de 52,95 millions de kilomètres parcourus annuellement par les transports en commun sur l'agglomération, ce sont donc en tout 68% des kilomètres qui sont réalisés "plus proprement", contre 48% début 1997.

La traction électrique se développe avec les deux lignes fortes de tramway (Perrache - Saint-Priest, Perrache - La Doua) qui ont été mises en service début 2001 (cf. fiche 6). Parallèlement, la mise en place du tramway, outre l'absence de pollution locale, permet une restructuration du réseau de surface, avec pour conséquence l'élimination de la circulation de 50 bus thermiques (choisis parmi les plus polluants).

Elle se développe également par le biais des trolleybus : 7 trolleybus ont été commandés en 1997 et livrés au premier semestre 1999. En 1998, un marché global de 127 véhicules a été lancé pour remplacer les trolleybus actuels qui atteignent 20 ans d'âge moyen : le premier véhicule a été livré en décembre 2000 et sera prochainement mis en service. La suite des livraisons s'étalera jusqu'en 2002 pour la tranche ferme et jusqu'en 2004 pour la tranche conditionnelle.

En parallèle, des tests ont été effectués sur de nouveaux carburants réputés moins polluants : en 1992, un véhicule fonctionnant au gaz naturel (méthane) a été testé. Il a été mis en ligne le 15 avril 1994 (ligne 2). Le bilan technico-économique et écologique défavorable de cette opération a conduit le SYTRAL à ne pas développer cette technique, mais il exerce une veille technologique pour le cas où les paramètres technico-économiques deviendraient favorables. Le véhicule expérimental demeure en service. L'aquazole a également été testé depuis 1998 avec 6 véhicules.

Ces expériences ont été abandonnées car leurs performances en terme de gain écologique n'ont pas été jugées suffisantes au regard des investissements consentis. La piste privilégiée aujourd'hui est l'équipement post-traitement, c'est-à-dire le pot catalytique qui devrait permettre de transformer des véhicules EURO 0 en véhicules EURO 2 et des véhicules EURO1 en véhicules EURO 3 (au niveau des émissions polluantes). Au total, ce seront 312 matériels "R312" (actuellement en EURO 0 et EURO 1) qui seront ainsi équipés. Les 10 premiers véhicules test seront équipés au printemps 2001 pour vérification.

Il est à noter qu'une veille technologique forte est effectuée sur la pile à combustible, c'est-à-dire la production d'énergie via l'hydrogène.

Enfin, en 2000, 59 véhicules agora-line répondant aux normes EURO 2 ont été acquis.



Une flotte captive propre et contrôlée

- **Véhicules légers** : le contrôle pollution de la flotte captive des véhicules d'un PTC < 3,5 tonnes est effectué de manière systématique lors des visites techniques, tous les 2 ans. Il est complété par un contrôle pollution pour les véhicules utilitaires légers tous les 2 ans en alternance avec le contrôle technique, ainsi qu'à l'occasion de chaque visite en atelier, soit tous les 5 000 km.

Conformément aux dispositions de l'article 24 de la loi sur l'air, 20% du renouvellement de la flotte captive doit se faire avec des véhicules propres pour atteindre 20% de la totalité du parc d'ici 2001. L'objectif est donc d'atteindre 212 véhicules propres (parc : 1 060 véhicules légers). Le Grand Lyon a acquis :

- 32 véhicules propres en 1997 (30 GPL, 2 électriques) ;
- 19 en 1998 (16 GPL et 3 électriques) ;
- 52 en 1999 (36 GPL et 7 électriques).
- En 2000, malgré la volonté communautaire de répondre à l'objectif fixé, le retrait des catalogues des constructeurs de véhicules fonctionnant au GPL n'a pas permis la réalisation des équipements envisagés. Par ailleurs, compte tenu de leurs conditions d'exploitation, aucun des 48 véhicules légers acquis en 2000 ne répondaient aux critères d'acquisition liés à la traction électrique.

La situation à fin 2000 est donc de 139 véhicules "propres" sur un total de 1 060 véhicules.

- **Véhicules lourds** : depuis novembre 1998, la moitié du parc de poids lourds de la direction de la propreté fonctionne à l'aquazole (soit 115 véhicules sur un total de 230). L'aquazole est un carburant diesel additionné d'eau, ce qui doit permettre de réduire certaines émissions polluantes. Un bilan réalisé en 1999 montre des résultats positifs du point de vue de la plupart des émissions (particules et monoxyde de carbone), mais pose néanmoins un certain nombre de problèmes techniques : l'utilisation de l'aquazole sous sa forme actuelle est incompatible avec les nouvelles motorisations répondant aux normes EURO 3 et 4 qui apparaissent sur le marché dans le courant du 1er trimestre 2001.

On peut également signaler que 4 véhicules de collecte des ordures ménagères expérimentent un nouveau type de filtre à particules avec catalyseur de combustion et qu'un prestataire teste un autre carburant pauvre en soufre et une benne fonctionnant au gaz naturel.

- **Mise en place de bornes électriques** : aucune borne électrique supplémentaire n'a été mise en place à l'initiative de la Communauté urbaine depuis 1997. D'après EDF-GDF, 400 véhicules électriques sont en circulation sur l'agglomération fin 2000.

Au niveau des stations de recharge, on distingue :

- des stations de recharge rapide (2 à 3 km par minute de recharge). Il en existe 5 sur l'agglomération fin 1999 (Vaise, Lyon 7^{ème}, Saint-Priest, Lyon 3^{ème}, et Lyon 2^{ème}) ;
- des stations de recharge classique (15 km en 1 heure de recharge en moyenne). On trouve 60 à 70 points de recharge dans les parkings de Lyon Parc Auto, ainsi que deux points à Caluire et Saint-Priest sur les sites Auchan. En 2000, seulement 4 bornes électriques supplémentaires ont été installées, dans les centres Auchan de Caluire et de Saint-Priest. Il est à noter que les centres Auchan et Norauto sont demandeurs pour que ces équipements soient complétés.

L'ensemble de ces bornes est utilisable grâce à une carte à puce délivrée gratuitement par EDF.

Objectif initial

Développer l'utilisation de véhicules propres :
 - contrôler régulièrement les émissions de la flotte du Grand Lyon ;
 - acquérir de nouveaux véhicules propres pour la flotte captive du Grand Lyon ;
 - inciter à leur développement sur l'agglomération.

Engagement prévisionnel (1997)

- Contrôle : 90 KF (investissement : 70 KF ; fonctionnement : 20 KF/an) ;
- Acquisition de véhicules propres : surcoût d'investissement équilibré par un abaissement des coûts de fonctionnement ;
- Bornes : 150 KF/an d'investissement équilibré par un abaissement des coûts de fonctionnement.

Budget engagé par le Grand Lyon (1997 - 2000)

5,12 MF

Avancement de l'action

49%

Partenaires

EDF, Ville de Lyon, LPA, Ademe

Pour en savoir plus

Grand Lyon
 DGSUP - Direction de la propreté -
 Service études
 Laurence LUPIN
 04 78 95 88 13

EDF
 M. GUERPILLON
 04 78 71 44 16

Objectif initial

Entreprendre une étude épidémiologique relative à la santé et à l'environnement et organiser des réunions sur ce thème.

Engagement prévisionnel (1997)

150 KF / an

Budget engagé par le Grand Lyon (1997 - 2000)

77 KF

Avancement de l'action

70%

Partenaires

Coparly, DDASS, Ville de Lyon, collectivités, organismes et professionnels de la Santé, DRIRE, DIREN, Etat, Région Rhône-Alpes

Pour en savoir plus

Grand Lyon
DGDU - DPA
Mission écologie
Olivier LAURENT
04 78 63 46 71

DDASS
Brigitte MOISSONNIER
04 72 61 39 80

Air



Fiche action n°58

Une approche épidémiologique santé-environnement

En 1997, l'étude de faisabilité "9 villes" de mise en place d'une surveillance épidémiologique de la pollution atmosphérique urbaine, menée par l'Institut de Veille Sanitaire (ex RNSP : Réseau National de Santé Publique), a été lancée. La première phase s'est achevée fin 1998. Seul l'indicateur de mortalité a pu faire l'objet d'une analyse complète. Les données concernant l'indicateur de morbidité seront encore recueillies pendant 2 ans avant d'être analysées.

Parallèlement, le groupe de travail Air -Santé du Plan Régional pour la Qualité de l'Air (PROA) a fait une proposition pour créer un "pôle technique régional pour la gestion et l'évaluation des risques sur la santé publique de la pollution atmosphérique", dont les objectifs seraient de :

- pérenniser la surveillance et l'utilisation des résultats ;
- mettre en œuvre au plan régional des orientations du PROA sur le volet "santé publique".

Le Grand Lyon participe régulièrement aux réunions relatives à ces thèmes et s'est montré favorable à la création du pôle technique régional.

En 2000, le Grand Lyon a mené une étude sur la place de l'allergie due à l'ambrosie parmi les pollinoses en Rhône-Alpes, en partenariat avec la DRASS et la Région Rhône-Alpes. Elle a permis de déterminer le pourcentage de la population allergique à cette plante dans le Sud-Est de l'agglomération (entre 6 et 12%).



Lutter contre les allergies : comptage de pollens

Un nouveau capteur de pollen a été installé en 1999 à Vaise, ce qui porte à 4 le nombre de capteurs polliniques sur l'agglomération :

- deux capteurs de pollen (Gerland Lyon 7^{ème} et Vaise Lyon 9^{ème}). Ce deuxième capteur va permettre de vérifier la représentativité du capteur de Gerland. Les résultats sur l'année présentent une assez bonne corrélation mais l'analyse ne sera pertinente qu'après deux ans de recueil de données, soit fin 2000 ;
- deux capteurs spécifiques pour l'ambrosie à Bron et à Satolas (capteur AFEDA).

En outre, une convention a été passée entre le RNSA et le Grand Lyon pour la fourniture, 3 fois par semaine pendant la saison pollinique (du 1^{er} mars au 30 octobre), des informations suivantes provenant du capteur de Gerland (Lyon 7^{ème}) :

- contenu pollinique de l'air ;
- indice allergique correspondant, avec commentaires sur les risques et l'évolution.

Ces informations sont mises à disposition sur le réseau du RNSA. Depuis 1999, ces résultats sont rendus accessibles au grand public sur le site www.grandlyon.com et paraissent trois fois par semaine dans le journal "Le Progrès".

Parallèlement, et ce chaque été depuis 1995, des chantiers d'arrachage de l'ambrosie sont mis en place par la Communauté urbaine de Lyon. Pendant un mois et demi d'été, 160 jeunes arrachent l'ambrosie sur les communes du Grand Lyon. La campagne d'arrachage 2000 s'est déroulée sur une cinquantaine de communes.

En 2000, la mission écologie a publié un "dossier d'information - guide méthodologique" à l'usage des communes, récapitulant les moyens de lutte contre la plante. Il a été distribué à l'ensemble des communes du Grand Lyon et a fait l'objet d'une présentation lors d'une journée de débat le 5 octobre 2000. De plus, 50 000 plaquettes "ambrosie" ont été distribuées (à destination des écoles, des médecins, des pharmacies, des communes...).

Objectif initial

Mettre en place deux capteurs de pollen et pratiquer des comptages des pollens d'ambrosie.

Engagement prévisionnel (1997)

Investissement :
160 KF

Budget engagé par le Grand Lyon (1997 - 2000)

1,55 MF

Avancement de l'action

65%

Partenaires

DDAS, Ville de Lyon,
Coparly

Pour en savoir plus

Grand Lyon
DGDU - DPA -
Mission écologie
Olivier LAURENT
04 78 63 46 71
Olivier MARTEL
04 72 89 63 10

DDASS
Brigitte MOISSONIER
04 72 61 39 80



Réalisation à la fin 2000 :
90 %

Si l'automobile est l'une des principales sources de bruit, les transports ne sont pas les seuls acteurs du jeu de l'environnement sonore : la ville est un espace acoustique particulier qui présente par définition une multitude de sources sonores (voisinage, activités de loisirs, industries, établissements recevant du public, ventilation, ...). Si des solutions de type défensif sont mises en œuvre ponctuellement, il faut aussi penser à une approche active et positive de l'environnement sonore qui privilégie la qualification des espaces ainsi que la recherche et la mise en valeur des zones de bonne qualité sonore. Pour ce faire, il convient de fédérer les compétences et les savoir-faire dans une approche globale. Sur la base de cette philosophie, la Charte d'écologie du Grand Lyon s'est fixée trois objectifs forts concernant le bruit :

- Connaître et suivre les questions liées au bruit (2 actions (n° 60 et 61), 2 opérations) ;
- Diminuer les nuisances sonores liées aux déplacements (6 actions (n° 62 à 67), 11 opérations) ;
- Réduire le bruit causé par les travaux urbains (1 action (n° 68), 1 opération).

Les résultats du plan d'action dans ce domaine sont très positifs : 90 % des actions ont été réalisées, soit 10 % de mieux que l'avancement théorique de 80 %. Cependant, les efforts seront à poursuivre dans le futur, les nuisances sonores étant ressenties comme un problème important par la population.

Dans le domaine de la connaissance et du suivi, on peut signaler que le Grand Lyon est à l'origine de la création, en 1997, de l'association ACOUCITE, pôle de compétence régional sur l'environnement sonore urbain, composé d'experts d'horizons divers : organismes publics d'Etat (CSTB, CERTU, INRETS), entreprises (METRAVIB, 01dB) et universitaires (CRESSON, ENTPE). ACOUCITE assure le suivi et la gestion de l'observatoire de l'environnement sonore du Grand Lyon qui a réalisé plus de 150 points de mesures depuis 1998. De même, dans le cadre d'un programme européen, le Grand Lyon travaille depuis 1998 au développement de DIAPASON, un logiciel d'aide à la décision en matière d'aménagements urbains. DIAPASON permettra de réaliser une cartographie de l'environnement sonore à l'échelle des communes, pour l'ensemble du territoire du Grand Lyon.

Dans le domaine de la réduction des nuisances sonores, le Plan de Déplacements Urbains est un outil essentiel permettant une meilleure rationalisation des flux de véhicules et la mise en œuvre de techniques nouvelles pour limiter les nuisances : enrobés "peu bruyants", zones à trafic modéré, etc. En parallèle, le traitement a posteriori des points noirs routiers a été engagé dans un cadre contractuel avec l'État et les collectivités territoriales, ainsi que la résorption des nuisances sonores ferroviaires sur certains ponts métalliques du 6^{ème} arrondissement de Lyon. Enfin, on peut signaler le protocole « Chantiers propres », élaboré en partenariat avec les communes et les professionnels du Bâtiment et des Travaux Publics et qui comprend un volet « bruit » ayant pour objectif de limiter les nuisances sonores dues aux chantiers dans l'agglomération.

Objectif initial

Mettre en place une association dont la mission est d'améliorer la gestion du bruit dans l'agglomération lyonnaise et de mettre en place un réseau de mesures.

Engagement prévisionnel (1997)

5 KF/an
2,32 MF

Budget engagé par le Grand Lyon (1997 - 2000)

2,97 MF

Avancement de l'action

100%

Partenaires

INGUL, Ville de Lyon, entreprises (acoustique, BTP), CETE, CSTB, ENTPE, INRETS

Pour en savoir plus

Grand Lyon
DGDU - DPA -
Mission écologie
Olivier LAURENT
04 78 63 46 71

ACOUCITE
04 72 91 86 00

Bruit



Fiche action n°60

ACOUCITÉ : une association pour une meilleure connaissance du bruit

L'association ACOUCITE a été créée en juillet 1996. Fin 1997, 5 sonomètres fixes et un sonomètre mobile embarqué ont été acquis. Des actions pour une coordination de la recherche sur le bruit et une étude de faisabilité sur les observatoires de bruit urbain ont été menées.

La collaboration du Grand Lyon avec ACOUCITÉ, effective dès 1998, s'est renforcée en 1999 et 2000. Les activités de l'observatoire de l'environnement sonore piloté par l'association se répartissent comme suit :

- observatoire du Plan des Déplacements Urbains (voir fiche 66) ;
- collaboration à la recherche "PREDIT" pour déterminer une méthode d'évaluation des effets d'un plan de déplacements urbains sur l'environnement sonore ;
- participation au programme européen DIAPASON sur la modélisation de la gêne sonore sur l'agglomération ;
- réalisation de diagnostics de bruit routier ;
- participation à des animations sur le bruit menées par le Pôle d'Education à l'Environnement Urbain du Grand Lyon auprès des scolaires (50 animations en 2000) ;
- Ecully ville pilote : cartographie du bruit routier sur l'ensemble de la commune ;
- projet DAQUAR : diagnostic acoustique d'un quartier, testé sur 3 sites pilotes : centre de Tassin, centre de Décines, quartier Sainte Blandine à Lyon Confluence (Lyon 2^{ème}) ;
- analyse acoustique de la journée "en ville sans ma voiture" à Villeurbanne le 22/09/00.



Le classement des voies de l'agglomération

Le classement des voies est une compétence de l'Etat (Direction Départementale de l'Équipement). La Communauté urbaine de Lyon et la Ville de Lyon ont souhaité participer et ont réalisé leur propre classement en 1998. Il a été envoyé aux communes pour avis. Les observations formulées par les communes ont été prises en compte et une version corrigée du classement réalisée en 1999.

Les arrêtés de classement suivants ont été pris en 1999 :

- 2 mars 1999 : autoroutes ;
- 2 mars 1999 : voies ferrées ;
- 26 mai 1999 : routes nationales ;
- 26 mai 1999 : routes départementales ;
- 26 mai 1999 : ville de Lyon.

L'arrêté concernant les voies communautaires sera pris début 2001.

En 2000, une mise à jour de la cartographie du niveau sonore des voies sur le territoire communautaire a été effectuée suite aux observations des communes et au déclassement - reclassement de voies entre le département du Rhône et la Communauté urbaine de Lyon. Le classement des voies bruyantes de compétence communautaire est disponible sur le Système Urbain de Référence (SUR).

Objectif initial

Elaborer un diagnostic complet des niveaux sonores (loi du 31 déc. 1992), classer les voies et comptabiliser les "points noirs".

Engagement prévisionnel (1997)

2 MF

Budget engagé par le Grand Lyon (1997 - 2000)

93 KF

Avancement de l'action

100%

Partenaires

DDE, ACOUCITÉ, communes, Conseil général du Rhône

Pour en savoir plus

Grand Lyon
DGDU - DPA -
Mission écologie
Olivier LAURENT
04 78 63 46 71

Grand Lyon
DGSUP - Direction
de la voirie -
Service études
Gérard BERDIEL
04 78 63 44 46

Objectif initial

Utiliser des enrobés peu bruyants et améliorer notre connaissance de leur comportement dans le temps.

Engagement prévisionnel (1997)

Surcoût enrobé : 20%

Budget engagé par le Grand Lyon (1997 - 2000)

0 KF

Avancement de l'action

50%

Partenaires

Etat, fabricants d'enrobés

Pour en savoir plus

Grand Lyon
DGSUP - Direction de la voirie -
Laboratoire
Jack RAMPIGNON
04 72 76 02 81

Bruit



Fiche action n°62

L'extension des chaussées peu bruyantes

L'étude plus précise du comportement de la chaussée utilisant des enrobés spéciaux peu sonores, prévue en 2000, n'a pas été réalisée : il s'agit d'une étude acoustique comparative sur l'efficacité de l'atténuation du bruit de roulement dans le temps, entre un Béton Bitumineux Très Mince (BBTM) spécifique 0/6,3mm NF98-137 et un Béton Bitumineux peu Bruyant ou Insonore (0,6/3mm) (BBI) non normalisé. L'objectif est de choisir le revêtement bitumineux présentant la meilleure adéquation entre son coût d'investissement et la durabilité de son efficacité.

L'utilisation des Bétons Bitumineux ou peu Bruyants Insonores se poursuit sur l'ensemble du territoire du Grand Lyon au gré des campagnes d'entretien du patrimoine routier, mais au détriment des enrobés drainants mal adaptés aux sites urbains et périurbains. Cette lutte contre la nuisance générée par le bruit de roulement a concerné plus particulièrement les sites suivants :

- 1 300 mètres linéaires de voies en 1997 (rue de Paris à La Tour-de-Salvagny, rue de la République à Mions, rue Ambroise Paré et avenue Jean Jaurès à Saint-Priest) ;
- plus de 2 500 mètres linéaires en 1998 (rue Gambetta à Saint-Priest, rue Sadie Carnot à Décines, le demi-échangeur de Croix-Luizet et une section courante du périphérique Nord à Villeurbanne) ;
- 12 210 mètres de voiries linéaires en 1999 (Lyon 3^{ème}, 7^{ème}, 9^{ème}, Caluire, Dardilly, Tassin), soit un total de plus de 16 km depuis début 1997.

Les chiffres 2000 ne sont pas connus à l'heure de l'impression de ce document.

Le surcoût est d'environ 20% par rapport à un enrobé classique.



Le traitement a posteriori des « points noirs »

Les points noirs du réseau routier national font l'objet d'un programme de rattrapage, dont le financement provient de l'Etat, avec une participation des collectivités dans le cadre des contrats de Plan, de Ville ou de Relance Ville. Les traitements suivants ont été effectués :

1997 :

- A6 Ecully - Les Sources : isolation des façades (7 MF dont 1/3 pour le Grand Lyon - contrat de ville) ;
- A7 Feyzin : écran les Razes (4,5 MF) ;
- A7 La Mulatière - Place Leclerc, isolation de façades (1,8 MF) ;
- RN 383 Vénissieux - Les Balmes : merlon d'isolation (2 MF).

1998 :

- RN 383 Vénissieux - Muntz : écran et merlon, (5 MF) ;
- RN 383 Bron - Anatole France : écran (0,9 MF) ;
- RN 383 Villeurbanne J. Guesde : rénovation d'écran (2,5 MF).

1999 :

- RN 383 Bron Parilly Nord : écran (12,5 MF dont 1/3 pour le Grand Lyon - contrat de ville) ;
- A7 Lyon - Cours de Verdun et quai Perrache : isolation de façades (3,09 MF) ;
- RN 383 Villeurbanne - Immeubles le Baudin et le Ros : isolation de façades (1 MF) ;
- A450/RD15/rue des mûriers Pierre-Bénite : isolation de façades (1,2 MF dont 200 KF pour le Grand Lyon).

2000 :

- A7 Lyon - Cours de Verdun et quai Perrache : isolation de façades (4,93 MF) ;
- RN 383 Villeurbanne - rue des Roses/rue Monge : isolation de façades (0,5 MF) ;
- RN 383 Villeurbanne - Ecole J. Guesde : isolation de façades (0,65 MF).

Aucun document de programmation du traitement des points noirs sonores sur l'agglomération n'a été établi à ce jour par la Communauté urbaine. Toutefois, le nouveau classement des voies bruyantes a été cartographié et partiellement intégré dans le Système Urbain de Référence, ce qui facilitera la mise en place d'un programme de traitement des points noirs sonores.

Par ailleurs, courant 2001 est programmée la constitution d'observatoires départementaux des points noirs, pilotés par les DDE. La phase de diagnostic pourra couvrir le territoire du Grand Lyon.

Objectif initial

Participer au traitement des points noirs encore présents en utilisant plusieurs outils :
- régulation du trafic ;
- déclasser de la voie ;
- traitement de façades ;
- murs anti-bruit ;
- absorbeurs acoustiques sur les trémies ou les tunnels ;
- chaussées peu bruyantes (voir fiche précédente).

Engagement prévisionnel (1997)

A définir au vu des résultats

Budget engagé par le Grand Lyon (1997 - 2000)

6,5 MF

Avancement de l'action

100%

Partenaires

Etat, communes

Pour en savoir plus

Grand Lyon
DGSUP - Direction de la voirie - Service études
Christian MINAUDIER
04 78 63 44 79

Objectif initial

Elaborer un programme de création de zones à trafic modéré pour développer les zones calmes et éviter le transit local.

Engagement prévisionnel (1997)

A définir après la mise en place des schémas de secteurs

Budget engagé par le Grand Lyon (1997 - 2000)

1,53 MF

Avancement de l'action

100%

Partenaires

Communes

Pour en savoir plus

Grand Lyon
DGSUP - Direction
de la voirie -
Service études
Christian MINAUDIER
04 78 63 44 79

Grand Lyon
DGDU - DPA -
Mission déplacements
Chrystelle CHARAT
04 78 63 43 48

Bruit



Fiche action n°64

Le développement des zones à "trafic modéré"

L'identification de zones à trafic modéré implique une réflexion sur la hiérarchisation du réseau viaire. Cette réflexion a été menée en partenariat avec la DDE et le Conseil général du Rhône durant l'année 1997.

Fin 1997, ce travail a donné lieu à une première cartographie technique de hiérarchisation du réseau viaire à un horizon de 10 ans et a également permis d'identifier les principaux problèmes de déplacements de l'agglomération. Ce travail s'est poursuivi en 1998 pour déboucher sur l'identification, en lien avec les communes, de zones à trafic modéré selon les objectifs suivants : dissuader le transit (emplacement de zones 30 sur des voies locales) ; améliorer la sécurité routière et le développement local sur des espaces ayant une fonction résidentielle ou commerçante prépondérante ; intégrer les projets d'urbanisme relatifs aux espaces publics.

En 1998, 5 zones 30 ont été réalisées sur le territoire communautaire : rue Isaac à Vénissieux, Espace Léon Blum à Saint-Priest, impasses Secret et Touvielle / rue Arnoud et quartier Saint-Georges à Lyon 5^{ème}, rue de la République à Couzon-au-Mont-d'Or. On peut également citer deux zones à trafic modéré qui correspondent davantage à un aménagement complémentaire pour la sécurité devant les écoles : rue Bataille à Lyon 8^{ème} et rue Lieutenant Colonel Girard à Lyon 7^{ème}.

En 1999, un diagnostic des conditions de circulation et de sécurité a été réalisé sur deux zones du 3^{ème} arrondissement de Lyon : Montchat et Vilette/Paul Bert, pour définir avec précision un périmètre et préconiser des aménagements pour la création d'une zone 30. Ce diagnostic a été validé en 2000 et une partie des travaux est achevée.

Enfin, les projets de plans de déplacements de secteurs définissent des zones potentielles ou projetées pour l'aménagement de zones 30, commune par commune.



Des transports en commun moins bruyants

Tout comme dans le domaine de la pollution atmosphérique, les transports en commun peuvent montrer l'exemple en matière de bruit.

Les 204 autobus à moteur thermique répondant à la norme EURO 2 qui ont été acquis depuis 1997 respectent des normes plus sévères en matière d'émissions sonores. Il en va de même pour les 59 véhicules Agora-line acquis en 2000 (cf. fiche 56) qui répondent également à la norme EURO 2, plus stricte à la fois en matière de pollution et de bruit. En revanche, les équipements de pots catalytiques qui permettent des gains en matière d'émissions polluantes ne permettent pas de réduction des niveaux de bruit.

D'autre part, les trolleybus de nouvelle génération qui ont été commandés répondront à des normes plus strictes (directive CEE 92-97) : ils devront respecter un niveau de bruit inférieur à 75 dB(A) à 50 km/h. Ces trolleybus seront nettement moins bruyants que les bus thermiques existants et à venir.

Objectif initial

Renforcer par une clause de matériel peu bruyant toute commande nouvelle de matériels de transport en commun.

Engagement prévisionnel (1997)

Intégré aux investissements

Budget engagé par le Grand Lyon (1997 - 2000)

O KF

Avancement de l'action

80 %

Partenaires

SYTRAL, SLTC, législateurs, constructeurs

Pour en savoir plus

SYTRAL
Maurice COMTET
04 72 84 58 00

Objectif initial

Analyser l'impact du P.D.U. sur l'évolution du bruit et établir un dialogue prenant en compte le bruit routier.

Engagement prévisionnel (1997)

325 KF (sur 1,5 MF pour l'ensemble du projet)

Budget engagé par le Grand Lyon (1997 - 2000)

0 KF

Avancement de l'action

100%

Partenaires

ACOUCITÉ,
INRETS-LEN, CERTU,
CETE, PROCOM

Pour en savoir plus

Grand Lyon
DGDU - DPA -
Mission écologie
Olivier LAURENT
04 78 63 46 71

Grand Lyon
DGDU - DPA -
Mission
déplacements
Christelle BOURRIEU
04 78 63 42 84

Bruit



Fiche action n°66

L'impact du Plan des Déplacements Urbains sur l'évolution du bruit

Le Plan des Déplacements Urbains a pour objectif en matière de bruit :

- sur les principaux axes routiers, de ne pas augmenter le niveau de bruit en façade des zones habitées ;
- sur les axes les plus bruyants, de diminuer le niveau de bruit.

Un volet "bruit" a donc été mis en place dans le cadre de l'observatoire du P.D.U. Le suivi de l'observatoire dans son ensemble est assuré par le CETE avec un pilotage de la mission déplacements et une assistance de la mission écologie pour les aspects environnementaux. Le budget général de l'observatoire est de 2,6 MF sur 2 ans, dont 20% pris en charge par le Grand Lyon ; le budget du volet « bruit » est intégré au budget total de l'observatoire du P.D.U.

En 1999, le document "situation de référence 1995" a été publié. Il décrit les principes de l'observatoire et l'état des lieux pour l'année choisie comme référence. Début 2000 l'état des indicateurs pour l'année 1998 a été publié.

Dix sites ont été choisis pour les mesures de bruit : rue E. Aynard à Ecully, rue Marietton à Vaise, rue Garibaldi, cours Gambetta, avenue Berthelot, A7 à Perrache, A7 à Oullins, D86 à Oullins, route de Genas à Bron, périphérique à Bron, Rocade Est à Genas. Ces mesures de 48h seront faites 4 fois par an tous les deux ans. ACOUCITE (cf. fiche 60) en a la charge. Les premières campagnes de mesures ont eu lieu au printemps, en été et à l'automne 1999. En 2000 la campagne de mesures hivernales s'est déroulée, achevant cette première campagne de mesures biennales.



■ Une Charte avec la SNCF pour la réduction du bruit ferroviaire

La Charte avec la SNCF pour réduire le bruit sur trois ponts a été signée en décembre 1996. Elle précise les travaux à réaliser sur trois ponts métalliques : Vitton, Emeraudes et Vauban. La Communauté urbaine de Lyon, comme la Ville de Lyon, y participe financièrement.

En 1998, les travaux se sont déroulés sur le pont Vitton. La voirie a été rétablie au premier trimestre 1999 et des mesures pour lutter contre le bruit ont été réalisées au cours du mois d'avril 1999. La réduction de bruit escomptée a été atteinte (-7,5 dB(A) de jour).

Les travaux sur le pont des Emeraudes, débutés en 1999, se sont achevés en 2000 (gain estimé au droit du pont : 4 dB(A) de jour).

En 2000, les travaux ont été réalisés sur le pont Vauban conformément à la Charte.

Cependant, sur l'ensemble des ponts, un seul aspect des travaux a pour l'instant été réalisé : il s'agit du remplacement du tablier métallique par un tablier en béton. La partie consistant à souder les joints de rail sera effectuée de mars à septembre 2001. Les gains acoustiques s'en trouveront améliorés.

Objectif initial

Signer une Charte avec la SNCF visant à réduire les nuisances ferroviaires.

Engagement prévisionnel (1997)

16 MF (ponts)

Budget engagé par le Grand Lyon (1997 - 2000)

13 MF

Avancement de l'action

100%

Partenaires

SNCF

Pour en savoir plus

Grand Lyon
DGDU - DPA -
Mission
déplacements
Michel ROTUREAU
04 78 63 44 83

Le Grand Lyon
DGSUP - Direction
de la voirie
Pierre PIJOURLET
04 78 95 70 05

Objectif initial

Reconduire et développer le cahier des charges "chantiers propres" pour rendre les chantiers moins bruyants (élargir le nombre de communes et d'entreprises adhérentes, poursuivre la formation du personnel, mieux informer les riverains).

Engagement prévisionnel (1997)

50 KF/an hors études particulières

Budget engagé par le Grand Lyon (1997 - 2000)

170 KF

Avancement de l'action

80%

Partenaires

SGEBTP, Chambre syndicale, Fédération régionale des travaux publics, EDF, GDF, SERL, Lyon Parc Auto, communes, OPAC

Pour en savoir plus

Grand Lyon
DGSUP - Direction de la voirie -
Pierre PIJOURLET
04 78 95 70 05

Grand Lyon
DGSUP - Direction de la voirie -
Service études
A. BOURGEOUX
04 78 63 46 84

Bruit



Fiche action n°68

L'extension de l'opération « chantiers propres »

Le nombre de communes adhérentes est passé de 8 à 13 en 1997 puis n'a pas évolué de 1998 à 2000, tout comme le nombre de partenaires (7 établissements publics et 5 organisations professionnelles).

Les évaluations de chantier continuent à un rythme préétabli, soit :

- 10 évaluations de chantiers de bâtiments en 1998, 12 en 1999 et en 2000 (une visite par mois) ;
- 55 évaluations de chantiers de travaux publics en 1998, 24 en 1999 et 34 en 2000 (2 à 3 visites par mois).

Les formations ont été reconduites de 1998 à 2000 :

- en 1998, 87 stagiaires ont pu bénéficier de formations générales et 58 personnes de formations spécifiques pour la protection des arbres et la lutte contre les nuisances sonores ;
- en 1999, 91 personnes ont été ainsi sensibilisées par le biais de ces formations ;
- le nombre de personnes sensibilisées n'est pas connu en 2000.

Enfin, en ce qui concerne le protocole proprement dit, une procédure complémentaire a été mise en place avec la mission écologie sur le volet "bruit" : formation des techniciens de la Communauté urbaine en charge du dossier "chantiers propres", achat d'un sonomètre de contrôle, formation de terrain avec un expert.



Réalisation à la fin 2000 :

61 %

Le secteur de l'énergie est un secteur complexe, du fait de la multiplicité des acteurs, tant au niveau de la distribution que de la consommation. Du point de vue environnemental, sa prise en compte est primordiale puisque 95 % de la pollution de l'air provient de la combustion d'énergie fossile. Le Grand Lyon s'est donc fixé trois objectifs visant à identifier les secteurs les plus polluants et à limiter les consommations, notamment celles de combustibles fossiles :

- Favoriser une politique d'énergies renouvelables (1 action (n° 69), 4 opérations) ;
- Poursuivre l'utilisation rationnelle des combustibles (4 actions (n° 70 à 73), 8 opérations) ;
- Faire un bilan régulier de la consommation d'énergie de l'agglomération (1 action (n° 74), 1 opération).

L'avancement global pour ce thème (61 %) reste bien en deçà de l'avancement théorique (80 %), ce qui s'explique par :

- la faiblesse des moyens engagés (9,5 MF, soit 0,6 % du budget prévisionnel global) ;
- le nombre réduit d'actions programmées : l'avancement global du thème est pénalisé par le blocage à 0 % d'une seule action sur les 6 prévues (une Charte avec GDF pour une utilisation rationnelle de l'énergie).

De par ses compétences directes limitées, le Grand Lyon a surtout agi sur les activités qu'il gère et par le biais d'incitations et de sensibilisation auprès des différents acteurs impliqués : on prendra pour exemple le développement de la cogénération sur ses deux usines d'incinération des ordures ménagères (UIOM), de Gerland et de Rillieux, ce qui lui permet de valoriser énergétiquement ses déchets et de les substituer à des combustibles fossiles classiques (et générateurs de gaz à effet de serre) pour la production de chaleur et d'électricité. Ce chauffage urbain alimente près de 50 000 logements sur le Grand Lyon. De même, depuis 1999, le Grand Lyon valorise le méthane issu du Centre d'Enfouissement Technique (CET) communautaire de Rillieux-la-Pape. Ce biogaz, déjà capté et brûlé en torchère pour réduire la pollution, est désormais utilisé pour chauffer 172 logements voisins. Relativement fréquente dans les pays du Nord, cette opération est en revanche peu courante en France et mérite d'être soulignée, d'autant qu'elle présente le double avantage de réduire les émissions de gaz à effet de serre (CH₄) tout en limitant la consommation de combustibles fossiles pour la production de chaleur. Au niveau de ses bâtiments, le Grand Lyon a également lancé des campagnes d'audits sur l'ensemble du patrimoine communautaire, avec pour résultat la conversion de plusieurs systèmes de chauffage collectif au gaz et le raccordement de plusieurs bâtiments au chauffage urbain.

Enfin, il convient de mettre en avant la mise en place, courant juin 2000, d'une Agence Locale de l'Énergie (ALE), conjointement par le Grand Lyon, l'Europe et des partenaires locaux travaillant sur le secteur de l'énergie. Sa vocation grand public l'amène à conseiller, informer et former les usagers, qu'ils soient particuliers, décideurs, industriels, artisans, commerçants ou professionnels du bâtiment, sur les thèmes de maîtrise et d'efficacité énergétique liée à l'électricité, le chauffage, l'eau et leurs usages. La promotion des énergies renouvelables (solaire) et le développement de la démarche HOE (Haute Qualité Environnementale), axée sur des bâtiments propres pour l'environnement, sains et confortables pour les usagers, sont aussi des axes de communication de cette nouvelle agence.

Objectif initial

Développer les énergies alternatives et/ou moins polluantes en :

- introduisant dans la pratique de passation des marchés publics, une clause d'utilisation rationnelle de l'énergie ;
- soutenant le solaire ;
- soutenant la filière bois pour le chauffage individuel ou collectif ;
- renégociant l'utilisation des énergies renouvelables lors de la charte partenariale avec EDF.

Engagement prévisionnel (1997)

Clause marchés publics : 50 KF
Restart : 0,53 MF / an sur 4 ans
Filière bois : 150 KF

Budget engagé par le Grand Lyon (1997 - 2000)

2,06 MF

Avancement de l'action

40%

Partenaires

Maîtres d'ouvrage logements sociaux, ADEME, Europe (DG XVI), Région Rhône-Alpes, promoteurs sociaux, hôpital de la Croix-Rousse, chaufferie de la Duchère (Ville de Lyon), EDF.

Pour en savoir plus

Grand Lyon
DGDU – DPA -
Mission habitat
Vincent REMY
04 78 63 45 19

Agence Locale de l'Énergie
Philippe DUVAL
04 37 48 22 42

Énergie



Fiche action n°69

Développer les énergies alternatives

L'Agence Locale de l'Énergie (ALE), point "Info-énergie" sur le territoire communautaire, a traité 150 demandes d'usagers sur le thème des énergies renouvelables d'octobre à mi-décembre 2000.

En 2000, elle est intervenue sur des projets à La Tour-de-Salvagny en intégrant des panneaux photovoltaïques et une chaufferie centralisée au bois. A travers une démarche HOE sur une Z.A.C. et un groupe scolaire de La Tour-de-Salvagny, elle va également pouvoir travailler sur les réseaux d'énergie et continuer la promotion des énergies renouvelables.



Optimisation énergétique sur les bâtiments communautaires

Fin 2000, la renégociation du contrat avec PRODITH est en cours et sur le point d'aboutir avec les objectifs suivants :

- fournir de l'eau glacée avec facturation aux MWh consommés et non plus aux m³ d'eau glacée qui transitent dans nos installations ;
- ajuster la puissance souscrite pour la fourniture d'eau glacée en la ramenant de 4 602 à 2 200 kW ;
- ajuster la puissance souscrite pour la fourniture de chaleur en la ramenant de 3 800 kW à 2 000 kW ;
- réajuster le R2F et R2C au titre de l'égalité de traitement des données, aux valeurs de tarif général de base déterminé dans le cahier des charges (avenant n°5 de la consommation).

Le gain global attendu par l'ensemble de ces renégociations devrait atteindre 350 KF TTC, soit environ 15% de la facture énergie (chaud + froid) de l'Hôtel de Communauté.

Parallèlement, des renégociations de contrat se font au cas par cas, en le réajustant en fonction des besoins pour tous les abonnements EDF et GDF.

La rénovation complète des installations de chauffage de l'Etat Major de la DIS, au 17 rue Rabelais (Lyon 3ème), a été achevée en 1997. Les travaux ont permis de remplacer le chauffage tout électrique par un chauffage à eau chaude alimenté par le réseau de chaleur urbain de PRODITH.

L'étude de faisabilité pour relier tous les sites distants par une GTB (Gestion Technique des Bâtiments) a été réalisée en 1998 et s'est révélée intéressante mais le retour sur investissements reste faible. De plus, l'évolution permanente du parc de bâtiments rend la tâche difficile et par conséquent cette opération reste en suspens. Des GTB existent néanmoins sur les bâtiments principaux : l'Hôtel de Communauté et le CLIP.

Objectif initial

Optimiser la consommation énergétique des bâtiments communautaires.

Engagement prévisionnel (1997)

1 MF/an

Budget engagé par le Grand Lyon (1997 - 2000)

1,2 MF

Avancement de l'action

67%

Partenaires

EDF, GDF, PRODITH, ADEME

Pour en savoir plus

Grand Lyon
DGSUP - Direction
de la logistique et
des bâtiments
Gérard CHARDON
04 78 63 42 27

Objectif initial

Actualiser la Charte signée avec GDF pour une utilisation rationnelle du gaz naturel, notamment en favorisant des installations de cogénération.

Engagement prévisionnel (1997)

150 KF par an

Budget engagé par le Grand Lyon (1997 - 2000)

0 KF

Avancement de l'action

0%

Partenaires

GDF, Ville de Lyon, Universités

Pour en savoir plus

Grand Lyon
DGSUP - Direction de la logistique et des bâtiments
Claude VINCENT -
04 78 63 49 00

Énergie



Fiche action n°71

■ Une Charte avec Gaz de France pour une utilisation rationnelle de l'énergie

Ce dossier n'a pas avancé depuis 1997.



■ Etudier l'amélioration du rendement énergétique de l'usine d'incinération Sud

Un bureau d'études a été mandaté en 1998 pour réaliser une étude d'optimisation sur le rendement énergétique de l'UIOM Sud : les préconisations de ce rapport sont l'adaptation du turboalternateur de façon à ce que l'UIOM produise 8 000 MWh électriques supplémentaires par an (à cette date, environ 33% des calories contenues dans les déchets sont valorisés).

L'année 2000 a vu se réaliser les travaux correspondants :

- le turbo alternateur de 3 MW a été adapté aux caractéristiques de la vapeur haute pression disponible sur le site. Sa production électrique s'est accrue pour une consommation identique de vapeur primaire ;
- le turbo alternateur de 9 MW a vu ses performances augmenter de façon sensible après modification du débit de refroidissement de son condenseur.

A titre d'exemple, l'usine a fonctionné en novembre et décembre 2000 avec ce nouveau process et il a été constaté pratiquement un doublement du rendement (passage de 0,0445 MWh par tonne de vapeur turbinée à 0,0836 MWh par tonne). Si on simule une année identique à 1998, la production de 1 297 MWh du GTA1 serait de 13 407 MWh, compte tenu du nouveau rendement ; ce qui, à 295 F HT le MWh, aurait permis une recette supplémentaire de 1,8 MF : le temps de retour serait donc inférieur à 3 ans.

De plus, la capacité d'incinération ne subit plus les baisses constatées en période d'été par manque de débouchés sur le chauffage urbain : un dispositif de délestage vapeur se substitue au chauffage urbain pour ces périodes de faible demande. Enfin, le raccordement d'un nouveau bénéficiaire permet d'accroître les recettes de vente de vapeur à usage industriel. Pour un demi-exercice, la recette supplémentaire se chiffre à près de 1 MF TTC.

Objectif initial

Améliorer la valorisation énergétique produite par un meilleur rendement des installations d'incinération et un épauement maximum des calories aujourd'hui rejetées dans l'atmosphère.

Engagement prévisionnel (1997)

150 KF

Budget engagé par le Grand Lyon (1997 - 2000)

8,35 MF

Avancement de l'action

60%

Partenaires

PRODITH, SLEC,
Région Rhône-Alpes

Pour en savoir plus

Grand Lyon
DGSUP - Direction
de la propreté -
Service études
Laurence LUPIN
04 78 95 88 13

Grand Lyon
DGSUP / Direction
de la propreté -
Usine d'incinération
Lyon Sud
Claude ROUSMANS
04 72 71 55 22

Objectif initial

Étudier la valorisation du biogaz produit sur la décharge de Rillieux-la-Pape.

Engagement prévisionnel (1997)

Étude : 130 KF
Mise en œuvre : 1 MF (à préciser)

Budget engagé par le Grand Lyon (1997 - 2000)

615 KF

Avancement de l'action

100%

Partenaires

ADEME, Région Rhône-Alpes

Pour en savoir plus

Grand Lyon
DGSUP - Direction de la propreté - Service études
Gérard HODOUL
04 72 13 09 54

Énergie



Fiche action n°73

Valoriser le biogaz du centre d'enfouissement technique de Rillieux

Une étude pour la valorisation énergétique du biogaz du CET communautaire de Rillieux-la-Pape a eu lieu en 1997.

Fin 1999, les travaux sont entièrement réalisés et les 172 logements appartenant à l'OPAC de l'Ain, situés sur la commune de Sathonay, sont raccordés. Le coût total de l'opération a été de 2,05 MF TTC, dont 615 KF (30%) à la charge de la Communauté urbaine, avec un cofinancement par l'ADEME (45%) et par la Région (25%).

La fourniture de biogaz s'est poursuivie normalement en 2000. La quantité de chaleur fournie depuis la mise en service de l'installation est de 1 200 MWh. Les recettes pour l'année 2000 se chiffrent à 44 KF.



Le bilan énergétique d'agglomération

La réactualisation du bilan énergétique et des émissions polluantes par secteur d'activités sur le territoire communautaire a été achevée en 1999 à partir des données de 1997.

La consommation d'énergie finale du Grand Lyon s'est accrue de 165 000 tonnes équivalent pétrole (tep) (+7%) entre 1990 et 1997, soit une consommation de 2,54 millions de tep. Dans le même temps, la population s'est accrue d'environ 2,24%. Cela représente une consommation par habitant de 2,97 tep par habitant, contre 3,4 tep par habitant en moyenne nationale.

Les secteurs d'activités principalement responsables de cette consommation sont : l'habitat (29,4%), le transport (27,5%), l'industrie (26,5%) et le tertiaire (16,3%). Par secteur, la hausse la plus forte depuis 1990 concerne le secteur du tertiaire. En terme d'énergie, l'agglomération utilise d'abord le gaz naturel (32,4%) puis les carburants (27,6%) et l'énergie électrique (22,4%).

Le prochain bilan énergétique de l'agglomération sera réalisé en 2001 par l'Agence Locale de l'Énergie (ALE), créée en juin 2000.

De plus, dans le cadre du deuxième appel à projets du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement sur la création d'outils et de méthodes en vue de la réalisation d'agendas 21 locaux, le Grand Lyon, l'ALE et le bureaux d'études La Calade ont vu leur proposition sur les émissions de gaz à effet de serre retenue. Elle comprend plusieurs volets dont un inventaire fin des émissions de gaz à effet de serre sur l'agglomération et une projection des émissions à l'horizon 2010. Les premiers résultats seront disponibles courant 2001.

Objectif initial

Réactualiser et faire fonctionner le modèle POLYEN, destiné à faire le bilan des émissions de pollution liées à la consommation d'énergie du Grand Lyon.

Engagement prévisionnel (1997)

100 KF

Budget engagé par le Grand Lyon (1997 - 2000)

343 KF

Avancement de l'action

100%

Partenaires

Région Rhône-Alpes,
Rhonalpénergie
Environnement

Pour en savoir plus

Grand Lyon
DGDU – DPA -
Mission écologie
Guillaume FABRE
04 78 63 46 70



Réalisation à la fin 2000 :

81 %

La situation géographique remarquable du Grand Lyon fait que l'ensemble de son territoire est confronté à plusieurs types de risques qu'ils soient naturels ou technologiques : du fait d'une topographie mouvementée, le Grand Lyon est soumis à des risques de glissements de terrain. Par ailleurs, il se situe à la confluence de deux grands fleuves, le Rhône et la Saône, de régime hydraulique important et est traversé par une trentaine de ruisseaux. Tous ces écoulements provoquent parfois des inondations de plus ou moins grande intensité.

L'importante activité industrielle du Grand Lyon, qui comptabilise une trentaine d'installations de fabrication et de stockage, fait courir à l'agglomération des risques d'incendie, d'explosion, d'émission de nuages toxiques et de pollution grave des cours d'eau. Par ailleurs, le risque lié au transport de matières dangereuses (T.M.D.), qui concerne près de 5 400 véhicules par jour, se retrouve pratiquement sur les 55 communes. Enfin, 13 communes sont soumises au risque de rupture de barrage.

C'est pourquoi, depuis plusieurs années, le Grand Lyon s'est investi dans une politique volontariste de prévention des risques majeurs en se fixant quatre objectifs stratégiques prioritaires :

- Mieux connaître les risques (3 actions (n° 75, 76 et 77), 4 opérations) ;
- Prévenir les risques naturels (4 actions (n° 78 à 81), 5 opérations) ;
- Favoriser la concertation en matière de risques technologiques (2 actions (n° 82 et 83), 2 opérations) ;
- Mieux gérer le trafic du transport des matières dangereuses (1 action (n° 84), 1 opération).

Bien que relativement peu de moyens aient été consacrés à ce thème (8,2 MF en budget prévisionnel), de nombreuses études et opérations ont pu être conduites. L'avancement du plan d'action dans ce domaine (81 %) est conforme à l'avancement théorique (80 %). On peut par ailleurs signaler que ce degré de réalisation est pénalisé par une action non réalisée du fait d'éléments nouveaux survenus depuis le vote de la Charte d'écologie : il s'agit du passage des transports de matières dangereuses dans les tunnels avec l'influence du dramatique accident du tunnel du Mont-Blanc survenu en 1999.

C'est au niveau de la connaissance que les progrès les plus notables ont pu être enregistrés : par exemple, l'ensemble des zones susceptibles d'être affectées par un risque naturel est désormais connu : 44 communes sont concernées par un risque d'effondrement de terrain, 28 communes par un risque d'inondation de la Saône ou du Rhône, 38 par un risque d'inondation des ruisseaux. L'ensemble de ces zones est reporté sur le Plan d'Occupation des Sols.

Pour les risques technologiques, le Grand Lyon a également largement participé aux travaux du SPIRAL pour la rédaction d'un "livre blanc sur le transport des matières dangereuses" qui dresse un constat concerté du transport des matières dangereuses sur l'agglomération et constitue une base de travail commune. C'est sur cette base que le préfet de Région a signé, en 2000, un arrêté réglementant la circulation des matières dangereuses dans l'agglomération.

En terme de prévention, il n'est pas possible de rendre inconstructibles les terrains soumis aux risques de glissement car il s'agit d'une grande partie du centre dense de l'agglomération. Le Grand Lyon a donc choisi de mettre en place une commission géotechnique, composée d'experts, qui examine les permis de construire déposés dans les zones à risque géologique et donne un avis au maire ainsi que des recommandations. Pour le risque d'inondation des ruisseaux, toutes les zones concernées par ce risque ont été rendues inconstructibles au niveau du P.O.S.

Objectif initial

Valoriser les connaissances acquises au travers de l'instruction des dossiers de permis de construire en zones à risques géologiques et développer la connaissance des risques par l'analyse de l'ensemble des incidents.

Engagement prévisionnel (1997)

200 KF

Budget engagé par le Grand Lyon (1997 - 2000)

100 KF

Avancement de l'action

55%

Partenaires

Sapeurs-pompiers, INSA, BRGM

Pour en savoir plus

Grand Lyon
DGDU - DPA -
Mission écologie
Yves DELACRETAZ
04 78 63 46 74

Risques



Fiche action n°75

Améliorer les connaissances en matière de risques

En 1997, une étude intitulée "gestion des risques géologiques sur l'agglomération lyonnaise : évaluation et propositions" a été publiée. Elle a permis de faire le bilan de 3 ans de fonctionnement de la Commission géotechnique et de quantifier précisément les zones à risques géologiques par rapport aux grandes familles d'occupation des sols (U, Na, Nb, Nc, Nd).

Dans le domaine des risques d'inondation, seuls les appels localisés parvenant au 18 à la suite de gros orages ont été transmis à l'Agence d'urbanisme, qui a débuté une géoréférenciation en 1998. Cette opération s'est poursuivie en 1999 en liaison avec la direction de l'eau du Grand Lyon. Une cartographie sommaire a été réalisée, permettant déjà de mettre en évidence certains points noirs de l'agglomération. Une réunion entre les différents partenaires (Etat, Grand Lyon, service départemental d'Incendie et Secours) a été organisée pour mieux formaliser la remontée d'information du service départemental d'Incendie et Secours vers la direction de l'eau en cas d'orages importants.

Le travail de recensement sur les risques de mouvements de terrain et technologiques n'a pas été conduit en 2000. En revanche, une étude sur "l'approche historique du risque sur l'agglomération lyonnaise" a été réalisée par l'Agence d'urbanisme pour le compte de l'Observatoire de l'environnement du Grand Lyon. L'objectif est d'affiner la perception des différents risques et leur zonage inscrit dans le P.O.S. en fonction de la réalité des événements survenus depuis 1900.



■ Une cartographie fine des ruisseaux

Tous les ruisseaux de l'agglomération ont fait l'objet d'une étude détaillée, sauf l'Yzeron et ses affluents pour lequel a été élaboré un PPR (Plan de Prévention des Risques) à l'échelon préfectoral. En tout, 16 lits de ruisseaux étaient cartographiés fin 1998. En 2000, un PPR (Plan de Prévention des Risques) a été élaboré pour le ruisseau du Ravin par les services de l'Etat ; les deux ruisseaux inondables de l'agglomération ont donc fait l'objet d'un PPR.

Un atlas des zones inondables des ruisseaux a été publié et diffusé auprès des principaux services concernés. Il a servi de base pour l'intégration des zones de prévention des risques d'inondation dans les P.O.S. (Plan d'Occupation des Sols) : les nouveaux P.O.S. font apparaître clairement les ruisseaux et les zones inondables.

Une application informatique, testée sur le ruisseau des Vosges en 1997, a été étendue sur l'ensemble des ruisseaux du Nord et du Nord-Ouest en 1998 et diffusée aux mairies et aux principaux partenaires en 1999 sous la forme d'un CD-ROM, appelé GERICO (Gestion des Risques d'Inondation de la Communauté urbaine de Lyon) (150 exemplaires). En 2000, la dernière version de GERICO est terminée, sa diffusion en 200 exemplaires aura lieu en 2001.

Objectif initial

Cartographier les lits des ruisseaux et les zones inondables.

Engagement prévisionnel (1997)

300 KF

Budget engagé par le Grand Lyon (1997 - 2000)

1,13 MF

Avancement de l'action

100%

Partenaires

Université Lyon II,
Agence d'urbanisme

Pour en savoir plus

Grand Lyon
DGDU - DPA -
Mission écologie
Yves DELACRETAZ
04 78 63 46 74

Objectif initial

Affiner les zones à risques géologiques et quantifier leur degré de vulnérabilité.

Engagement prévisionnel (1997)

500 KF

Budget engagé par le Grand Lyon (1997 - 2000)

450 KF

Avancement de l'action

100%

Partenaires

DLB, INSA, BRGM

Pour en savoir plus

Grand Lyon
DGDU - DPA -
Mission écologie
Yves DELACRETAZ
04 78 63 46 74

Risques



Fiche action n°77

La révision des cartes des risques géologiques

Outre les 34 communes déjà concernées par les anciennes cartographies de l'aléa "mouvements de terrain", la révision des cartes d'aléas géologiques a concerné 10 nouvelles communes. Il s'agit des communes de Cailloux-sur-Fontaine, Fleurieu-sur-Saône, Craponne, Marcy-l'Etoile, Montanay, Neuville-sur-Saône, Pierre-Bénite, Saint-Genis-les-Ollières, Genay, La Tour-de-Salvagny. 44 communes sur les 55 du Grand Lyon sont maintenant soumises à une cartographie préventive.

Ces nouvelles cartographies au 1/10.000^{ème} ont été communiquées à tous les maires avant leur intégration dans les nouveaux plans d'occupation des sols afin qu'elles soient pour eux une véritable aide à la décision dans le choix de leurs futures zones constructibles sur des secteurs identifiés comme sensibles géologiquement. Toutes les cartes ont fait l'objet d'une validation terrain établie commune par commune. Un atlas géologique a également été dressé par commune et relate avec précision les différentes lithologies rencontrées. Elles ont été transférées sous forme numérisées dans le SUR dès 1998.



Une approche nouvelle des risques dans la révision du P.O.S.

Les nouvelles cartes des risques géologiques et d'inondation ont constitué dans l'examen des nouveaux plans d'occupation des sols un enjeu majeur et prioritaire.

En 1997 et 1998, une sensibilisation des maires a été faite au cours des séances de présentation en groupes de travail et a donné lieu à quelques débats intéressants sur ces thèmes.

Une meilleure prise en compte à l'avenir de ces phénomènes naturels semble d'ores et déjà acquise.

Objectif initial

Mettre en place un outil pour une meilleure prise en compte des zones à risques dans la révision des P.O.S.

Engagement prévisionnel (1997)

Intégré aux dépenses de fonctionnement

Budget engagé par le Grand Lyon (1997 - 2000)

0 K€

Avancement de l'action

100%

Partenaires

Agence d'urbanisme

Pour en savoir plus

Grand Lyon
DGDU - DPA -
Mission écologie
Yves DELACRETAZ
04 78 63 46 74

Objectif initial

Poursuivre la surveillance des zones particulièrement sensibles (balmes de La Mulatière).

Engagement prévisionnel (1997)

300 KF (étude seulement)

Budget engagé par le Grand Lyon (1997 - 2000)

120 KF

Avancement de l'action

90%

Partenaires

Ministère de l'Environnement, commune de la Mulatière, experts, CETE

Pour en savoir plus

Grand Lyon
DGDU - DPA -
Mission écologie
Yves DELACRETAZ
04 78 63 46 74

Risques



Fiche action n°79

La surveillance des balmes

D'une manière générale, la cartographie préventive doit être accompagnée d'une surveillance sur les zones particulièrement sensibles, pour qu'elles soient mieux contrôlées et maîtrisées. C'est une vigilance permanente qu'il est nécessaire de mettre en place de manière formelle et organisée.

L'étude des balmes de La Mulatière réalisée par le CETE de Lyon en 1997, sous maîtrise d'ouvrage communautaire, en est à ce titre un exemple.

Après une séance publique de présentation et d'explication des travaux à conduire, des mises en demeure d'exécuter les travaux pour le confortement ou l'entretien de ces balmes ont été envoyés par la mairie. Sous l'effet d'une impulsion municipale et d'une coordination communautaire, tous les travaux à court terme ont été conduits par les propriétaires. L'année 1998 a été consacrée à finaliser cette procédure pour la sécurisation de tous les terrains concernés. Une convention de partenariat entre la Communauté urbaine et la ville de La Mulatière a permis de mettre en place un fonds de concours d'un montant de 2 MF pour un confortement de ces balmes dans les années à venir. Le budget attribué normalement à La Mulatière pour 1999 a été reporté en 2000, puis en 2001, faute d'avancée suffisamment rapide des acteurs sur ce dossier complexe du point de vue juridique (interventions sur des terrains privés).

Une assistance technique est assurée par la mission écologie auprès des particuliers pour les aider à appliquer ou à mettre en œuvre les recommandations de l'étude du CETE. Cette assistance, au départ ponctuelle, a tendance à se généraliser à toutes les communes, même à celles qui ne sont pas déclarées "à risques". Le collège d'experts est mobilisé à chaque fois sur chacune de ces assistances par un contrat spécifique. En 1999, de nouvelles sollicitations ont été transmises à la Communauté urbaine pour les communes d'Oullins (une étude est en cours, cofinancée par la Communauté urbaine et la commune), de Feyzin (pas de suite à ce jour), de Couzon et d'Albigny (la demande n'a toutefois pas été formalisée).



Un outil de gestion : la commission géotechnique

Une commission d'experts géologues et géotechniciens se réunit mensuellement pour examiner les demandes d'autorisation de droit du sol (PC, LT, DT). La réglementation du P.O.S. impose dans ces zones à risques que trois conditions soient satisfaites :

- assurer la stabilité intrinsèque de la construction projetée ;
- assurer la stabilité d'ensemble des terrains et des constructions inscrites dans le périmètre géotechnique ;
- ne pas faire obstacle aux régimes superficiels et souterrains.

En 2000, 332 dossiers ont été examinés et la commission a émis 238 avis ; ce qui porte à 1 064 le nombre dossiers étudiés depuis début 1997, dont 758 pour avis. La commission a examiné 1 629 dossiers depuis sa mise en place en 1994.

On considère que le passage en commission sécurise le bâtiment ainsi construit. On peut calculer alors un "taux de sécurisation du bâti" sur les zones à risques géologiques de l'agglomération, c'est-à-dire faire le ratio des bâtiments passés en commission sur le nombre de bâtiments dans la zone. En fonction des communes, ce taux va de moins de 1% à 25%.

Objectif initial

Examiner les dossiers de permis de construire avec la commission géotechnique qui, en faisant part de ses prescriptions et recommandations, contribuera à la réduction des risques.

Engagement prévisionnel (1997)

300 KF par an

Budget engagé par le Grand Lyon (1997 - 2000)

1,72 MF

Avancement de l'action

80%

Partenaires

Communes, experts, INSA

Pour en savoir plus

Grand Lyon
DGDU - DPA -
Mission écologie
Michel CASSINELLI
04 78 63 46 79

Objectif initial

Conduire une stratégie foncière sur les sites les plus exposés aux risques d'inondations.

Engagement prévisionnel (1997)

1 MF / an

Budget engagé par le Grand Lyon (1997 - 2000)

3,5 MF

Avancement de l'action

100%

Partenaires

Communes, Etat, SAFER, Conseil général

Pour en savoir plus

Grand Lyon
DGDU - DPA -
Mission écologie
Yves DELACRETAZ
04 78 63 46 74

Risques



Fiche action n°81

Conduire une politique foncière des zones inondables

Le problème des acquisitions foncières en zones inondables est délicat, tant sur le bon fondement que sur le portage.

En 1998 comme en 1997, aucune occasion de racheter une zone particulièrement exposée ne s'est présentée. En 1999, le problème de l'acquisition foncière des terrains exposés se pose différemment : en effet, de nouvelles règles ont été introduites dans le futur plan d'occupation des sols et les nouvelles zones inondables des ruisseaux sont rendues inconstructibles. Il s'agit d'être vigilant et d'éviter l'implantation d'activités nouvelles sur ces zones exposées avant la mise en application du nouveau P.O.S.

Une acquisition a été faite en 2000 à Sathonay-Camp : il s'agit d'une exploitation industrielle et d'une maison d'habitation situées sur le lit majeur du ruisseau du Ravin. Le coût du rachat s'élève à 2,4 MF, auxquels il convient d'ajouter 0,9 MF de démolition et 0,2 MF de frais divers.



Contribuer aux travaux du SPIRAL

La Communauté urbaine de Lyon a été représentée dans tous les groupes de travail du SPIRAL : risques industriels, transport des matières dangereuses, information de la population, analyse des rejets toxiques dans le Rhône et la Saône, déchets (le groupe pollution atmosphérique ne se réunissant pas).

Dans le domaine des risques industriels, une campagne d'information a été conduite en 1998 par le SPIRAL auprès de 400 000 habitants (coût total : 1 MF, participation Grand Lyon : 100 KF). Outre un numéro vert mis en place, permettant d'entendre une sirène d'alerte, l'information distribuée explique les consignes à suivre en cas d'alerte. En 1999, un bilan de cette campagne a été mené. Une enquête de perception auprès de la population démontre une meilleure perception et connaissance des consignes par rapport à la précédente campagne de 1993. La sensibilisation des habitants sur ce problème semble toutefois difficile. Un projet de CD-ROM éducatif à l'attention des écoles a été initié en collaboration avec le département de l'Isère.

Pour le groupe Transport des Matières Dangereuses (TMD), les travaux ont porté sur le schéma de desserte interne (voir fiche 84) et sur la recherche de solutions pour le problème des chantiers multimodaux confrontés au problème du stationnement des citernes TMD en attente du transfert rail-route, en l'absence de réglementation. Tous les documents à usage du public ont été édités en 2000. Le préfet de Région a par ailleurs signé l'arrêté établissant le schéma de contournement, le 7 décembre 2000.

Le groupe Information a été désactivé et repris par chacun des groupes thématiques du SPIRAL.

Le groupe Eau a notamment travaillé sur un meilleur partenariat dans la recherche et le conventionnement des entreprises raccordées au réseau d'assainissement, sur la réalisation d'une nouvelle plaquette présentant la qualité des rejets au Rhône et à la Saône ainsi que sur la station de mesures en aval du Rhône. Cette dernière a été mise en service en 2000.

Le groupe Déchet travaille notamment sur la recherche de solutions pour les Déchets Industriels Banaux (DIB). L'étude du gisement des DIB du Rhône a été rédigée en septembre 2000 et une plaquette de 4 pages issue de cette étude a été éditée et diffusée.

Objectif initial

Participer activement aux travaux du SPIRAL.

Engagement prévisionnel (1997)

Intégré aux dépenses de fonctionnement.

Budget engagé par le Grand Lyon (1997 - 2000)

100 KF

Avancement de l'action

80%

Partenaires

DRIRE, associations, industriels

Pour en savoir plus

Grand Lyon
DGDU - DPA -
Mission écologie
Yves DELACRETAZ
04 78 63 46 74

Objectif initial

Rechercher des solutions pour faire passer les TMD dans les tunnels routiers.

Engagement prévisionnel (1997)

200 KF

Budget engagé par le Grand Lyon (1997 - 2000)

0 KF

Avancement de l'action

0%

Partenaires

CETU, ministère des Transports, Police

Pour en savoir plus

Grand Lyon
DGDU - DPA -
Mission écologie
Yves DELACRETAZ
04 78 63 46 74

Risques



Fiche action n°83

■ Le transport des matières dangereuses dans les tunnels : une nouvelle approche

Il s'agissait, en concertation avec tous les acteurs, de définir les conditions de passage des matières dangereuses dans les tunnels. L'étude lancée n'a pas pu être poursuivie, compte tenu d'une défaillance du prestataire. Ce problème, associé à l'abandon du TOP, a conduit à la mise en sommeil de ce dossier en 1998, par ailleurs très étudié à l'échelon du ministère des Transports suite aux études lancées par la Communauté urbaine de 1994 à 1996 dans le cadre de l'ouverture du tunnel du périphérique Nord.

En 1999, ce dossier délicat est abordé au plus haut niveau des autorités de l'Etat. L'accident dramatique du tunnel du Mont Blanc a relancé bien évidemment le problème de la sécurité dans les tunnels en dehors du problème des matières dangereuses. Compte tenu de ces circonstances, la Communauté urbaine, malgré l'impulsion qu'elle a donné il y a quelques années sur ce dossier, ne peut se positionner en pilote sur ce problème.

Des travaux de mise en sécurité des tunnels de la Croix-Rousse et de Fourvière sont prévus suite aux expertises déclenchées par le Ministère. Le passage des TMD dans les tunnels ne semble plus à l'ordre du jour, compte tenu, de plus, du nouveau schéma de desserte de l'agglomération qui sera mis en place en 2001.



Un schéma de desserte interne de l'agglomération

La Communauté urbaine a financé en partie l'édition du livre blanc du Transport des Matières Dangereuses (TMD), diffusé à 5 000 exemplaires en 1997.

Des études pilotées par la Communauté urbaine pour élaborer le schéma de desserte interne de l'agglomération ont été conduites en 1998. Les travaux du groupe SPIRAL TMD (voir fiche 82) dans ce domaine ont abouti en 1999 à la validation par les partenaires :

- d'un nouveau schéma de contournement de l'agglomération pour les TMD en transit ;
- d'un périmètre interdit aux TMD pour la desserte interne entre 7 heures et 9 heures et entre 16 heures et 20 heures, ce qui correspond aux heures de pointe en terme de circulation sur l'agglomération ;
- d'axes de circulation privilégiés pour la desserte interne.

Fin 1999, 15 000 cartes ont été réalisées puis diffusées aux transporteurs en 2000 (cofinancement Communauté urbaine de Lyon - DRIRE - transporteurs). L'arrêté préfectoral, rédigé en 1999, a été signé le 7 décembre 2000.

La signalisation à mettre en place le sera par les services compétents (sociétés d'autoroute pour les autoroutes concédées, Etat pour les routes nationales et les autoroutes non concédées, Département pour les routes départementales et Communauté urbaine de Lyon (direction de la voirie) pour les voiries de compétence communautaire. Le jalonnement des itinéraires communautaires coûtera 500 KF en 2001.

Objectif initial

Elaborer un schéma de desserte interne de l'agglomération avec un guidage signalétique tenant compte de l'accidentologie.

Engagement prévisionnel (1997)

200 KF + signalétique

Budget engagé par le Grand Lyon (1997 - 2000)

660 KF

Avancement de l'action

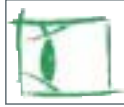
100%

Partenaires

Police, industriels, syndicats de transporteurs

Pour en savoir plus

Grand Lyon
DGDU - DPA -
Mission écologie
Yves DELACRETAZ
04 78 63 46 74



L'Observatoire de l'environnement du Grand Lyon est né de la première Charte d'écologie en 1992, signe d'une volonté d'évaluer la politique du Grand Lyon. Deux objectifs principaux lui ont été assignés lors de la mise en œuvre de la seconde Charte d'écologie :

- Poursuivre la description et le suivi de la situation environnementale (4 actions (n° 85 à 88), 4 opérations) ;
- Intégrer l'observatoire du Grand Lyon à la démarche européenne (1 action (n° 89), 1 opération).

Avec 71 % d'avancement, l'Observatoire se situe en dessous de la moyenne théorique de 80 %. L'explication principale de ce retard réside dans une réorganisation en profondeur de la méthodologie de l'Observatoire qui passe d'un système différenciant le suivi des actions (la Charte d'écologie) et l'observation de l'environnement (les indicateurs) à un système dynamique et intégré, par le biais de la méthodologie RESPECT. Cette dernière, issue du programme européen du même nom (Référentiel d'Evaluation et de Suivi des Politiques Environnementales des Collectivités Territoriales), est le fruit de la collaboration entre 30 villes européennes.

Les objectifs du tableau de bord de l'environnement RESPECT sont les suivants :

- la connaissance, puisqu'il rassemble les informations brutes sur l'état de l'environnement, l'impact de la politique locale sur les milieux et les actions menées à une date donnée ;
- l'évaluation, puisqu'il permet aux décideurs de connaître périodiquement la performance de la collectivité dans le domaine de l'environnement, au regard de la réglementation, des moyennes nationales et/ou européennes et des objectifs qu'ils se sont fixés ;
- l'aide à la décision : à partir des résultats enregistrés, les actions à mener peuvent ainsi être confirmées ou infléchies ;
- la communication externe, puisque la photographie de l'environnement de la collectivité permet d'apporter aux habitants des éléments d'information, de valoriser les "actions vertes" menées, de développer la transparence ainsi que l'écocitoyenneté ;
- la communication interne, car il découle du caractère pluridisciplinaire de l'environnement une inévitable coopération inter-services au sein de la collectivité.

L'Observatoire de l'environnement met actuellement en place le tableau de bord RESPECT (les domaines de l'air, de l'eau et des déchets sont achevés, ceux des déplacements, de l'énergie et du patrimoine naturel en cours de mise en place) et s'intéresse à la prise en compte de nouveaux thèmes, notamment dans les domaines du social et de l'économie afin de se placer dans une optique de développement durable.

Enfin, on peut signaler que l'Observatoire de l'environnement du Grand Lyon participe à un nouveau programme européen en collaboration avec les villes de Londres (Grande Bretagne), Vienne (Autriche) et Winterthur (Suisse). Ce programme, nommé PASTILLE (Promoting Action for Sustainability Through Indicators at a Local Level in Europe), a pour objectif de formuler des recommandations pour la prise en compte optimale des indicateurs de développement durable dans les processus de décision.

Objectif initial

Mieux connaître l'état de l'environnement et son évolution :

- évolution annuelle de l'état de l'eau, de l'air ;
- acquisition de banques de données sur les eaux de surface et le bruit ;
- mise en place des banques de données pour l'espace naturel et agricole périurbain et évolution annuelle.

Engagement prévisionnel (1997)

20 KF / an + inclus dans d'autres opérations citées

Budget engagé par le Grand Lyon (1997 - 2000)

0 KF

Avancement de l'action

57%

Partenaires

ACOUCITÉ, Agence de l'eau, CAMALY, SPIRAL, COPARLY, Ville de Lyon

Pour en savoir plus

Grand Lyon
DGDU - DPA -
Mission écologie
Guillaume FABRE
04 78 63 46 70

Observatoire



Fiche action n°85

L'évaluation de l'état de l'environnement

En 2000, il existe les indicateurs d'état suivants :

- air : pollution soufrée, pollution azotée, pollution par les poussières, pollution photochimique, épisodes extrêmes de pollution atmosphérique. Ils sont validés et complétés avec les données 1999 (actualisation prévue par COPARLY en 2001 avec les données 2000) ;
- cadre de vie / patrimoine naturel : accessibilité potentielle aux espaces verts (réalisé en 2000 à partir de données 1999 par l'Agence d'urbanisme) ;
- déchets : mode de traitement des déchets, performance de la récupération des matériaux, traitement thermique des déchets. Ces indicateurs sont validés et mis à jour à partir des données 1999 (intégration des données 2000 à venir) ;
- déplacements : fréquentation des transports en commun, utilisation du vélo en ville (actualisés à partir des données 1999 et validation prévue pour 2001) ;
- eau : qualité de la ressource en eau potable, qualité à l'aval du Rhône, qualité des eaux de baignade, disponibilité de la ressource, sécurité d'approvisionnement en eau potable. Ces indicateurs sont validés et mis à jour pour l'année 1999 (mise à jour à partir des données 2000 prévue en 2001).

D'autres thèmes seront pris en compte en 2001 comme cadre de vie / paysage urbain, cadre de vie / habitat, risques, sol / sous-sol et "engagement mutuel pour l'environnement " (c'est-à-dire les relations entre la collectivité et la société civile).

Pour l'ensemble de ces indicateurs, un partenariat étroit avec les services du Grand Lyon, les partenaires et les élus devra permettre de fixer des objectifs opérationnels, à la lumière de l'état des lieux actuel, afin que l'on puisse quantifier l'écart entre la réalité et les engagements pris par la collectivité.



L'analyse des impacts sur l'environnement

Il existe, début 2001, les indicateurs d'impact suivants :

- air : bilan d'émissions atmosphériques, impact écotoxique potentiel, impact potentiel d'acidification et effet de serre potentiel. Ils sont validés et complétés avec les données 1997. La prochaine actualisation interviendra lors de la mise à jour du bilan des émissions liées à la consommation d'énergie sur le Grand Lyon (cf. fiche 74) ;
- déchets : évolution des quantités collectées de déchets, flux gazeux des UIOM, dioxine. Ces indicateurs sont validés et complétés avec les données 1999, et intégreront prochainement les données 2000 ;
- déplacements : répartition modale des déplacements, qui prend en compte la dernière enquête "ménages" réalisée par le SYTRAL en 1995. La validation de l'ensemble des indicateurs "déplacements" interviendra en 2001 ;
- eau : consommation d'eau potable, qui est validé et prend en compte les données 1999 (intégration des données 2000 à venir) ;
- énergie : énergie totale consommée sur le territoire du Grand Lyon (2 indicateurs : par vecteur (c'est-à-dire par type d'énergie) et par secteur, à valider en 2001 et actualisés à partir du dernier bilan énergétique de 1997 (cf. fiche 74)), consommation totale d'énergie par la collectivité (2 indicateurs, par vecteur et par secteur, à valider en 2001 et actualisés à partir des données 1999) ;
- risques : événements déjà vécus par la collectivité (à affiner en partenariat avec l'Agence d'urbanisme et les pourvoyeurs de données, notamment sur le plan financier, puis à valider en 2001).

D'autres thèmes seront pris en compte en 2001, comme le cadre de vie, le sol / sous-sol et "l'engagement mutuel pour l'environnement " (c'est-à-dire les relations entre la collectivité et la société civile).

Pour l'ensemble de ces indicateurs, un partenariat étroit avec les services du Grand Lyon, les partenaires et les élus devra permettre de fixer des objectifs opérationnels, à la lumière de l'état des lieux actuel, afin que l'on puisse quantifier l'écart entre la réalité et les engagements pris par la collectivité.

Objectif initial

Suivre des indicateurs d'impact des activités urbaines sur les milieux environnementaux.

Engagement prévisionnel (1997)

100 KF

Budget engagé par le Grand Lyon (1997 - 2000)

0 KF

Avancement de l'action

70%

Partenaires

INSA

Pour en savoir plus

Grand Lyon
DGDU - DPA -
Mission écologie
Guillaume FABRE
04 78 63 46 70

Objectif initial

Suivre des indicateurs de sensibilité des acteurs aux différents problèmes environnementaux.

Engagement prévisionnel (1997)

Intégré aux dépenses de fonctionnement

Budget engagé par le Grand Lyon (1997 - 2000)

0 KF

Avancement de l'action

50%

Partenaires

Associations, professionnels de l'environnement, industriels

Pour en savoir plus

Grand Lyon
DGDU - DPA -
Mission écologie
Guillaume FABRE
04 78 63 46 70

Observatoire



Fiche action n°87

L'analyse de la perception de l'environnement

Le suivi des indicateurs de sensibilité des acteurs aux différents problèmes environnementaux a été réalisé grâce à des enquêtes d'opinion auprès des acteurs de l'environnement.

Un questionnaire (de type fermé) a été envoyé à 559 exemplaires au cours de l'été 1996, auprès d'une population composée d'élus, d'industriels, de représentants d'associations et de professionnels de l'environnement. Les réponses rendent compte des priorités en matière environnementale : résorber la pollution atmosphérique, assurer la ressource et la qualité de l'eau et lutter contre le bruit.

En 2000, il n'y a pas eu de mise à jour de cette enquête de perception mais une orientation importante en matière de prise en compte de la société civile a été validée grâce à la création d'un Conseil de développement (approuvée par le Conseil de Communauté du 18/12/00 et mise en place prévue le 5/02/01) : il s'agit d'un lieu permanent de débat pour réfléchir à toutes les questions concernant l'agglomération et qui sera composé de représentants des institutions, de citoyens, d'associations et de personnalités qualifiées. Ses missions seront la veille, l'animation des débats et la mise en œuvre du projet d'agglomération.



■ Un tableau de bord sur le degré de réalisation des plans d'actions

L'état d'avancement 1997 des actions de la Charte d'écologie a été édité et distribué auprès des élus communautaires, des mairies de la Communauté urbaine et des services internes du Grand Lyon. Il fait état d'un avancement global de 24%, ce qui est satisfaisant puisque la Charte s'étend sur 5 ans (l'avancement théorique annuel est par conséquent de 20%).

Le bilan 1998 fait état d'un avancement global de 44 %, celui de 1999 de 61%. Le bilan 2000 (le présent document) donne un taux d'avancement global de 72%. La diffusion est assurée auprès des même cibles que pour le premier bilan de 1997.

Objectif initial

Suivre le degré de réalisation du plan d'action défini dans la Charte.

Engagement prévisionnel (1997)

Intégré aux dépenses de fonctionnement.

Budget engagé par le Grand Lyon (1997 - 2000)

147 KF

Avancement de l'action

80%

Partenaires

Tous les partenaires du Grand Lyon

Pour en savoir plus

Grand Lyon
DGDU - DPA -
Mission écologie
Guillaume FABRE
04 78 63 46 70

Objectif initial

Participer à des manifestations nationales et internationales, notamment le programme LIFE sur les indicateurs, les tableaux de bords et l'évaluation environnementale qui regroupe 30 collectivités dont 10 étrangères.

Engagement prévisionnel (1997)

Intégré aux dépenses de fonctionnement.

Budget engagé par le Grand Lyon (1997 - 2000)

O KF

Avancement de l'action

100%

Partenaires

Arras, Ascomade, Châlon-sur-Saône, Douai, Grenoble, C.U. de Lille, Niort, Paris, Toulouse, Aix-en-Provence, Conseil général de l'Aisne, Boulogne-Billancourt, Chambéry, Conseil général de Haute-Garonne, Marseille, Montpellier, Orléans, Conseil régional de Poitou-Charentes, Rennes, Saint-Etienne, Barcelone, Palma de Majorque, Valence, Saragosse, Région Bruxelles, Charleroi, Essen, Gênes, Ipswich, Oxford.

Pour en savoir plus

Grand Lyon
DGDU - DPA -
Mission écologie
Guillaume FABRE
04 78 63 46 70

Observatoire



Fiche action n°89

■ Une démarche européenne pour l'évaluation environnementale

Suite à la délibération du Conseil de Communauté de janvier 1998, le Grand Lyon s'est engagé à participer au programme RESPECT (Référentiel d'Evaluation et de Suivi des Politiques Environnementales des Collectivités Territoriales) qui concerne de nombreux services communautaires qui ont été sollicités pour enrichir les réflexions. En 1999, un logiciel d'exploitation a été réalisé et mis en place à la Communauté urbaine. Sa version définitive sera disponible en 2000. Un site Internet a également été créé : www.life-respect.org. Il explique le fonctionnement de RESPECT et il constitue également un lieu de forum et d'échanges entre les collectivités participant au réseau. Le programme européen RESPECT s'est achevé en mars 2000 par le colloque de Niort. L'Observatoire poursuit la mise en place de la méthodologie RESPECT et l'adaptation des indicateurs proposés, dans les différents thèmes (cf. fiche 85 et 86). Cette mise en place au sein de la Communauté urbaine vient compléter la démarche de l'Observatoire de l'environnement et a déjà permis des débats intéressants au sein des services, en permettant notamment d'accroître la lisibilité en vue de fixer les objectifs prioritaires et les actions à mener.

Une association RESPECT (Réseau d'Echange et de Soutien sur les Pratiques Environnementales des Collectivités Territoriales) a été créée avec pour principales missions :

- soutien technique aux collectivités pour le choix et/ou l'adaptation des indicateurs RESPECT en fonction des spécificités de la politique à suivre et/ou à évaluer, définition des objectifs ; ...
- formation des représentants des collectivités à l'utilisation de RESPECT et plus généralement à la définition, la mise en œuvre et l'évaluation d'une politique environnementale ;
- maintenance et évolution des outils RESPECT actuels (indicateurs, logiciel) ;
- création et validation de nouveaux outils et indicateurs, intégrant notamment les dimensions du développement durable ;
- discussion et diffusion des concepts, des méthodes et des outils définis, mis au point et utilisés par les collectivités membres ;
- promotion des actions, des méthodes et des pratiques exemplaires et/ou innovantes des collectivités membres tant auprès d'autres collectivités qu'auprès d'instances nationales et européennes ;
- communication d'informations et de procédures nationales et européennes susceptibles d'intéresser les collectivités locales.

En parallèle, l'Observatoire de l'environnement du Grand Lyon participe à un programme européen nommé PASTILLE (Promoting Action for Sustainability Through Indicators at Local Level in Europe) qui réunit les villes de Londres (Grande Bretagne), Vienne (Autriche), Winterthur (Suisse) et le Grand Lyon. Il s'agit d'évaluer l'efficacité des indicateurs du développement durable au sein du processus de décision et de proposer un "guide des bonnes pratiques" afin d'en optimiser l'utilisation.



Réalisation à la fin 2000 :

76 %

"L'environnement est l'affaire de tous" : il s'agit donc d'informer, de sensibiliser et d'éduquer l'ensemble de la population du Grand Lyon. L'information est du ressort de la direction de la communication du Grand Lyon, l'éducation est prise en charge par le pôle d'éducation à l'environnement urbain du Grand Lyon en collaboration avec les différents services du Grand Lyon, des syndicats mixtes, des sociétés d'économies mixtes et des associations, tandis que la sensibilisation se situe à l'articulation entre la communication et l'éducation. Partant de ce constat, la seconde Charte d'écologie urbaine a fixé quatre grandes orientations en matière d'information / éducation :

- Mieux faire connaître l'environnement du Grand Lyon (3 actions (n° 90, 91 et 92), 4 opérations) ;
- Favoriser une pédagogie de l'environnement (4 actions (n° 93 à 96), 7 opérations) ;
- Créer et faire vivre des sites d'éducation à l'environnement (4 actions (n° 97 à 100), 5 opérations) ;
- Développer l'information sur l'eau et la propreté (3 actions (n°1 01 à 103), 7 opérations).

La synergie entre les différents acteurs a permis de réaliser 76 % du plan d'action voté en 1997, ce qui est pratiquement conforme à l'avancement théorique de 80 %. On notera toutefois qu'une action n'a pas abouti en dépit de son intérêt éducatif : la mise en place d'une ferme pédagogique.

Dans ce paysage de l'éducation à l'environnement, varié et en plein développement, un pôle d'éducation à l'environnement urbain a été créé en septembre 1998. Il comprend 18 animateurs et un responsable, et a pour mission d'intervenir sur six thèmes : la qualité de l'air, les énergies (utilisation rationnelle et promotion des énergies renouvelables), les arbres en ville, l'environnement sonore, l'eau dans la ville, la propreté. Une collaboration régulière a eu lieu avec les différents services techniques du Grand Lyon ou avec des associations partenaires (COPARLY sur l'air, ACOUCITE sur le bruit, Agence Locale de l'Energie, etc.). Le pôle d'éducation à l'environnement urbain a assuré différents types de missions :

- des animations destinées aux écoles, aux centres de loisirs, aux centres sociaux, à des groupes d'adultes constitués : plus de 8 000 enfants et jeunes ont ainsi pu bénéficier de ces animations dans les différents domaines de l'environnement ;
- la création d'outils pédagogiques avec par exemple la conception d'une malle pédagogique, dont l'objectif est de faire découvrir la ville par l'environnement sonore, à destination des enfants hospitalisés et réalisée avec plusieurs partenaires ;
- la participation à des expositions : fête de la Science, journées de l'Environnement, rénovation de la place Bellecour, exposition "Pentes de la Croix-Rousse", salon Pollutec des éco-industries, salon Primevère, journée "En ville sans ma voiture", exposition sur les énergies renouvelables, etc.

En parallèle, de nombreux autres acteurs se sont mobilisés, par exemple au niveau de la direction de la propreté avec la mise en place des "ambassadeurs du tri". On notera également la production de nombreux documents d'information dans des domaines tels que les risques, l'eau, la propreté, les énergies renouvelables, etc.

Enfin l'animation nature a été développée par les associations (Maison Rhodanienne de l'environnement, Grand Moulin de l'Yzeron) et les syndicats mixtes (Parc de Miribel Jonage...).



Des outils d'information périodiques

Les publications de l'Observatoire sur l'état de l'environnement sont les suivantes :

- 4 cahiers techniques (2 000 exemplaires de chaque numéro) : 3 en 1998 "Observatoire, principe de fonctionnement 1998", "Etat de l'air : 1992 à 1996" et "Etat des eaux de surface : 1990 à 1996" ; 1 en 1999 "Les déchets : 1994 à 1997" ;
- 3 lettres de l'observatoire (3 000 exemplaires de chaque numéro) : 2 en 1998 avec la première qui concerne l'air, et la deuxième, appelée désormais "Environnementale" sur les eaux de surface ; 1 en 1999 sur les déchets.

Ces documents sont diffusés auprès des élus et des services communautaires, des mairies du Grand Lyon et des principaux partenaires, ainsi qu'en réponse à des demandes spécifiques.

Suite à une évaluation réalisée courant 2000, l'Observatoire a réorienté sa politique générale : les années 2000 et 2001 seront consacrées à la finalisation des outils (mise en place d'indicateurs dans tous les thèmes) et à la systématisation de leur mise à jour annuelle. Les formats de communication seront adaptés aux cibles privilégiées de l'Observatoire : les élus (aide à la décision) et les citoyens (information / éducation).

Les cahiers de l'environnement et les lettres de l'Observatoire déjà parus (eaux de surface, air et déchets) sont toujours diffusés lors d'expositions environnementales organisées par le Grand Lyon (et sur demande à l'Observatoire de l'environnement du Grand Lyon).

Objectif initial

Créer un outil d'information périodique sur l'environnement du Grand Lyon : les cahiers de l'environnement. Editer une "lettre de l'Observatoire" faisant état régulièrement de l'environnement du Grand Lyon.

Engagement prévisionnel (1997)

200 KF par an

Budget engagé par le Grand Lyon (1997 - 2000)

320 KF

Avancement de l'action

44%

Pour en savoir plus

Grand Lyon
DGDU - DPA -
Mission écologie
Guillaume FABRE
04 78 63 46 70

Objectif initial

Participer à la mise en place d'un réseau d'information et de bases de données sur l'environnement sur Intranet dans le cadre du SPIRAL.

Engagement prévisionnel (1997)

Intégré aux dépenses de fonctionnement.

Budget engagé par le Grand Lyon (1997 - 2000)

0 K€

Avancement de l'action

100%

Partenaires

SPIRAL, CCI

Pour en savoir plus

Grand Lyon
DGDU - DPA -
Mission écologie
Guillaume FABRE
04 78 63 46 70

Information



Fiche action n°91

Un observatoire de l'environnement sur Intranet

Le projet Intranet a été revu et c'est finalement un site Internet www.lyon-spiral.org qui a été ouvert à l'automne 1998.

Le site, piloté par la Chambre de Commerce, présente le SPIRAL, ses membres, ses objectifs, ses différents groupes de travail : risques industriels, transport de matières dangereuses, pollution atmosphérique, eau, localisation des nouvelles industries, déchets, information. Tous les thèmes ne sont pas au même stade de développement, mais on trouve par exemple des informations chiffrées sur la qualité du Rhône et de la Saône ainsi que sur les rejets des industriels et des stations d'épuration, ainsi que des cartes de l'agglomération avec les périmètres des zones à risques industriels, un résumé du livre blanc sur le transport des matières dangereuses, etc.

En 2000, le travail de rédaction d'une rubrique spécifique à la mission écologie (outils et actions) a été réalisé pour la mise en ligne sur le site du Grand Lyon www.grandlyon.com. Cette rubrique devrait être consultable en 2001.



Adopter les principes du développement durable

La signature de la Charte d'Aalborg a été effectuée début 2000, à la suite d'une délibération du Conseil de Communauté.

En parallèle, le Grand Lyon a débuté une démarche Agenda 21 local destinée à définir, de manière très démocratique et avec la population, un plan d'action tenant compte des aspects environnementaux, mais aussi sociaux et économiques.

Cela s'est traduit par l'élaboration d'un diagnostic de développement durable, effectué dans le cadre de la démarche de prospective et de stratégie Millénaire 3 de la Communauté urbaine, dont la mission est de tracer de grandes options à 15 ans pour l'agglomération et son administration territoriale. 150 actions ont ainsi été recensées dans différents domaines de la protection de l'environnement, de la cohésion sociale et du développement économique. Elles ont mis en évidence que le Grand Lyon possède aujourd'hui un cadre de développement équilibré, laissant de larges marges de progrès et dont les résultats peuvent se comparer avec ceux obtenus par d'autres villes et agglomérations européennes de taille et de configuration similaires.

Ce diagnostic, future base de références de l'Agenda 21 local à mettre en œuvre dans les années à venir, a également déterminé la nécessité de disposer d'une organisation des services et de ressources adaptées, pour lesquelles les élus communautaires seront appelés à décider.

Enfin, il conviendrait de mettre en œuvre des expérimentations significatives du développement durable lors d'aménagements urbains, d'équipements et d'installations des services ou de toute autre action ou politique porteuse d'enseignements dans les domaines concernés.

Objectif initial

Adopter et soutenir les principes du développement durable comme valeur guide du Grand Lyon.

Engagement prévisionnel (1997)

150 KF

Budget engagé par le Grand Lyon (1997 - 2000)

300 KF

Avancement de l'action

100%

Partenaires

Villes durables européennes, ministère de l'Environnement

Pour en savoir plus

Grand Lyon
DGSUP - Direction
Guy PEYRETTI
04 78 63 42 99

Objectif initial

Réaliser des campagnes d'information :
- grand public (mise en place de la collecte sélective et les "gestes propres") ;
- auprès des scolaires.

Engagement prévisionnel (1997)

1996 : 1,9 MF
1997 : 7,6 MF

Budget engagé par le Grand Lyon (1997 - 2000)

23,65 MF

Avancement de l'action

50%

Partenaires

Communes,
Education Nationale,
riverains

Pour en savoir plus

Grand Lyon
DGSUP - Direction
de la propreté -
Service études
Laurence LUPIN
04 78 95 88 21

Grand Lyon
DGSUP - Direction
de la propreté
Isabelle FONTANY
04 78 95 88 21

Information



Fiche action n°93

Des actions pédagogiques sur les "gestes propres"

Dès 1998, des actions de sensibilisation à la collecte sélective ont été menées auprès des écoles (100 écoles en 1998, 18 en 1999 avec 68 interventions (environ 2000 scolaires touchés)). En parallèle, les animateurs de collecte ont distribué des panneaux, des guides, des fiches et un module de présentation pour l'animation des marchés a été réalisé. C'est ainsi que, suite à l'extension de la collecte sélective à 24 nouvelles communes en 2000, les ambassadeurs du tri ont été mobilisés et des documents d'information distribués (Avantri, guide du tri). De plus, deux nouveaux "Qualitris" ont été rédigés et envoyés.

En 2000, les campagnes de collecte sélective ont mis en œuvre :

- l'animation de 35 réunions communale ;
- l'animation de 80 réunions sur la collecte sélective ;
- la participation à 7 événements locaux, type salons, expositions, forum, etc ;
- l'organisation de 15 réunions publiques ;
- la rencontre avec 10 étudiants et des demandes de renseignement de la part de 50 enseignants ;
- plus de 100 visites organisées au centre de tri et à l'usine d'incinération de Lyon Sud.

Une campagne de propreté a également été mise en œuvre, autour de trois thèmes : les déjections canines, la propreté urbaine et les tags. Cette campagne, démarrée en 1998, s'est poursuivie en 1999 et a été faite par voie d'affichage (2 vagues d'affichage sur 500 espaces), spots TV et cinémas, (2 vagues de 60 messages de 15 secondes), insertion dans des magazines (Lyon Mag, MétroLyon). Elle n'a pas été reconduite en 2000, sauf par voie d'affichage sur certains véhicules du Grand Lyon.

Une campagne sur le déneigement a eu lieu en 1998, mais pas en 1999 ni en 2000.

Enfin, dans le cadre du pôle d'éducation à l'environnement urbain, mis en place en septembre 1998, 3 animateurs propreté ont été nommés pour assurer des actions pédagogiques auprès du public. Ils ont assuré 54 animations auprès de 619 élèves en 1999 et 60 animations en 2000 sur les thèmes de la propreté, des déchets et de la collecte sélective. Ils ont également participé en 2000 à l'exposition place Bellecour, à l'occasion des journées de l'environnement.



Des actions pédagogiques et de conseil sur les énergies renouvelables

Les deux thèmes majeurs de l'action du Grand Lyon sur les énergies relèvent de l'information sur les énergies renouvelables et de la mise en place de projets exemplaires. Ces actions ont été menées à partir de 1998.

Un guide de sensibilisation et d'information mettant en valeur l'utilisation des énergies renouvelables a été réalisé en 1998 dans le cadre du programme européen sur l'intégration des énergies renouvelables RESTART. Un cahier des charges et un cahier des clauses techniques, conçus à l'usage des promoteurs du logement social, ont également été diffusés. Par la suite, 205 logements ont été proposés à la réalisation dans les concours des offices HLM en 1997 et 1998 et sont en cours de réalisation.

Parallèlement, le Grand Lyon, à travers un programme européen SAVE, a mis en place avec des partenaires locaux une Agence Locale de l'Energie (ALE). Son démarrage effectif a eu lieu en octobre 2000. Son rôle est d'assurer la promotion des énergies renouvelables pour lutter contre l'effet de serre, mais aussi la formation et l'information à l'utilisation rationnelle de l'énergie, la recherche de l'efficacité énergétique, la réduction des coûts et la démarche HQE. Les cibles définies sont les scolaires, le grand public et les PME/PMI.

En 2000, les actions pédagogiques suivantes ont été réalisées par l'ALE :

- animations scolaires pour le compte du SIGERLY (6 classes, 1 jour par classe) ;
- formation de 40 "animateurs énergie" régionaux dans le cadre du plan Arpège (sur la Haute Qualité Environnementale (HQE) et la Nouvelle Réglementation Thermique (NRT)). Le plan Arpège est un dispositif commun Région / ADEME, coordonné par Rhônalpénergie environnement ;
- information auprès des professionnels (architectes, ingénieurs, économistes) sur les thèmes de la HQE (24 personnes) et de la MDE (Maîtrise de la Demande Energétique) (20 personnes) ;
- formation des personnels du Grand Lyon sur la HQE : services de la DLB (40 personnes) et du SUO (20 personnes).

De plus, en 2000, sur l'initiative de la mission écologie, un programme d'animations s'est déroulé avec 3 acteurs : TPE énergie (100 animations en direction des scolaires et des centres sociaux), Oïkos (100 animations en direction des scolaires et des centres sociaux) et le pôle d'éducation à l'environnement urbain du Grand Lyon (35 animations en direction des scolaires). De plus, ce dernier a participé à des manifestations sur le thème de l'énergie : Primevère, Journée de l'environnement, Fête de la science. Des outils pédagogiques ont également été créés (avec par exemple la réalisation d'une maquette interactive sur l'architecture bioclimatique et l'approvisionnement par différentes sources d'énergie) par le pôle d'éducation, qui a aussi fait des conférences pour le grand public et pour les agents de la Communauté urbaine.

Enfin, en préalable de la conférence de Lyon (préparatoire à celle de La Haye) sur le changement climatique, une communication à la presse a été réalisée.

Objectif initial

Mener des actions pédagogiques pour une utilisation rationnelle de l'énergie et promouvoir les énergies renouvelables :
- par une information auprès des promoteurs ;
- par la mise en place d'un lieu de rencontre grand public.

Engagement prévisionnel (1997)

Information promoteur : 120 KF
Etude : 50 KF

Budget engagé par le Grand Lyon (1997 - 2000)

594 KF

Avancement de l'action

100%

Partenaires

ADEME, Région Rhône-Alpes, Europe

Pour en savoir plus

Grand Lyon
DGDU – DPA -
Mission écologie
Jean VILLIEN
04 78 63 46 72
Olivier MARTEL
04 72 89 63 10

Agence Locale de l'Energie
Philippe DUVAL
04 37 48 22 42

Objectif initial

Mener des actions pédagogiques sur les risques :

- concevoir une stratégie d'information de la population des communes du Grand Lyon ;
- assister les maires pour leurs actions de sensibilisation ;
- sensibiliser les scolaires.

Engagement prévisionnel (1997)

DICRIM : 100 KF
Guide : 100 KF
Scolaires : 300 KF

Budget engagé par le Grand Lyon (1997 - 2000)

375 KF

Avancement de l'action

80%

Partenaires

Préfecture (SIDPC), communes, SPIRAL, Education Nationale, sapeurs pompiers.

Pour en savoir plus

Grand Lyon
DGDU – DPA -
Mission écologie
Yves DELACRETAZ
04 78 63 46 74

Information



Fiche action n°95

Des actions pédagogiques sur les risques

La collaboration avec les services de l'Etat pour la réalisation du DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) pour les communes de la Communauté urbaine a été initiée en 1997 et le modèle DICRIM est achevé. Les DCS-DICRIM ont été finalisés en liaison avec les services préfectoraux pour 10 communes en 1998 et leur publication, initialement prévue en 1999, a eu lieu en 2000. La Communauté urbaine a apporté son concours technique (conception - cartographie) et financé ponctuellement des maquettes.

Le guide sur les risques à l'attention des élus reste à l'état de maquette et n'est pas diffusé, compte tenu des difficultés de validation. Ce document est donc resté un document interne mais il peut toutefois être fourni sur demande. En revanche, une plaquette de sensibilisation des riverains des ruisseaux a été élaborée par l'Agence d'urbanisme à la demande du Grand Lyon.

D'autre part, un CD-ROM intitulé GERICO, synthétisant la connaissance des ruisseaux de l'agglomération, a été diffusé en 1999 à 150 exemplaires. La version définitive de ce CD a été terminée en 2000 et sera publiée en 2001. Le budget alloué pour la finalisation du produit se monte à 10 KF.

Enfin, l'outil pédagogique "RIVERMED" a été travaillé par le pôle d'éducation à l'environnement urbain dans le cadre d'un programme européen. Il s'agit, par l'intermédiaire d'un jeu de rôle, de prendre conscience des risques d'inondations liés aux aménagements. L'adaptation lyonnaise est en cours de transfert à partir du cas général. Elle permettra à l'unité Ruisseaux de la direction de l'eau d'accompagner la réflexion notamment sur le ruisseau du Ravin et le contrat de rivière de l'Yzeron.



Des actions pédagogiques sur les arbres urbains

En 2000, les nombreuses actions d'animation et d'information entreprises depuis 1997 - expositions diverses (programme SCIENCIL, Charte de l'arbre, etc.), participation à des salons (HORMATEC, PAYSAGE, etc.), publications, animations avec la FRAPNA, protocole EDF, etc. - ont été poursuivies :

- poursuite et développement des actions pédagogiques avec les écoles, en particulier lors de travaux de plantation : environ 10 projets ont été réalisés ;
- plus de 50 courriers et/ou panneaux d'information sur des plantations/abattages d'arbres, avec communiqués de presse, ont été distribués ;
- circulation des expositions sur les arbres urbains et la dendrochronologie, notamment lors de la Semaine de la science et du Printemps de l'environnement ;
- publication de la Charte de l'arbre du Grand Lyon ;
- animations avec la FRAPNA : 75 animations (plantations, découvertes scolaires des arbres dans la nature).

En complément, le pôle d'éducation à l'environnement urbain du Grand Lyon a réalisé en 2000 :

- 77 animations pour 1 161 personnes (parrainages de plantations, information et découverte des arbres) ;
- des journées de l'environnement sur les arbres (Oullins, Lyon) ;
- un stand "arbres urbains" pour la Fête de la science.

Les animatrices "arbres" du pôle ont également créé des outils pédagogiques (outils de détermination des arbres, enquêtes, livrets communaux) et une exposition sur la dendrochronologie (étude des cernes des arbres).

Objectif initial

Communiquer et éduquer sur le thème de l'arbre urbain auprès des différents publics :
- grand public ;
- élus ;
- entreprises partenaires ;
- techniciens.

Engagement prévisionnel (1997)

1 MF / an

Budget engagé par le Grand Lyon (1997 - 2000)

1 MF

Avancement de l'action

80%

Partenaires

Communes

Pour en savoir plus

Grand Lyon
DGSUP - Direction de la voirie -
Unité Arbres et Paysages
Frédéric SEGUR
04 78 63 49 25

Grand Lyon
DGDU - DPA -
Mission écologie
Olivier MARTEL
04 72 89 63 10

Objectif initial

Créer ou mettre en forme des sites "Grand Lyon Nature" pour assurer l'éducation à l'environnement.

Engagement prévisionnel (1997)

700 KF/an

Budget engagé par le Grand Lyon (1997 - 2000)

1,44 MF

Avancement de l'action

80%

Partenaires

Associations, communes concernées

Pour en savoir plus

Grand Lyon
DGDU – DPA -
Mission écologie
Jean VILLIEN
04 78 63 46 72
Olivier MARTEL
04 72 89 63 10

Information



Fiche action n°97

Des actions pédagogiques sur les sites "Grand Lyon Nature"

En 2000, quelques 590 animations ont pu être réalisées avec l'aide de partenaires (associations, syndicats, communes) sur les sites "Grand Lyon Nature".

Utilisant les installations comme le Grand Moulin de l'Yzeron ou les sentiers thématiques, des approches sensorielles, scientifiques ou culturelles ont été effectuées en direction du grand public (8,5%) et des scolaires/périscolaires (91,5%). C'est ainsi que les différents milieux (plaine alluviale du Rhône, système calcaire des Monts-d'Or et même milieu naturel urbain, avec les oiseaux dans la ville) ont pu être le lieu de découvertes et d'expériences sur la nature et sur sa compréhension en diverses saisons.

Le centre de soins des oiseaux sauvage du Lyonnais s'est également ouvert aux animations et au grand public grâce à des journées conférences et portes ouvertes.

La population totale touchée en 2000 a été de l'ordre de 25 000 personnes ayant ainsi découvert les "milieux naturels périurbains du Grand Lyon".



■ Le Grand Moulin de l'Yzeron, centre d'initiation à l'environnement

Le Grand Moulin de l'Yzeron a été ouvert en octobre 1997, et a débuté ses activités par la présentation d'un annuaire des animations et la mise en place des outils d'animation.

Le Grand Moulin de l'Yzeron a poursuivi en 2000 le développement de l'observation et de l'éducation à la nature par l'édition de programmes :

- scolaires (136 animations auprès de 3 028 élèves) ;
- loisirs (51 animations pour 1 302 personnes) ;
- familles (nouveau 2000, 28 animations pour 376 personnes).

...ce qui représente un total de 215 animations ayant touché 4 700 personnes (à titre de comparaison, 247 classes avaient été sensibilisées en 1998 et 353 animations ont eu lieu en 1999 sur des thèmes aussi variés que la faune, la flore, l'écologie des systèmes aquatiques, le bruit, l'air et le paysage, les moulins et les activités humaines de la vallée d'Yzeron, l'énergie dans l'habitat).

En parallèle, deux événements "portes ouvertes" ont réuni 2 500 personnes en 2000, et le centre de soins des oiseaux a démarré ses premières animations.

Au niveau des outils, après un livret sur la faune en 1999, un livret sur la flore du vallon de l'Yzeron est paru. Des outils et des jeux ont également été créés :

- jeu de piste en hiver ;
- grand jeu "becs et pattes" ;
- les animaux du Grand Moulin...

En ce qui concerne les travaux, les abords et la première tranche sont terminés. La restauration des bâtiments de la deuxième tranche est reportée.

Enfin, un site Internet a été élaboré ; il est consultable à l'adresse suivante : <http://perso.infonie.fr/grandmoulin/>

Objectif initial

Développer le site de découverte de la nature du Grand Moulin de l'Yzeron (1ère tranche et 2ème tranche).

Engagement prévisionnel (1997)

3 MF
500 KF/an

Budget engagé par le Grand Lyon (1997 - 2000)

1,72 MF

Avancement de l'action

55%

Partenaires

MRE, Conseil général du Rhône, Education Nationale

Pour en savoir plus

Grand Lyon
DGDU – DPA -
Mission écologie
Jean VILLIEN
04 78 63 46 72
Olivier MARTEL
04 72 89 63 10

Objectif initial

Contractualiser avec les associations pour que la Maison Rhodanienne de l'Environnement devienne :

- un lieu d'information et de sensibilisation à l'environnement ;
- le gestionnaire des sites décentralisés de découverte à l'environnement ;
- l'animateur et éducateur à l'environnement.

Engagement prévisionnel (1997)

300 KF/an

Budget engagé par le Grand Lyon (1997 - 2000)

944 KF

Avancement de l'action

80%

Partenaires

MRE, associations

Pour en savoir plus

Grand Lyon
DGDU – DPA -
Mission écologie
Jean VILLIEN
04 78 63 46 72
Olivier MARTEL
04 72 89 63 10

Information



Fiche action n°99

■ Développer le rôle de la Maison Rhodanienne de l'Environnement

La contractualisation avec la Maison Rhodanienne de l'Environnement est reconduite depuis sa création en 1995 (cofinancement Conseil général du Rhône/Grand Lyon). Depuis 1998, la gestion du Moulin de l'Yzeron a été confiée à la MRE (cf. fiche n°98).

En 1999, une réflexion a été entamée pour redéfinir le programme exact et les objectifs de la MRE afin de passer dans une phase plus active après une phase de démarrage : il s'agit d'identifier la MRE comme un site ressource, un lieu recevant du public, et un lieu de réflexion active sur les grands thèmes de l'environnement.

Pour l'année 2000, 171 animations ont été réalisées ainsi que 10 conférences. Les inscriptions se font au travers d'un catalogue (100 animations possibles sur les thèmes de l'énergie, la défense de la nature, la nature en ville, le patrimoine, etc.). Une exposition "Écologie, un jeu d'enfant" a été créée et un programme de conférences et d'animations grand public sur l'effet de serre s'est déroulé en septembre.

Un centre de ressources, ouvert gratuitement à tous, permet désormais de consulter sur Internet des sites consacrés à l'environnement.



Mettre en place une ferme pédagogique

L'étude d'une ferme pédagogique a été développée avec l'aide du réseau "ferme éducative" de Rambouillet en 1997 ; le dossier a été testé sur les dépendances du Château de Curis, puis sur une ferme située à Saint-Priest dans la branche Sud du V-Vert.

En 1999, seul le projet détaillé de la ferme de Saint-Priest a été poursuivi. Une étude a été menée pour la mise en place d'un centre de valorisation de l'agriculture périurbaine sous forme d'une ferme pédagogique : le site de Saint-Priest pressenti en 1998 a été étudié dans un concept de ferme en activité qui permettrait tout au long de l'année, en fonction des récoltes, de montrer la production agricole et la transformation des produits récoltés. La valorisation de la production céréalière caractéristique de la plaine de l'Est a été étudiée sous l'angle de produits pouvant être transformés et achetés par le public. Ce projet pouvait répondre à une partie de l'entretien de la branche Sud du V-Vert, mais, à l'automne 1999, l'idée de cette ferme pédagogique a été abandonnée.

En 2000, deux nouveaux projets sont en phase de pré-étude.

Objectif initial

Monter un projet de ferme pédagogique.

Engagement prévisionnel (1997)

5 MF
500 KF/an

Budget engagé par le Grand Lyon (1997 - 2000)

350 KF

Avancement de l'action

20%

Partenaires

Région Rhône-Alpes,
Conseil général du Rhône

Pour en savoir plus

Grand Lyon
DGDU – DPA -
Mission écologie
Jean VILLIEN
04 78 63 46 72

Objectif initial

Diffuser des informations et mettre en place une commission consultative des usagers dans les domaines de l'eau et des structures de traitement des déchets.

Engagement prévisionnel (1997)

Intégré aux dépenses de fonctionnement.

Budget engagé par le Grand Lyon (1997 - 2000)

O KF

Avancement de l'action

100%

Partenaires

Associations, usagers, État, riverains, industriels, exploitants.

Pour en savoir plus

Grand Lyon
DGSUP - Direction
de la propreté -
Service études
Laurence LUPIN
04 78 95 88 21

Information



Fiche action n°101

■ Une commission consultative des usagers dans le domaine des déchets

Les commissions locales d'information de l'UIOM Nord et du CET II de Rillieux-la-Pape sont en place depuis 1998.

Le 6 octobre 1999, c'est au tour de la commission du CET communautaire de Genas d'être mise en place : depuis cette date, une réunion informelle est organisée tous les trimestres. Elle réunit le maire, les riverains, les propriétaires, l'exploitant SERPOL et le Grand Lyon.

La CLIS (Commission Locale d'Information et de Sécurité) de l'UIOM Sud a été constituée en 2000, mais le préfet n'a pas initié de première réunion car le choix des participants est en cours.

Rappelons que ces commissions sont créées à l'initiative des maires ou du préfet.



Confirmer le pôle de compétences dans le domaine de l'eau

Le Grand Lyon participe à plusieurs groupes de travail et conduit diverses initiatives depuis 1997 :

- **NOVATEC 2001** : la préparation de la conférence, ainsi que le choix des présentations, est achevée. Elle se tiendra les 25, 26 et 27 juin 2001, à Villeurbanne. Pour mémoire, la conférence NOVATEC 1998 (4, 5 et 6 mai 1998 à Lyon), a fait le point sur les avancées de la recherche appliquée en assainissement pluvial. Cette conférence a connu un grand succès international : un tiers des intervenants étaient étrangers et la fréquentation a atteint 300 personnes par jour.

- **OTHU** : depuis 1998, la participation de plus en plus forte du Grand Lyon à la recherche s'est traduite par la création d'une fédération de recherche OTHU avec une participation financière du Grand Lyon. Elle regroupe l'INSA, l'ENTPE, l'Ecole Centrale de Lyon, les universités de Lyon I, II et III, et le CEMAGREF (voir fiche 35). Dans ce cadre, les sites d'Ecully et de Chassieu ont été équipés et les premiers résultats valorisés en 1999. En 2000, l'équipement des sites de Chassieu a été achevé. Les équipements sont prévus en 2001 pour le site de La Doua et la place Maréchal Lyautey.

- les réunions avec le GRAIE ont eu lieu en 2000 en ce qui concerne les techniques alternatives. La rédaction d'un ouvrage sur ces techniques a été relancée en 2000, et des journées techniques sur les thèmes des eaux pluviales et des ruisseaux urbains organisées à destination d'élus, d'architectes et d'urbanistes.

le Grand Lyon a également participé aux groupes de travail nationaux suivants :

- AFNOR ;
- AGHTM : pour l'aspect rédaction des normes (exploitation et contrôle des réseaux, réhabilitation d'ouvrage...) ;
- dans le cadre des cahiers des prescriptions techniques : travail sur les techniques alternatives avec le CERTU (fascicule n°70) et les stations de relevage, pour l'édition dans les fascicules des CCTG.

le Grand Lyon participe au groupe local du SPIRAL eau.

Enfin, la direction de l'eau a poursuivi ses actions de coopération décentralisée, par le biais d'une mission de conseil et d'assistance à l'Office des eaux de Beyrouth en 2000 (une coopération avec le Liban et l'Ukraine avait eu lieu en 1999).

Objectif initial

Confirmer le pôle de compétences lyonnais dans le domaine de l'eau et de l'assainissement en :

- participant à une concertation plus large et à l'évolution de la réglementation en cours ;
- participant au programme de recherche dans le cadre du contrat de Plan ;
- participant à l'organisation de la conférence NOVATEC.

Engagement prévisionnel (1997)

NOVATEC : inclus dans la subvention au GRAIE de 300 KF/an

Budget engagé par le Grand Lyon (1997 - 2000)

625KF

Avancement de l'action

87%

Partenaires

CERTU, AFNOR, AGHTM, GRAIE, Eurydice 92, INSA, ENTPE, CNRS, GLYSI

Pour en savoir plus

Grand Lyon
DGSUP - Direction de l'eau -
Etudes Exploitation Traitement
Jean CHAPGIER
04 78 95 89 30

Objectif initial

Former et informer les acteurs de l'eau par le biais :

- d'un plan de formation en interne,
- de la publication de fiches d'aide à la conception d'ouvrages ;
- de la publication d'un rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau.

Engagement prévisionnel (1997)

700 KF/an

Budget engagé par le Grand Lyon (1997 - 2000)

2,49MF

Avancement de l'action

93%

Partenaires

Office International de l'Eau, Agence de l'eau

Pour en savoir plus

Grand Lyon
DGSUP - Direction de l'eau -
Etudes Exploitation
Traitement
Jean CHAPGIER
04 78 95 89 30

Information



Fiche action n°103


■ Accroître la formation et l'information sur la gestion de l'eau

Le plan de formation interne "métiers" sur 5 ans s'est achevé en 1998 pour les agents administratifs et techniques du secteur Etudes et Territorial de la direction de l'eau. Ce plan de formation a mis l'accent sur la pollution des eaux pluviales, la gestion des risques, les techniques de diagnostic et de réhabilitation des ouvrages. En 1999, des formations complémentaires sur le logiciel AUTOCAD ont eu lieu ainsi que des formations métiers ponctuelles avec divers organismes (dont l'Office International de l'Eau). Ces plans de formation localisés ou spécifiques se sont poursuivis en 2000.

Un dossier technique pour l'assainissement autonome a été élaboré et des fiches pratiques par filière ont été diffusées en 1998.

Le rapport annuel sur l'eau et l'assainissement a été réalisé chaque année depuis 1997 et diffusé aux communes pour validation par les conseils municipaux. Des manuels d'autosurveillance des stations d'épuration ont en outre été établis en 1999, ainsi que les premiers rapports d'autosurveillance.

Enfin, dans le cadre du pôle d'éducation à l'environnement urbain, mis en place en septembre 1998, 3 animateurs eau ont été nommés pour assurer des actions pédagogiques auprès du public. Ils ont assuré 17 animations auprès de 233 enfants en 1999 et 50 animations en 2000. Ils ont également participé à des expositions en 2000 (Journée de l'environnement place Bellecour à Lyon, Fête de la science) et créé des outils pédagogiques sur l'eau.



Annexes

Fonctions de notation de l'avancement des actions

Type d'opération	Définition	Fonctions de notation	
Opération "notariale"	Rédaction et signature d'actes, de contrats, de conventions ou mise en place d'une commission	<p>A : signature ou création d'une commission</p>	
Étude	Travail intellectuel spécifique permettant d'acquérir de la connaissance et qui devrait précéder l'exécution d'un projet	<p>A : initialisée B : étude terminée</p>	<p>A : objectif quantitatif prédéfini dans l'étude</p>
Opération de communication	Opération consistant à informer ou à former les hommes	<p>A : 1 ; B : 2 ; ... ; N : n opérations de communication ou de campagnes d'information réalisées et diffusées</p>	
Opération de gestion des flux et d'aménagement des espaces	Opération ne nécessitant aucune construction importante de bâtiment et permettant une meilleure gestion de l'énergie, de l'eau, des déchets et des polluants ou un meilleur aménagement de l'espace	<p>A : opérations initialisées (< 50% du travail) B : opérations en cours (> 50% du travail) C : opérations terminées</p>	<p>A : opérations initialisées B : 1ère étape prédéfinie réalisée C : 2ème étape prédéfinie réalisée N : n ième étape prédéfinie réalisée</p>
		<p>A : objectif numérique prédéfini atteint</p>	<p>A : état initial B : objectif numérique prédéfini atteint</p>
Construction des bâtiments et travaux publics	Construction de gros ouvrages d'infrastructure	<p>A : opérations initialisées (< 50% du travail) B : opérations en cours (> 50% du travail) C : opérations terminées</p>	<p>A : opérations initialisées B : 1ère étape prédéfinie réalisée C : 2ème étape prédéfinie réalisée n : n ième étape prédéfinie réalisée</p>

Coup d'œil rapide sur l'avancement des actions

Les actions sont prévues sur 5 ans : toutes celles qui sont réalisées à plus de 4/5ème, c'est-à-dire 80% sont en vert, les actions qui sont en dessous de 80% sont en gris, et les actions non démarrées en vert clair.

N° fiche	Titre de la fiche	Réalisation 2000 par action
TERRITOIRES URBAINS : 63%		
1	Le verdissement des friches industrielles	64%
2	Des clauses environnementales pour les marchés publics	10%
3	Des outils pour une meilleure qualité du paysage urbain	95%
4	La requalification de l'espace public des centres urbains	80%
5	La requalification des entrées de ville	50%
6	Des lignes fortes pour un transport collectif performant et attractif	100%
7	Une Charte pour les implantations industrielles	50%
8	Des Chartes partenariales	0%
9	Renforcer l'offre des transports en commun et la rendre plus attractive	60%
10	Développer l'usage du vélo dans le Grand Lyon	100%
11	Favoriser la place des cyclistes et des piétons	55%
12	Adopter une Charte des arbres du Grand Lyon	87%
13	Favoriser les plantations d'arbres en milieu urbain	100%
14	Poursuivre les travaux de recherche sur les arbres en milieu urbain	44%
15	Développer l'offre de jardins familiaux	60%
TERRITOIRES PERIURBAINS : 79%		
16	Maîtriser les zones de développement futur	100%
17	Cartographier la trame verte	43%
18	Les "Projets-Nature" du Grand Lyon	80%
19	Des régies vertes au service du "petit entretien" de la trame verte	100%
20	Développer le V.Vert de la plaine de l'Est	60%
21	Une politique foncière pour la trame verte	100%
22	Pérenniser l'agriculture au moyen du Plan d'Occupation des Sols	100%
23	Une synergie institutionnelle et opérationnelle avec la profession agricole	70%
24	Un partenariat foncier pour l'agriculture	80%
25	L'agriculture au service de la lutte contre les inondations	90%
26	Des sites d'accueil aménagés en périphérie d'espaces naturels	20%
27	Mise à jour de l'inventaire des sites d'intérêt écologique du Grand Lyon	100%

EAU : 73%		
28	Des structures de gestion du milieu naturel	67%
29	Un plan de gestion de la réserve naturelle de Crépieux Charmy	100%
30	La restauration du canal de Miribel	100%
31	La mise à jour du Plan Bleu	100%
32	Assurer la protection des champs captants	40%
33	Améliorer la sécurité de l'alimentation en eau potable	87%
34	La recherche d'une troisième ressource	60%
35	Mieux gérer les rejets par temps de pluie	100%
36	Des émissaires pour limiter les inondations	55%
37	Poursuivre la collecte des eaux usées	15%
38	Un réseau de collecte avec des abonnés identifiés	100%
39	Augmenter le rendement des stations d'épuration	30%
40	Une meilleure prise en compte de l'assainissement en parcelle privative	90%
DECHETS : 51%		
41	Augmenter le parc de déchetteries	13%
42	Des collectes mensuelles pour les Déchets Ménagers Spéciaux	80%
43	Favoriser des pôles d'apport volontaire pour les petites entreprises	20%
44	L'extension de la collecte sélective	67%
45	Favoriser le recyclage dans le Grand Lyon	92%
46	Augmenter nos capacités de valorisation par l'usine d'incinération Nord	33%
47	La résorption des dépôts sauvages	20%
48	Valoriser les déchets des services communautaires	95%
49	Garantir une capacité suffisante d'enfouissement	40%
AIR : 76%		
50	L'évolution du réseau de capteurs de la qualité de l'air	100%
51	La prévision de la pollution atmosphérique	90%
52	Modéliser les rejets des cheminées d'aération du tunnel de la Croix-Rousse	100%
53	Optimiser les émissions atmosphériques des usines d'incinération	80%
54	Réduire les émissions atmosphériques des industriels	40%
55	Suivre l'effet du Plan des Déplacements Urbains sur la qualité de l'air	100%
56	Des transports en commun plus "propres"	62%
57	Une flotte captive propre et contrôlée	49%
58	Une approche épidémiologique santé-environnement	70%
59	Lutter contre les allergies : comptage de pollens	65%

BRUIT : 90%		
60	ACOUCITÉ : une association pour une meilleure connaissance du bruit	100%
61	Le classement des voies de l'agglomération	100%
62	L'extension des chaussées "peu bruyantes"	50%
63	Le traitement a posteriori des "points noirs"	100%
64	Le développement des zones à "trafic modéré"	100%
65	Des transports en commun moins bruyants	80%
66	L'impact du Plan de Déplacements Urbains sur l'évolution du bruit	100%
67	Une Charte avec la SNCF pour la réduction du bruit ferroviaire	100%
68	L'extension de l'opération "chantiers propres"	80%
ENERGIE : 61%		
69	Développer les énergies alternatives	40%
70	Optimisation énergétique sur les bâtiments communautaires	67%
71	Une charte avec Gaz de France pour une utilisation rationnelle de l'énergie	0%
72	Etudier l'amélioration du rendement énergétique de l'usine d'incinération Sud.	60%
73	Valoriser le biogaz du centre d'enfouissement technique de Rillieux	100%
74	Le bilan énergétique d'agglomération	100%
RISQUES : 81%		
75	Améliorer les connaissances en matière de risques	55%
76	Une cartographie fine des ruisseaux	100%
77	La révision des cartes des risques géologiques	100%
78	Une approche nouvelle des risques dans la révision du POS	100%
79	La surveillance des balmes	90%
80	Un outil de gestion : la commission géotechnique	80%
81	Conduire une politique foncière des zones inondables	100%
82	Contribuer aux travaux du SPIRAL	80%
83	Le transport des matières dangereuses dans les tunnels : une nouvelle approche	0%
84	Un schéma de desserte interne de l'agglomération	100%
OBSERVATOIRE : 74%		
85	L'évaluation de l'état de l'environnement	57%
86	L'analyse des impacts sur l'environnement	70%
87	L'analyse de la perception de l'environnement	50%
88	Un tableau de bord sur le degré de réalisation des plans d'actions	80%
89	Une démarche européenne pour l'évaluation environnementale	100%

INFORMATION : 76%		
90	Des outils d'information périodiques	44%
91	Un observatoire de l'environnement sur Intranet	100%
92	Adopter les principes du développement durable	100%
93	Des actions pédagogiques sur les "gestes propres"	50%
94	Des actions pédagogiques et de conseil sur les énergies renouvelables	100%
95	Des actions pédagogiques sur les risques	80%
96	Des actions pédagogiques sur les arbres urbains	80%
97	Des actions pédagogiques sur les sites "Grand Lyon Nature"	80%
98	Le Grand Moulin de l'Yzeron, centre d'initiation à l'environnement	55%
99	Développer le rôle de la Maison Rhodanienne de l'Environnement	80%
100	Mettre en place une ferme pédagogique	20%
101	Une commission consultative des usagers dans le domaine des déchets	100%
102	Confirmer le pôle de compétences dans le domaine de l'eau	87%
103	Accroître la formation et l'information sur la gestion de l'eau	93%
REALISATION GLOBALE 2000		72%

